



## **Centre de vie enfantine**

*« Extension au Burenoz »*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>Répartition des dicastères</b> .....	<b>5</b>
<i>Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2015</i> .....	6
<b>Séances et dossiers traités</b> .....	<b>7</b>
<i>Vacations</i> .....	8
<i>Site Internet</i> .....	8
<i>CCAR</i> .....	10
<b>Divers</b> .....	<b>10</b>
<i>Visite préfectorale</i> .....	10
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron</i> .....	10
<b>Conseil communal</b> .....	<b>11</b>
<i>Bureau du Conseil communal</i> .....	11
<i>Commission annuelle</i> .....	11
<i>Commissions permanentes pour la législation (2011-2016)</i> .....	11
<i>Autres délégations (2011-2016)</i> .....	12
<b>Administration générale – Personnel – Finances – tl – Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région) + Police</b>	<b>13</b>
<i>Préambule</i> .....	13
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>13</b>
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i> .....	13
<i>Entreprises</i> .....	14
<i>Contrôle des habitants</i> .....	14
<i>Résidence secondaire</i> .....	15
<i>Registre des chiens</i> .....	15
<i>Archives</i> .....	15
<i>Biens culturels</i> .....	15
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i> .....	16
<i>Manifestations</i> .....	16
<i>Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec</i> .....	16
<i>Téléphonie</i> .....	17
<i>Informatique</i> .....	17
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i> .....	17
<b>PERSONNEL</b> .....	<b>18</b>
<i>Gestion des ressources humaines</i> .....	18
<i>Formation continue</i> .....	18

<i>Jubilaires</i> .....	19
<i>Statistiques</i> .....	19
<i>Mutations</i> .....	21
<i>Bâtiment administratif</i> .....	21
<i>Services extérieurs</i> .....	22
<i>Parascolaire et Préscolaire</i> .....	22
<b>FINANCES ET COMPTABILITÉ</b> .....	<b>23</b>
<i>Préambule</i> .....	23
<i>Documents divers établis par la bourse</i> .....	23
<i>Taxe déchets</i> .....	23
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i> .....	24
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i> .....	24
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i> .....	25
<i>« Petits » dons divers</i> .....	26
<b>POLICE</b> .....	<b>27</b>
<i>Police administrative</i> .....	27
<i>Cimetière et inhumations</i> .....	27
<i>Signalisation</i> .....	27
<i>Stationnement</i> .....	27
<i>Utilisation du domaine public</i> .....	27
<i>Prévention de la criminalité</i> .....	27
<i>Circulation</i> .....	27
<i>Police sanitaire – Police des chiens</i> .....	28
<i>Divers</i> .....	28
<i>Association de communes Sécurité Est Lausannois</i> .....	28
<i>Organisation</i> .....	28
<i>Les Autorités</i> .....	29
<i>Résumé des comptes 2015</i> .....	31
<i>Statistiques diverses</i> .....	31
<b>TAXIS</b> .....	<b>34</b>
<i>Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis</i> .....	34
<b>TRANSPORTS PUBLICS</b> .....	<b>35</b>
<i>Préambule</i> .....	35
<i>Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois</i> .....	35
<b>LAUSANNE REGION</b> .....	<b>39</b>
<i>Points forts 2015</i> .....	39
AGGLOMERATION ET TERRITOIRE .....	40
MOBILITÉ .....	41
ECONOMIE ET ENTREPRISES .....	41
ADOLESCENTS .....	42
DÉPENDANCES .....	43
SPORTS .....	44
Le financement de Lausanne Région .....	44
Conclusion .....	45
<b>CONCLUSION DU SYNDIC</b> .....	<b>46</b>
<b>Communication – Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires +</b>	

<b>Burenoz, UAPE et Collège) - Vignes - Pompiers [SDIS] - Protection civile .....</b>	<b>47</b>	Ecole de musique de Pully (EMP) .....	74
<i>Préambule</i> .....	47	<b>ŒUVRES SOCIALES.....</b>	<b>75</b>
<b>COMMUNICATION.....</b>	<b>47</b>	<i>Petit lexique</i> .....	75
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX .....</b>	<b>48</b>	<i>Office régional de placement</i> .....	75
<i>Préambule</i> .....	48	<i>Prévoyance et aide sociale</i> .....	75
<i>Bâtiment administratif</i> .....	48	<i>Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile</i> .....	75
<i>Bâtiment des Services extérieurs</i> .....	48	<i>Agence d'Assurances Sociales (AAS)</i> .....	76
<i>Bâtiment de l'Auberge communale</i> .....	49	Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV) .....	76
<i>Grande Salle</i> .....	49	Régionalisation de l'Action Sociale (RAS) .....	77
<i>Maison Pasche</i> .....	49	<i>Accueil de la petite enfance</i> .....	77
<i>Rural du Signal</i> .....	50	Structure d'accueil familial de jour .....	77
<i>Autres bâtiments</i> .....	50	<i>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont</i> .....	78
<i>Refuges</i> .....	50	Centre de vie infantine « Les Moussaillons » ...	78
<b>VIGNES .....</b>	<b>51</b>	« Les Guignols » .....	80
<i>Préambule</i> .....	51	<i>Associations diverses &amp; Nonagénéaires</i> .....	80
<i>Productions</i> .....	52	Forum social régional.....	80
<i>Comptes</i> .....	52	Services bénévoles.....	81
<b>Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) .....</b>	<b>53</b>	Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont.....	81
<i>Préambule de la Municipale</i> .....	53	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont.....	81
<i>Préambule</i> .....	53	Doyens.....	81
<i>Commission consultative du feu SDIS OUEST- LAVAUX</i> .....	54	Nonagénéaires .....	82
<b>Protection civile .....</b>	<b>58</b>	<b>AFFAIRES CULTURELLES.....</b>	<b>82</b>
<i>Préambule de la Municipale</i> .....	58	<i>Sociétés et Associations locales</i> .....	82
<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE .....</b>	<b>63</b>	<i>Carte « Cultissime »</i> .....	83
<b>Écoles – Œuvres sociales – Affaires culturelles + Bâtiments communaux (Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - Domaines –Forêts - Temples et cultes.....</b>	<b>64</b>	<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX .....</b>	<b>84</b>
<i>Préambule</i> .....	64	<i>Préambule</i> .....	84
<b>ÉCOLES &amp; PARASCOLAIRE .....</b>	<b>64</b>	<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i> .....	84
<i>Petit lexique</i> .....	64	<i>Collège</i> .....	84
<i>Préambule</i> .....	65	<i>Centre de vie infantine « Les Moussaillons »</i> 84	
<b>Écoles primaires .....</b>	<b>65</b>	<b>DOMAINES &amp; TERRAINS.....</b>	<b>85</b>
<i>Activités particulières</i> .....	66	<b>FORÊTS .....</b>	<b>85</b>
<i>Personnel – Effectifs des élèves</i> .....	66	<i>Exploitation des bois</i> .....	85
<i>PPLS et Service de santé</i> .....	67	<b>TEMPLES ET CULTES .....</b>	<b>87</b>
<i>Activités Parascolaires</i> .....	68	<i>Préambule</i> .....	87
Devoirs surveillés.....	68	<i>Temple de St-Martin</i> .....	87
Réfectoire « Midi-Cancoires ».....	68	<i>Paroisse protestante</i> .....	87
Transports scolaires .....	69	Concerts spirituels de Belmont-Prieuré.....	88
Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....	69	<i>Paroisse catholique</i> .....	89
<b>Écoles secondaires .....</b>	<b>71</b>	Eglise Saint-Nicolas de Flüe .....	89
<i>Direction</i> .....	71	<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i> .....	89
<i>Effectifs</i> .....	71	<i>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)</i> .....	89
<i>Activités particulières</i> .....	72	<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE .....</b>	<b>90</b>
<i>Études musicales</i> .....	74	<b>Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts.....</b>	<b>91</b>
		<i>Préambule</i> .....	91

<b>SERVICES INDUSTRIELS .....</b>	<b>91</b>	<b>CONCLUSION DU MUNICIPAL .....</b>	<b>105</b>
<i>Service de l'électricité .....</i>	<i>91</i>	<b>Aménagement et Gestion du Territoire</b>	
Alimentation électrique de la commune .....	91	<b>(Police des constructions et Urbanisme)</b>	
Eclairage public .....	92	<b>..... 106</b>	
Vélos électriques .....	92	<i>Préambule.....</i>	<i>106</i>
Tarifs SI 2015 .....	92	<b>SERVICE TECHNIQUE .....</b>	<b>106</b>
OIBT (Ordonnance sur les installations à basse		<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS .....</b>	<b>107</b>
tension).....	93	<i>Statistiques des logements.....</i>	<i>108</i>
Romande Energie Commerce - REC SA.....	94	<i>Facturation.....</i>	<i>108</i>
Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont.	96	<i>Cour de droit administratif et public (CDAP).</i>	<i>109</i>
<i>Service des eaux .....</i>	<i>96</i>	<i>Surveillance des chantiers (installation et</i>	
SIGIP .....	97	<i>échafaudages) .....</i>	<i>109</i>
<b>TRAVAUX PUBLICS.....</b>	<b>97</b>	<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	<i>109</i>
<i>Travaux finis ou en phase de finition .....</i>	<i>97</i>	<i>Service de ramonage.....</i>	<i>110</i>
<i>Débouché chemin du Pâquis/route des Monts</i>		<i>Energies renouvelables .....</i>	<i>110</i>
<i>de Lavaux .....</i>	<i>98</i>	<i>Commission de salubrité .....</i>	<i>111</i>
<i>Entretien réseau routier .....</i>	<i>98</i>	<i>Carte des dangers naturels .....</i>	<i>111</i>
<b>ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>URBANISME .....</b>	<b>112</b>
<b>..... 98</b>		<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	
<i>Voirie.....</i>	<i>98</i>	.....	<i>112</i>
Tailles des haies.....	98	<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU</i>	<i>112</i>
Interventions sur collecteurs .....	98	.....	<i>113</i>
Déneigement .....	98	<i>Plans de quartiers légalisés.....</i>	<i>113</i>
<i>Gedrel SA .....</i>	<i>98</i>	<i>Gestion et aménagement du territoire .....</i>	<i>114</i>
Centre de compactage de Malley .....	98	<i>Plan de classement des arbres .....</i>	<i>115</i>
Concept harmonisé de gestion des déchets.....	99	<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-</i>	
Campagne de sensibilisation.....	99	<i>Morges).....</i>	<i>115</i>
COSEDEC .....	99	<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>	
TRIDEL.....	99	.....	<i>116</i>
<i>Déchets urbains.....</i>	<i>99</i>	<i>PDR (Plan Directeur Régional).....</i>	<i>118</i>
Dénonciations.....	99	<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE .....</b>	<b>118</b>
Evolution de la récolte des déchets .....	100	<b>CONCLUSIONS 2015 .....</b>	<b>119</b>
Comparaison annuelle (kg/hab.).....	100		
Taux de recyclage .....	101		
<i>Épuration des eaux et collecteurs.....</i>	<i>101</i>		
Épuration des eaux – STEP .....	101		
Projets en cours.....	103		
Collecteurs.....	103		
<b>ESPACES VERTS.....</b>	<b>104</b>		
<i>Travaux d'entretien .....</i>	<i>104</i>		
<i>Plantes exotiques envahissantes .....</i>	<i>104</i>		
<i>SOCOSEV .....</i>	<i>104</i>		

# RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2015

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2015.

## MUNICIPALITÉ

Si l'année 2015 a débuté avec notre 850<sup>ème</sup> anniversaire comme beau souvenir, elle s'est terminée dans la tristesse avec le décès de notre intendant des refuges, M. Philippe Rouge. Nous avons perdu non seulement un collaborateur, mais surtout une personnalité des Monts-de-Pully, fortement engagée au service des Cancoires, aussi à titre bénévole.

Si quelques mutations sont intervenues au sein de notre personnel, la principale concerne M. Edouard Abetel, qui bénéficie désormais d'une retraite bien méritée. L'augmentation des personnes en charge de nos enfants en période préscolaire est aussi à relever (ouverture des Moussaillons « Grands »). Nos meilleurs vœux accompagnent ces personnes, ainsi que celles qui ont rejoint nos autres services. Merci aussi à l'ensemble du personnel dévoué à la cause des Cancoires.

En été 2015, nous avons pris congé de notre collègue, M. Daniel Delaplace, ici remercié pour son quart de siècle - dont quatre années au sein de l'Exécutif – au service de notre population. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour la suite de sa retraite, libérée des charges publiques.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de la Municipalité, Mme Nathalie Greiner-Meylan, à qui nous souhaitons beaucoup de plaisir dans ses tâches de « Magistrate ».

L'annonce par la Confédération de sa volonté de rénover l'autoroute depuis Vennes à Chexbres ne sera pas passée inaperçue. Plusieurs habitants nous ont fait part de leurs craintes de voir ce « méga chantier » durer une dizaine d'années sous leurs fenêtres. La Municipalité, « forte des faibles éléments » en sa possession, a pris contact avec l'OFROU pour assurer une information coordonnée, tant pour les autorités que pour nos habitants. Notre demande a été suivie d'effets concrets. Une séance dans notre salle de gym a réuni plus de 200 personnes, ainsi que les personnes en charge du dossier au niveau fédéral. Leur première décision fut de reporter l'enquête publique à 2016, pour privilégier le temps dévolu à la concertation.

2015 est aussi à marquer du sceau de la protection de l'environnement, avec l'étude détaillée de la RC 773 (protection contre le bruit) et celle du collecteur de concentration qui « chemine » le long de la Paudèze (protection contre la pollution). La mise en consultation publique de la carte des dangers naturels, et l'information écrite à tous les propriétaires potentiellement concernés n'a pas été une mince affaire.

La Municipalité a eu les honneurs d'une invitation au Palais fédéral, émise par M. le Conseiller national Olivier Français. A cette occasion, nous avons aussi eu loisir d'échanger avec ses collègues Mmes Isabelle Moret et Ada Marra, ainsi qu'avec notre futur Conseiller fédéral, M. Guy Parmelin.

Nous relevons aussi dans ce rapport que nous sommes régulièrement sollicités pour faire visiter notre Centre scolaire agrandi, dont la réussite n'est pas qu'architecturale, mais aussi dans la qualité de l'utilisation des matériaux naturels et minéraux, dont le béton.

Pour conclure ces propos liminaires, nous relevons la création par quelques membres du Conseil communal des « Cancoires Indépendants de Belmont ». Le peu d'empressement des partis politiques, en peine de trouver des personnes souhaitant participer à un nouveau modèle de fonctionnement du Conseil communal sur le mode partisan, a donné pleinement raison aux « géniteurs » du CIB. Qu'ils en soient ici remerciés, aussi par votre Municipalité, qui entamera la prochaine législature sous ce label approuvé par le Souverain local.

Le dernier remerciement va en direction du Conseil communal qui a su, une fois de plus, faire confiance à sa Municipalité.

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Vu le départ de M. Daniel Delaplace au 30 juin 2015, la Municipalité en a profité pour effectuer une nouvelle répartition des dicastères. Nous indiquons ci-après ladite répartition en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Finances - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région) + Police**  
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Communication – Vignes - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenz, UAPE et Collège) - Protection civile - Pompiers [SDIS]**  
Mme Nathalie Greiner-Meylan, Municipale
3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles + Domaines – Forêts - Bâtiments communaux (Espace Cancoires + Burenz, UAPE et Collège) - Temples et cultes**  
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**  
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)**  
Mme Catherine Schiesser, Municipale



*Daniel Delaplace, ayant quitté ses fonctions le 30 juin 2015, a été remplacé par Nathalie Greiner-Meylan*



## **Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2015**

### **M. Gustave MUHEIM, Syndic**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Comité faitier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Conseil d'administration)
- Lausanne Région : président et correspondant économique
- UCV (Union des communes vaudoises) : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley)
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : délégué au Comité directeur (*M. Delaplace jusqu'au 30 juin 2015*)

### **Mme Nathalie GREINER-Meylan, Municipale**

#### **(depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015)**

- SDIS Ouest-Lavaux (Commission du feu intercommunale) : membre (*M. Delaplace jusqu'au 30 juin 2015*)
- ORPC Lausanne Est (Protection civile) : déléguée au Comité directeur (*M. Delaplace jusqu'au 30 juin 2015*)
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) (*Mme Dupertuis jusqu'au 30 juin 2015*)
- La Passade (*Mme Schiesser jusqu'au 30 juin 2015*)
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : déléguée au comité (*M. Muheim jusqu'au 30 juin 2015*)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (*M. Muheim jusqu'au 30 juin 2015*)

### **Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale**

- Sociétés locales et sportives
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM – Loi sur les écoles de musiques)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Commission sociale communale : déléguée
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex) : déléguée
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : présidente du comité directeur
- RAS (Régionalisation action sociale) : déléguée à l'assemblée générale du Conseil intercommunal
- Lausanne Région : déléguée du Secteur Est dans les commissions « Petite Enfance » et « Seniors »
- Conseil d'établissement scolaire : déléguée
- Passeport-vacances Région lausannoise : déléguée au comité
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du canton
- Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) : répondant communal
- Commission forestière de Savigny (*M. Delaplace jusqu'au 30 juin 2015*)
- Arrondissement forestier N°5 : représentante du triage de Savigny (*M. Delaplace jusqu'au 30 juin 2015*)
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré (*Mme Schiesser jusqu'au 30 juin 2015*)

### **M. Philippe MICHELET, Municipal**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)



- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région : délégué du Secteur Est dans la commission « déchets »
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

### Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- DMC (délégation municipale des constructions) : présidente
- Commission d'hygiène et de salubrité : présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : présidente
- RAS : suppléante à l'assemblée générale du Conseil intercommunal

## SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 46 reprises durant l'exercice 2015 (49 en 2014). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 09h00, à l'issue des séances de la DMC.

A l'occasion de ces séances, 1'064 objets ont été traités (1'207 en 2014). Ces objets ont généré 1'038 décisions (1'179 en 2014).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 13 reprises pour traiter de divers objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - préambule).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 15 (12 en 2014) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2015 :

- Autoroute A9 : projets de l'OFROU, principalement l'élargissement des tunnels.
- Bâtiment administratif : réaffectations de la cafétéria et d'un sas d'entrée.
- Carte de gestion des zones à risques.
- Convention et règlement du Conseil d'établissement scolaire.
- Elaboration du modèle de gestion du stationnement au moyen de macarons.
- Extension de l'accueil préscolaire : reprise des locaux du Jardin d'enfants « Les Guignols » au Burennoz.
- Gestion du personnel : engagement d'une responsable RH, révision et coordination des processus.
- Gestion du trafic des poids lourds, secteur « Métraude – Cérèce ».
- Lignes tl n<sup>os</sup> 47 et 66 : suivi des études menées par les tl (tracés et densification des horaires).
- P.Q. « Arnier – périmètre [ Musée ] » : pré-étude du projet d'extension des constructions.
- P.Q. « Burennoz-Malavaux » : étude affectation « galette ».
- Participation financière au futur centre sportif de Malley.
- Plan Général d'Affectation (PGA) : adaptation du projet aux conditions fixées par la LAT 1.
- Plan partiel d'affectation PPA «Coulette » : poursuite de l'accompagnement auprès du SDT.
- Projet d'agglomération PALM : suivi des mises en œuvre des projets 2007 et 2011 ; participation à l'élaboration du projet 2016 « 3<sup>ème</sup> génération ».
- Schéma directeur de l'est SDEL : études de mobilité et paysagère.
- Service des eaux : analyse détaillée des conduites du secteur « Villars – Signal ».
- Suivi des études pour le collecteur de concentration « Louche - Combe ».
- Suivi des travaux de l'UCV (Union des communes vaudoises).
- Suivi du concept de gestion des déchets mis en œuvre en juillet 2013.

## Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2015 et les deux années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2015	Total 2014	Total 2013
Muheim G.	343.00	1'044.00	0.00	129.00	<b>1'516.00</b>	1'661.00	1'608.50
Delaplace D. (jusqu'au 30 juin)	160.75	249.00	0.00	0.00	<b>409.75</b>	748.75	875.00
Greiner-Meylan N. (depuis le 1 <sup>er</sup> juillet)	127.00	143.75	0.00	0.00	<b>270.75</b>		
Michelet Ph.	251.50	663.00	137.00	0.00	<b>1'051.50</b>	1'047.50	1'053.25
Schiesser C.	314.25	1'206.50	0.00	0.00	<b>1'520.75</b>	1'539.75	1'491.50
Dupertuis Ch.	347.00	821.00	0.00	0.00	<b>1'168.00</b>	1'222.75	981.50
<b>Total</b>	<b>1'543.50</b>	<b>4'127.25</b>	<b>137.00</b>	<b>129.00</b>	<b>5'936.75</b>	<b>6'219.75</b>	<b>6'009.75</b>

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 129 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat.

Un montant de Fr. 2'000.- nous est aussi versé par le CoDir de l'Association de police Est Lausannois (heures dans la colonne « Gestion »)

## Site Internet

Les heures consacrées à notre site Internet [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch), en 2015, sont au nombre de 80.25 (88.50 en 2014).

Le préavis 01/2014 « Refonte du site Internet officiel de la Commune de Belmont et acquisition d'un nouveau système informatique de gestion de contenu web (CMS) – Renouvellement du « parc informatique », approuvé par le Conseil communal le 13 février 2014 doit nous permettre la refonte complète du site.

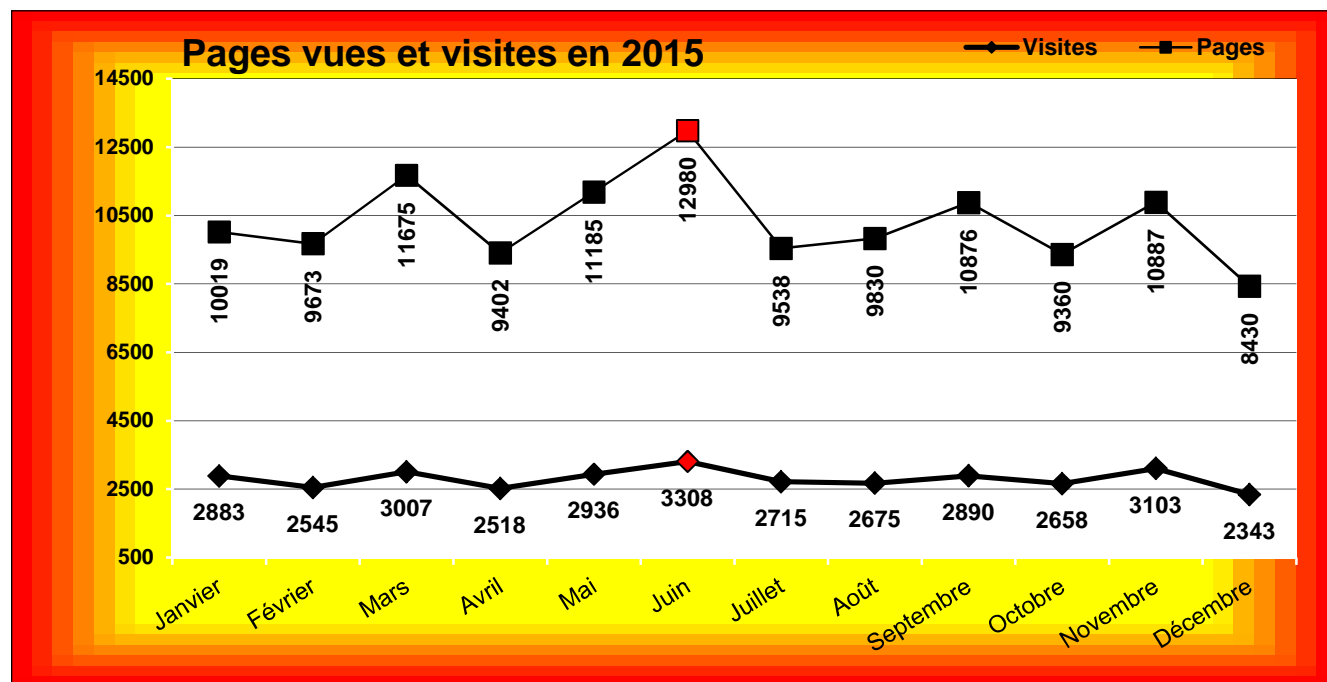
Comme l'année 2014, celle de 2015 a été perturbée par des cas de maladie qui ont affecté notre personnel. Les tâches de certain(e)s collaborateur(trice)s en ont été « chamboulées » mais nous avons pu faire face à toutes les priorités. Malheureusement, le Site Internet n'était pas dans celles-ci. En 2016, du personnel a été affecté particulièrement à cette tâche qui devrait nous permettre la mise en ligne dans le courant de l'année.

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
· de visites	16'205	17'882	21'536	28'461	30'350	34'350	29'846	<b>33'581</b>
· de pages vues	81'411	91'143	104'442	130'161	123'527	132'980	120'647	<b>123'855</b>

Les quelques reproches de site « un peu vieillot » et non adapté aux plateformes mobiles, n'empêchent pas le maintien des visites. Toutefois, une hausse significative devrait être constatée avec la nouvelle version du site ... affaire à suivre !

Nous vous proposons ci-après graphiques et tableau qui vous montrent, pour 2015, les statistiques suivantes :



Pour votre information, voici les pages les plus téléchargées en 2014/2015 (avec variations en % d'une année à l'autre) qui, à elles seules, représentent plus du 50% des téléchargements.

	Pages téléchargées	2014	2015	+/- en %
1	• « Home » Belmont-sur-Lausanne	21740	<b>21180</b>	- 2.6%
2	• « Administration »	8831	<b>8998</b>	+ 1.9%
3	• « Refuge des Bas-Monts »	7400	<b>7431</b>	+ 0.4%
4	• « Les Services communaux »	6604	<b>6617</b>	+ 0.2%
5	• « Enquêtes publiques »	4034	<b>3853</b>	- 4.5%
6	• « Règlements et documents officiels »	4345	<b>3822</b>	-12.0%
7	• « Service technique communal »	2809	<b>3239</b>	+15.3%
8	• « Les news »	2555	<b>3197</b>	+25.1%
9	• « Locations » page générale sur les locaux à louer	3461	<b>2985</b>	-13.8%
10	• « Actualités communales » (autres que les news)	2075	<b>2163</b>	+ 4.2%
11	• « Démarches administratives »	2465	<b>2104</b>	<b>-14.6%</b>
12	• « Vie politique »	1280	<b>1822</b>	<b>+42.3%</b>
13	• « Déchets »	1657	<b>1617</b>	- 2.4%

Quelques constats :

- d'une année à l'autre, les **4 premières places** sont toujours occupées par les mêmes sujets.
- **2013** : entrée de la taxe au sac pour les déchets = la page « Déchets » est dans le top 10 avec une hausse de 98%.
- **2014** : année du 850<sup>ème</sup> anniversaire, c'est la page « Tout sur les manifestations » qui fait la plus forte progression, 57%, qui se concentre sur le début du mois de novembre 2014 ! Les pages « Home » et « News » enregistrent une forte diminution et c'est malheureusement lors du triste événement de la mi-juillet 2014, que ces pages ont été les plus téléchargées !
- **2015** : la page « Tout sur les manifestations » sort du classement. Par contre, celle sur la « Vie politique » fait la plus la plus forte progression, 42.3%, qui se concentre entre le 14 juin et le 5 juillet, période d'élection complémentaire à la Municipalité.

## **CCAR**

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités :

- aux deux assemblées générales de Lausanne Région ;
- à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre), 13ème édition ; pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes ;
- ainsi qu'à une séance d'information sur le SDEL, sur invitation de Mme Schiesser, Municipale.

## **Représentations des membres de la CCAR :**

- M. Christian Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- Mme Claudine Gygi représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

## **DIVERS**

### **Visite préfectorale**

Notre Préfet, M. Jean-François Croset, a décidé de réorienter sa carrière et de rendre son costume de « Lieutenant du Conseil d'Etat ». Nous regrettons son départ, qui intervient peu d'années après celui de Mme Anne Marion-Freiss, désormais en charge du District de l'Ouest lausannois. Nous souhaitons à M. Croset plein succès dans sa nouvelle tâche de Secrétaire général du Département de l'Intérieur et de la Sécurité.

Pour assurer l'intérim, le Conseil d'Etat nous a confié « aux bons soins » de M. Marc-Etienne Piot, ancien Préfet du District du Gros-de-Vaud. Et au moment de « rendre ce rapport », nous apprenons, avec plaisir, que notre nouveau Préfet a été désigné en la personne de M. Daniel Flotron, Syndic de Forel.

### **Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron**

C'est sous la présidence de Monsieur le Préfet que les Syndics du district se sont réunis à deux reprises, dont l'une pour prendre congé de M. Croset.

Lors de la séance du 15 avril à Oron, la discussion a principalement été axée sur l'aménagement du territoire en général, et sur les conséquences de l'entrée en force de l'ordonnance d'application de la LAT 1. A l'issue de nos travaux, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba nous a entretenus sur la volonté du canton et de la Ville de Lausanne d'accueillir les JOJ 2020. Le 31 juillet à Kuala Lumpur, le CIO a accédé à ce souhait, et le futur Centre sportif de Malley sera la « cerise sur le gâteau » pour les jeunes sportifs.

La deuxième rencontre, à Grandvaux, a rapidement cédé la place à du formel, au profit de la convivialité. « Le Roi est mort, vive le Roi » : notre Préfet nous a présenté son successeur ad interim Marc-Etienne Piot, dont l'expérience avérée lui avait permis de « remettre sur les rails » les Autorités de la Commune de la Chaux. A notre connaissance, rien de semblable ne sera nécessaire dans notre district !



# CONSEIL COMMUNAL

## **Bureau du Conseil communal**

(de juillet 2015 à juin 2016)

- Président Alfred ROTH
- 1er Vice-Président Véronique RODONDI
- 2ème Vice-Président Jean-Pierre CAVIN
- Scrutateurs Michael MARKIDES
- Petra SALATHÉ
- Scrutateurs-suppléants Marie Alix SOUYRIS
- Roland ULDRY

(pour la législature 2011-2016)

- Secrétaire Jean-Marc MAYOR depuis le 6.12.12
- Secrétaire suppléant(e) Didier BERARD depuis le 10.10.13
- Huissier Pascal REVERCHON
- Huissier-suppléant Yann TORNARE

## **Commission annuelle**

### **Commission de gestion (2016 pour gestion 2015)**

- Jean-Pierre CHAPALAY, Président
- Marina DE WATTEWILLE
- Christian DUPERTUIS
- Nicolas MEGIAS
- Sandrine RAINOTTE

## **Commissions permanentes pour la législature (2011-2016)**

### **Commission des Finances**

- Jean-Pierre BOLAY, Président
- Lucienne BOUJON
- Michel HENCHOZ
- Christine JUILLERAT
- Jean-Marc PASCHE

### **Commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

- Jean-Ch. BARTOLACELLI, Président
- Claudine GYGI
- Methap HIRT
- Christophe RASCH
- Christian STUTZ

### **Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

- Marc-Etienne FAVRE, Président
- Philippe BUGNON
- Luciano CIOMPI
- Giuseppe DE PIERRI
- Anna ZOIA

### **Commission de recours en matière d'impôts**

- Jean-Pierre CHAPALAY, Président
- Roland METTRAUX
- Enrico MONSUTTI

## **Autres délégations (2011-2016)**

### **Association de communes Sécurité Est Lausannois**

#### **Conseil intercommunal**

Délégation fixe : un membre du Conseil communal à désigner par le Conseil communal

Délégation variable : (un membre par tranche entamée de 3000 habitants) soit 2 membres du Conseil communal à désigner par le Conseil communal = 3 membres

- Didier BÉRARD
- Jean-Marc MAYOR
- Marie Alix SOUYRIS

ainsi qu'un membre désigné par la Municipalité (soit au sein du CC soit au sein de la Municipalité)

- Jean-Charles BARTOLACELLI (délégué de la CCAR nommé par la Municipalité le 31 août 2011)

### **Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

Délégué et suppléant issu de la Municipalité nommés par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité

- Daniel DELAPLACE, délégué (démission au 30.06.2015, nouveau délégué sera nommé pour la prochaine législature)
- Gustave MUHEIM, suppléant

un membre nommé par le Conseil communal (en principe issu de la CCAR)

- Christian STUTZ

### **Commission régionale Protection civile**

Délégué(e) de la CCAR nommé(e) par la Municipalité

- Claudine GYGI

### **Commission d'admission à la bourgeoisie**

Nommée par la Municipalité qui, vu les 6 Conseillers(ères) intéressé(e)s, a décidé de partager la législature en deux périodes équivalentes, soit :

du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2013

- Sarah BRAENDLE
- Carole ERNST
- Enrico MONSUTTI

du 1er janvier 2014 au 30 juin 2016

- Charlotte TOUATI
- Olivier RODONDI
- Christophe RASCH

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – FINANCES – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES RÉGIONALES (Lausanne Région) + POLICE

*M. Gustave MUHEIM, Syndic*



## PRÉAMBULE

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et suite au départ de M. Daniel Delaplace, les dicastères ont été redistribués ; M. Muheim a repris le dicastère « **Police** ».

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### *Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité*

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

#### **Préambule**

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ.

#### **Documents divers établis par le Greffe municipal**

Documents	2010	2011	2012	2013	2014	2015
· actes de mœurs <sup>1)</sup>	14	3	7	6	2	
· déclarations de domicile <sup>1)</sup>	435	489	479	457	467	
· autres déclarations (vie, hébergement, départ) <sup>1)</sup>	205	185	97	219	309	
· lettres y.c. les autres services <sup>2)</sup>	3845	3275	3483	2496	3119	<b>2820</b>

<sup>1)</sup> Le nouveau programme informatique mis en service en 2015, ne nous permet plus de sortir ce genre de statistiques.

<sup>2)</sup> La hausse importante enregistrée en 2014 (par rapport à 2013) était principalement due aux nombreux courriers adressés dans le cadre du 850<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune.

« Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est très souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! Sans compter que le même courriel est souvent adressé plusieurs fois (corrections, annexes différentes, etc.) ... ; c'est tellement plus simple, que le soin apporté à un courrier traditionnel n'est malheureusement pas reporté sur la transmission des courriels.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2015, 3168 personnes (3150 en 2014) ont fait usage du guichet et 3020 de la ligne T+T précitée (4317 en 2014). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

## Entreprises

Au 31 décembre 2015, le registre communal comprenait 209 entreprises (197 en 2014). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

La mise en œuvre, en 2014, de la taxe déchets « entreprises » nous a permis d'effectuer une révision en profondeur de ce registre, dans lequel les entreprises peinent à s'inscrire, mais aussi à annoncer les mutations.

## Contrôle des habitants

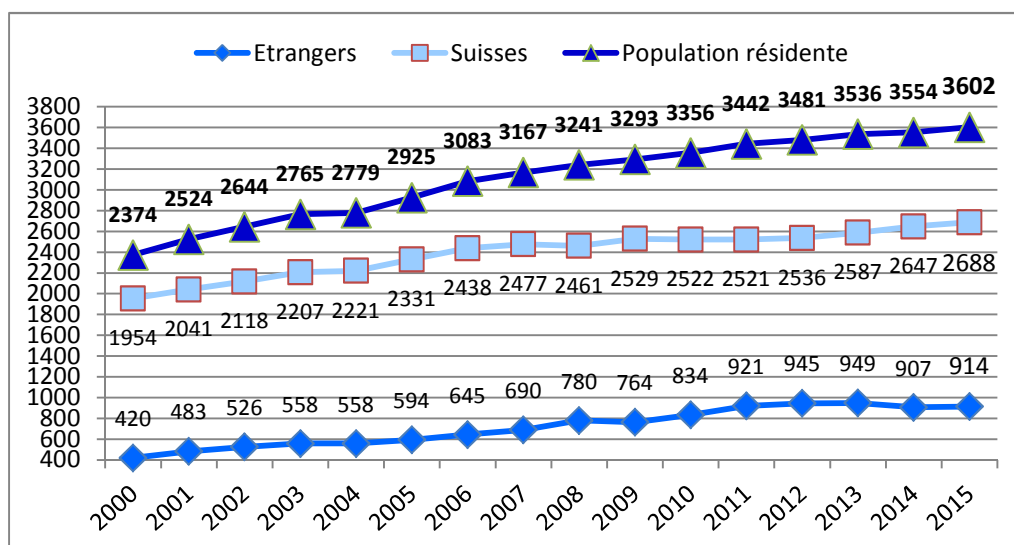
Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3602** (914 étrangers) habitants au 31.12.2015.

## Statistique population

Pour 2015, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

Population résidente	<b>3602</b>
Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés (191 en 2014)	<b>186</b>

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000





## Tableau des mutations

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Arrivées</b>	<b>440</b>	<b>365</b>	<b>443</b>	<b>498</b>	<b>447</b>	<b>388</b>	<b>398</b>	<b>463</b>	<b>422</b>	<b>515</b>	<b>478</b>	<b>491</b>	<b>437</b>
<i>dont naissances</i>	42	35	25	46	47	31	41	43	33	37	42	27	40
<b>Départs</b>	<b>324</b>	<b>343</b>	<b>297</b>	<b>356</b>	<b>368</b>	<b>320</b>	<b>338</b>	<b>355</b>	<b>351</b>	<b>474</b>	<b>423</b>	<b>421</b>	<b>430</b>
<i>dont décès</i>	9	7	6	12	17	8	12	13	10	15	13	6	19
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>708</b>	<b>740</b>	<b>854</b>	<b>815</b>	<b>708</b>	<b>736</b>	<b>818</b>	<b>773</b>	<b>989</b>	<b>901</b>	<b>912</b>	<b>867</b>

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

## Résidence secondaire

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2015, il y a 29 personnes concernées (30 en 2014).

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	32	37	42	37	30	29

## Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en augmentation; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 153 animaux (143 en 2014).

## Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue.

## Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2015, ce sont les documents suivants qui ont été restaurés :

- 14 documents appelés des « cotes », dont un livre, se trouvant dans une grande boîte;
- 2 « cotes » dans une autre boîte ;
- pour un montant total de Fr. 12'770.--.

D'autre part, un écrin (N°19) réalisé à l'occasion du Centenaire de la naissance de Pierrette Micheloud (poétesse et artiste peintre ayant vécu de nombreuses années à Belmont), a été acquis au prix de Fr. 540.--.

35 exemplaires numérotés 1 à 35



## **Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse**

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2015, la bourgeoisie de Belmont, selon la procédure ordinaire, à :

- M. BLAYO François ainsi que son épouse ;
- M. BLAYO Jacques ;
- M. BARQUI Vincent ;
- Mme VAN TULDER Laurence ;
- M. PESSOTTO Diego ainsi que son épouse et 1 enfant ;
- Mme GUGLIELMETTI Elisabetta ainsi que son mari et 4 enfants ;
- Mme LAVENAT Sophie ;
- M. OZDEMIR Murat ainsi que sa fille ;
- M. JACQUIGNON Claude ainsi que son épouse ;
- M. EXARTIER Stéphane ainsi que son épouse et 2 enfants ;
- M. EXARTIER Thomas ;
- M. ANZINI Alessandro ainsi que 2 enfants ;
- Mme GOMEZ Pascale ainsi que son époux et 3 enfants ;
- Mlle LUMME Amélia ;
- M. MAZIERO Gérard ;
- M. BOUZERNA Nabil ainsi que son épouse et 3 enfants ;
- M. FERNANDEZ ALVAREZ Domingo ainsi que son épouse ;
- Mme DELGADO OUTEIRINO Maria ;
- Mme ROMASHIKINA Anastasia.

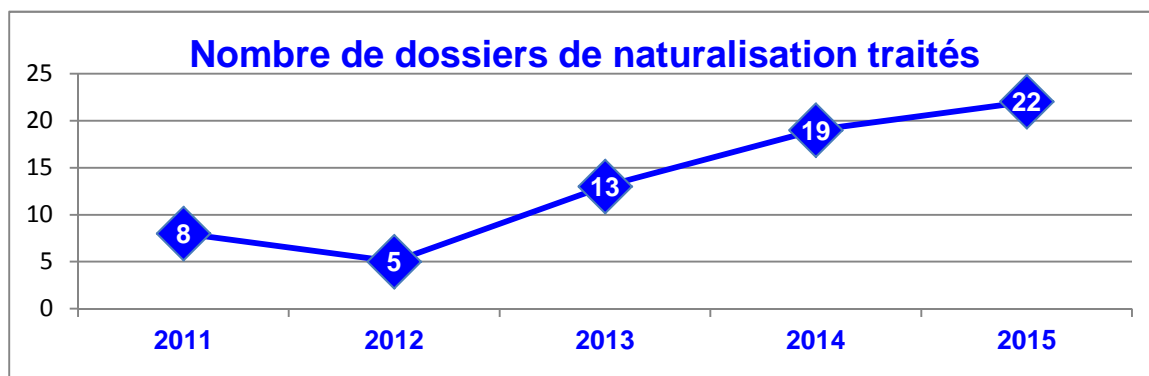
Une personne a pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée (étrangers nés en Suisse, art. 25 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois]) :

- M. NEGRO Enzo.

Quant aux personnes suivantes, elles ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée (jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération, art. 22 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois]) :

- M. PARTELIDES Alexander ;
- M. WILLIAMS Maxime.

Toutes ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2016 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales ont abouti.



## **MANIFESTATIONS**

### **Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec**

Cette manifestation a été organisée, tous les ans, de 1989 à 2012.

Puis, comme annoncé en 2012, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ». La prochaine aura donc lieu en 2016.

## TÉLÉPHONIE

Le central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence, car ancien détruit suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne toujours entière satisfaction.

Nous allons analyser, courant 2016, les spécificités techniques de ce dernier et apporter les modifications nécessaires afin d'être compatibles, en 2017, avec la téléphonie IP. Nous serons plus à même de développer ce sujet lors du prochain rapport.

## INFORMATIQUE

La Commune de Paudex ayant décidé de ne pas poursuivre la collaboration instaurée en 1997, le Comité de pilotage est devenu « bicéphale » (les Syndics de Pully et de Belmont).

### **Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)**

L'année 2015 s'est caractérisée par le lancement et la poursuite de projets importants préfigurant l'informatique pour ces prochaines années. Elle a ainsi débuté par la mise en production des applications Abacus et Nest pour la gestion financière, la facturation, le registre des habitants et des électeurs ainsi que la gestion des chiens.

Après avoir terminé le schéma directeur spécifique à la gestion électronique des documents (GED) au cours de l'année 2014, nous avons poursuivi ce projet en rédigeant un cahier des charges et en réalisant un appel d'offres en procédure ouverte des marchés publics. La mise en place de la solution choisie débutera au début de l'année 2016 et se poursuivra sur 3 ans.

Le vieillissement de notre parc d'imprimantes et la volonté de regrouper les contrats de location des appareils d'impression multifonctions nous ont conduits à lancer un projet relatif à la gestion des impressions qui a débuté par la définition et l'adoption d'une politique de gestion des impressions. Il s'est poursuivi par un appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics. La mise en œuvre de la solution retenue s'est faite au cours du mois de décembre 2015. Nous avons ainsi réduit de moitié notre parc de machines d'impression.

Deux projets importants touchant les services techniques ont démarré. Le premier concerne le remplacement de l'outil de gestion du réseau d'eau potable. Il est réalisé en collaboration avec les Villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE). Le choix s'est porté sur une solution Open Source nommée Qwat et sa mise en exploitation débutera au cours de l'année 2016. Le second qui concerne la gestion informatisée des permis de fouille est également conduit en coopération avec la Ville de Morges. Il est basé sur le portail cartographique sigip.ch et permet de gérer le processus depuis la demande jusqu'à la délivrance du permis de fouille.

D'autres projets, concernant aussi Belmont, ont également été réalisés :

- la mise en place d'un logiciel pour la gestion des locations et réservations de salles ;
- l'évolution de l'outil de gestion des formations.

En matière de messagerie, la quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a radicalement chuté pour atteindre 38'491 spam (124'642 en 2014) pour un volume de 399'898 messages traités (421'007 en 2014), soit une proportion de 9,6 % de messages non-sollicités (29,6% en 2014, 17,54% en 2013, 37,7 % en 2012, 45,4 % en 2011, 65,5 % en 2010 et 75,6 % en 2009).

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements et des données, ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

**Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.**





## Statistique des absences, HS et vacances

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total de jours de travail	7'114.00	7'983.50	7'475.50	7'452.00	7'987.50
Absences					
maladie *1	170.00	*4 435.25	*8 235.00	127.00	*9 143.00
accident *2	34.00	*5 39.50	10.00	21.00	10.00
médecin, physio, etc.	11.50	15.50	11.00	14.00	21.50
maternité *3	80.00	*6 128.00	0.00	41.00	*10 97.00
militaire - PCi	17.00	16.00	7.00	23.50	21.00
formation prof.	18.00	*7 96.00	11.50	90.00	37.50
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	750.00	799.50	739.00	736.00	788.50
Jours effectifs de travail	<b>6'033.50</b>	<b>6'453.75</b>	<b>6'462.00</b>	<b>6'399.50</b>	<b>6'675.00</b>
soit en %	84.82	80.84	86.45	85.88	83.57
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	784.75	723.00	689.50	891.50	1'104.75
Solde des vacances à prendre	97	98	142	182.50	*11 <b>212.50</b>

<i>CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i>	*6 <i>une autre éducatrice au CVE</i>
*1 <i>dont 64 jours au CVE (apprentie)</i>	*7 <i>dont 32 jours de formation pour un éducateur au CVE</i>
*2 <i>dont 15 jours au Service de conciergerie</i>	*8 <i>dont 165 jours au Service de conciergerie.</i>
*3 <i>une éducatrice au CVE</i>	*9 <i>dont 73 jours au Greffe et 22 jours au Service de conciergerie</i>
*4 <i>dont 118 jours au Service de conciergerie et 118.50 jours au CVE (apprentie)</i>	*10 <i>une autre éducatrice au CVE</i>
*5 <i>dont 39.50 jours au Service de conciergerie</i>	*11 <i>inclus personnel CVE (35.25 jours)</i>



# MUTATIONS

## Bâtiment administratif

### Administration générale – Greffe municipal

Une absence de plus de 3 mois pour raison de maladie au sein du service a nécessité une nouvelle répartition des tâches principales entre le Service du Greffe municipal et celui de la Bourse communale afin d'assurer le service à notre population.



### Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

**Mlle Isabelle Fogoz**, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

A mi-août 2015 :

- **Mlle Jessica Gashi** a commencé son apprentissage ;
- **Mlle Pauline Crespo de Matos** est entrée dans sa 2<sup>ème</sup> année ;
- **Mlle Laetitia Rollo**, a obtenu son CFC et a été engagée, avec un contrat de durée déterminée, pour une année afin de :
  - permettre la réorganisation du pré et du para-scolaire suite à l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion imposé par le Réseau ;
  - seconder Mlle Fogoz dans la refonte complète du Site Internet.
- **M. Donato Tavarone** a échoué à ses examens finaux et a quitté l'administration.

### Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2015.

### Bourse communale

Voir sous Greffe municipal.

### Service technique

Rien de spécial à signaler en 2015 dans ce service.

### Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

## Services extérieurs

Lesdits services comprennent :

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- le Service des eaux,
- le Service de l'électricité.

et sont répartis comme suit :

- **M. Edouard Abetel** : responsable « Voirie », a fait valoir son droit à la retraite au 31 août 2015 ;
- **M. Raymond Veyre** : a été engagé en qualité d'employé polyvalent (ouvrier principal), dès le 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts » ;
- **M. Robert Zanchetta** : responsable « Services de l'électricité et des eaux », avec l'appui, si nécessaire, de collaborateurs de la Ville de Pully, voire d'entreprises privées ;
- **M. Laurent Guérin** : ouvrier polyvalent qualifié ;
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité.



### Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de M. Frédéric Bovey :

- **Mlle Géraldine Fiaux**, domiciliée à Grandvaux, n'ayant pas réussi ses examens, a quitté notre administration.
- En août, **M. Loris Rouiller**, domicilié à Belmont, a débuté son apprentissage.

## Parascolaire et Préscolaire

### UAPE

Comme annoncé en 2014, l'engagement, pour la direction de nos institutions, d'une personne au bénéfice des titres et de l'expérience reconnus et exigés par le « référentiel de compétences pour la directrice d'un accueil collectif de jour préscolaire ou parascolaire », s'est fait en la personne de **Mme Diane De Saugy**. Elle a commencé en juin 2015 et, à ce jour, nous ne pouvons que nous féliciter de sa venue parmi nous.

### Réfectoire scolaire et Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2015.

### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

2015 a été une année intense aux Moussaillons avec l'agrandissement de la structure par la reprise et la transformation des locaux à la route du Burenoz, ex-jardin d'enfants « Les Guignols ». Le personnel de cette dernière a été réengagé dans la nouvelle structure et 5 personnes supplémentaires ont été engagées ou ont modifié leur taux d'occupation. Du personnel auxiliaire ainsi que des stagiaires ont été requis, en fonction des besoins, pour permettre le bon fonctionnement de la structure.

**Mlle Audrey Ruby**, a entamé, en août 2015, sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans) ;

**Mlle Ophélie Capt**, a commencé, en août 2015, son apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).



L'Espace Cancoires



# FINANCES ET COMPTABILITÉ

## Préambule :

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

## Documents divers établis par la bourse

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bordereaux de								
· taxe non pompier <sup>3)</sup>	796	790	756	851	878	912	0	0
· taxe égouts	602	618	624	633	656	662	659	667
· taxe forfaitaire individuelle <sup>4)</sup> (déchets)	0	0	0	0	0	0	2636	2313
Pièces comptables enregistrées	2683	3003	3064	2807	2758	2804	3274	3598
Factures diverses <sup>1)</sup>	323	968	1747	1931	1965	1973	2170	2356
Correspondances <sup>2)</sup>	410	481	519	318	534	545	247	255

<sup>1)</sup> depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

<sup>2)</sup> de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels) ; elles ne sont pas comptabilisées.

<sup>3)</sup> supprimée, dès 2014, par décision cantonale.

<sup>4)</sup> introduite en 2014.

## Taxe déchets

Le Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 mais la facturation de la taxe a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Conformément au Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets, certains allègements sont accordés :

- par naissance ou adoption d'un nouveau-né, lors de son inscription au Contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant ;
- les enfants et les adolescents sont exemptés de la taxe forfaitaire ; ils seront soumis à son paiement dès l'année civile suivant leur 18<sup>ème</sup> anniversaire ;
- les bénéficiaires d'une rente AVS sont exemptés de la taxe forfaitaire dès l'année civile suivant la perception de la rente ;
- sur présentation d'une attestation de l'école, les apprentis et étudiants de moins de 25 ans révolus sont exemptés du paiement de la taxe forfaitaire. Cette exemption est valable si la demande en est faite dans le délai de paiement de la taxe figurant sur la facture. La demande doit être renouvelée chaque année ;

- les personnes, au bénéfice d'une prestation complémentaire A.I., sont exonérées de la taxe forfaitaire, sur présentation du justificatif auprès de la bourse communale ;
- les adultes, au bénéfice d'un revenu d'insertion, peuvent, sur présentation du justificatif, demander la prise en charge de leur facture auprès de la bourse communale ;
- les adultes, au bénéfice d'autres prestations sociales, peuvent déposer une demande d'allègement avec présentation d'un justificatif ; la Municipalité statue.

En chiffres cela représente :

	2014	2015
Naissances	27	<b>*36</b>
Bénéficiaires rente AVS	475	<b>509</b>
<i>dont hommes 65 ans et plus</i>	219	238
<i>dont femmes 64 ans et plus</i>	256	271
Apprentis/Etudiants	161	<b>160</b>
Bénéficiaires de prestations complémentaires A.I.	31	<b>29</b>
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	17	<b>15</b>

*\* 4 personnes ne sont pas venues chercher les rouleaux offerts.*

### **Achats et ventes de biens immobiliers**

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

#### **Achat**

- aucun achat en 2015.

#### **Vente**

- aucune vente en 2015.

#### **Echanges**

- aucun transfert en 2015.

#### **Servitudes**

- parcelles 593, 594 et 671, chemin de Villars – servitude de passage public à pied et d'usage public d'une place à containers et armoires électriques.

### **Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)**

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 11/2011 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley ; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

- exercice 2009 Fr. 31'107.00
- exercice 2010 Fr. 21'606.00
- exercice 2011 Fr. 28'698.00
- exercice 2012 Fr. 19'219.50
- exercice 2013 \* Fr. 10'000.00
- exercice 2014 Fr. 17'965.60
- exercice 2015 Fr. 19'371.40

*\*La participation pour 2013 a été revue à la baisse, suite à nos prévisions budgétaires dans les chiffres rouges.*

## Caisse intercommunale de pensions (CIP)

### Message du Président

L'année 2015 fut marquée par de nombreuses turbulences boursières conduisant les marchés à réagir à chaque fois par de très fortes corrections. L'abandon du taux plancher par la BNS dès la mi-janvier, la poursuite de la crise grecque, l'effondrement de la bourse chinoise et la chute des prix du pétrole, n'ont laissé aucun répit.

Dans ce contexte, la CIP obtient une performance brute de 3,7 % qui, bien qu'inférieure à celle de l'année précédente et au besoin de notre plan de prévoyance, est largement supérieure aux indices de références.

Ce bon résultat bénéficie de l'apport positif de l'immobilier direct suite à la mise à jour des taux de capitalisation du parc immobilier. Cette revalorisation, décidée par le Conseil d'administration en fin d'année, tient compte des dernières données financières et économiques et correspond à un gain comptable d'un peu plus de 80 millions. Sans cette plus-value non réalisée, le taux de performance brute se serait élevé à 0,8 %, résultat conforme aux indices de comparaison des caisses de pensions suisses. Le Conseil a avant tout vu dans cette opération, la nécessité d'adapter les taux de capitalisation aux conditions du marché et également d'améliorer les opportunités pour de futures acquisitions.

Se conformant à la directive de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions qui exige une expertise actuarielle au moins tous les trois ans, le Conseil d'administration a demandé à notre expert en prévoyance d'en effectuer une nouvelle en 2015, sur la base des données de la CIP au 31.12.2014, la précédente datant de 2011 (situation au 31.12.2010).

Les conclusions présentées par l'expert dans son rapport du 8 octobre 2015 sont contrastées.

D'une part, elles relèvent les appréciations positives suivantes :

- les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise;
- la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les directives fédérales (DF IPDP) et le plan de financement de juin 2013 ;
- les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires.

D'autre part, bien que la Caisse ait pris des mesures très importantes avec la modification de ses Statuts et du plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'expert relève les éléments suivants:

- le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse (3,25 %) ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (2,75 %) dès le bouclage de l'exercice 2015;
- l'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est plus assuré.

Ces conclusions, bien qu'arrivant après trois excellentes années en termes de performance, sont contraignantes et le Conseil doit les prendre en considération.

Le point relatif au taux technique appliqué par la Caisse nécessitait une décision pour le 31 décembre 2015. Dès lors, sur préavis de la gérante et en accord avec l'expert, le Conseil a décidé d'alimenter à nouveau la

provision créée à fin 2013 pour préfinancer le coût qui résultera de l'abaissement de notre taux technique de 3,25 % à 2,75 %. Un montant de CHF 141'659'287 a été provisionné à cet effet au 31.12.2015 pour la porter à CHF 228'103'246.

Le point concernant l'équilibre financier fait référence au long terme. Sur la base des hypothèses actuelles prises en comptes par l'expert, cet équilibre n'est plus assuré sur la durée, principalement en raison des difficultés rencontrées depuis de nombreux mois déjà dans l'obtention de rendements des capitaux suffisants et qui semblent s'inscrire dans la durée.

En effet, force est de constater que l'univers macro-économique a fortement changé depuis 3 ans. L'abandon du taux plancher par la BNS, l'environnement de taux d'intérêt persistant à un niveau très bas, l'absence d'inflation en Suisse, l'extrême volatilité des marchés, entre autres, pèsent sur les espérances de rendement à long terme qui se situent fortement en dessous des prévisions de 2013,

Le Conseil a d'ores et déjà désigné une commission d'analyse du plan de prévoyance, chargée d'étudier les différentes options et mesures qui pourront ou devront être prises à la suite de cette analyse. Elle a débuté ses travaux au début mars 2016 et ceux-ci se poursuivront jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en intégrant la nouvelle composition du Conseil qui fera suite aux élections prévues lors de l'Assemblée des délégués du 16 juin 2016.

D'autre part, conformément aux nouvelles dispositions fédérales relatives au financement des IPDP, la CIP devra de toute manière procéder au 1<sup>er</sup> examen quinquennal de son plan de recapitalisation en 2017, sur la base des comptes bouclés au 31.12.2016.

A fin 2015, la situation de la CIP reste toutefois positive, puisque le taux de couverture de 70 %, certes en diminution de 2 % par rapport à 2014, est toujours bien supérieur au taux de 63 % fixé par le chemin de recapitalisation. La réserve pour le changement des tables actuarielles est pleinement alimentée, tout comme celle destinée à financer une réduction du taux technique de 3,25 à 2,75 %. En outre, la réserve de fluctuation de valeur atteint un écart-type, soit 7 % des capitaux de prévoyance.

En 2015, la Caisse a poursuivi son expansion en enregistrant une nouvelle fois une augmentation d'environ 5 % des assurés et des pensionnés, portant son effectif global à près de 18'500 membres; pour rappel, ce nombre n'était encore «que» de 14'600 à fin 2010. Le nombre d'employeurs affiliés a lui aussi progressé de 5 unités pour s'établir à 308.

Dans ces conditions, le Conseil est confiant pour l'avenir, tout en restant très vigilant par rapport à l'extrême rapidité des effets négatifs pouvant survenir presque tous les jours actuellement. Toujours judicieusement conseillé et épaulé par la direction et les collaborateurs de Retraites Populaires, il poursuivra sans relâche son activité visant à une gestion optimale de la Caisse. Je tiens à remercier chacun chaleureusement pour son engagement et l'excellent esprit qui anime les séances et les discussions.

Didier Tenthoey  
Président

## Quelques chiffres au 31 décembre 2015

- assurés du plan ordinaire :
  - hommes : 4'648
  - femmes : 7'376
  - total : 12'024
- pensionnés, effectif total : 5'248

La Commune de Belmont est affiliée à la CIP depuis 1963. Au 31 décembre 2015, elle compte :

- assurés : 40
- pensionnés : 16

## « Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de Fr. 2'340.- qui y a été consacrée en 2015 (Fr. 3'050.- en 2012, Fr. 1'900.- en 2013 car budget drastique, Fr. 3'100.- en 2014).



Dans le cadre de la participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) dispose d'une somme de Fr. 10'800.- (Fr. 12'250.- en 2014) que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat) ;
- Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Association du Vieux-Lavaux.

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.-/jeune et par an, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire (Fr. 3'950.- en 2015).



# POLICE

## ***POLICE ADMINISTRATIVE***

### ***Documents d'identité***

En 2015, 104 cartes d'identité ont été délivrées (98 en 2014).

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'Association des communes suisses tente toujours d'infléchir cette démarche.

Quant aux démarches pour l'obtention du passeport, elles ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch) et se présentent sur rendez-vous (que les demandeurs choisissent) au Centre de biométrie à Lausanne-Flon; son prix est de Fr. 140.- le passeport. Ils ont la possibilité de commander le "pack" pour le prix de Fr. 148.- (Fr. 140.- le passeport et Fr. 8.- la carte identité, adultes). Ils n'ont pas besoin de faire de photo. Les empreintes digitales et la photo se font sur place.

### ***Cimetière et inhumations***

Durant l'année 2015, nous avons compté 20 cérémonies pour des personnes décédées qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 1 en tombe à la ligne, 1 en concession à la ligne, 1 en tombe cinéraire, 2 en concessions cinéraires, 4 au columbarium, 2 au Jardin du souvenir et 9 en divers autres lieux, hors de notre commune.

### ***Signalisation***

Pas de demandes de signalisation ou de mise à ban.

### ***Stationnement***

Deux demandes ont été adressées à la Direction générale de la mobilité et des routes, gestion du trafic, l'une pour modifier la durée de stationnement à 2 heures, uniformément sur l'ensemble du parking d'Arnier et l'autre, au ch. du Stand, pour aménager 7 places de stationnement, limitées à 15 minutes, réservées à la dépose, respectivement la prise en charge des enfants qui se rendent au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » Grands.

### ***Utilisation du domaine public***

La Municipalité a délivré 13 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 12'207.50, représentant également les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

### ***Prévention de la criminalité***

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants, qui en ont manifesté le désir, sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale.

### ***Circulation***

La Municipalité a adressé 11 avertissements pour infraction au stationnement et 1 pour comportement inadéquat. Elle n'a pas eu à intervenir pour d'autres types d'infraction ou de cas de récidive.

## **Police sanitaire – Police des chiens**

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2015.

## **Divers**

**5 plaintes** (3 en 2014) ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 2 concernant des graffitis.

Au niveau des mesures préventives :

- **9 courriers et 2 rappels** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (12 courriers en 2014).
- **aucun courrier** n'a été nécessaire concernant le fauchage des parcelles pour mise en conformité (6 courriers en 2014).
- **7** (4 en 2014) **lettres d'avertissement** ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **4 dénonciations** en Commission de police ont été adressées à ladite commission (9 en 2014) pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets.

## **ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS**

Ci-après, extraits du rapport annuel 2015 de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois).

### **Organisation**

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

L'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Dès cette date, la police communale de l'Est Lausannois (PEL) a été à même de répondre aux critères de la LOPV dans le domaine de ses missions générales de police (MGP), à savoir :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- •établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- •assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Le corps de police a toujours veillé à assurer les missions qui lui sont confiées. Ces dernières années, notamment depuis le 1er janvier 2012, des tâches supplémentaires ont été confiées aux Polices communales, notamment dans les domaines du constat judiciaire et des violences domestiques.

Afin de répondre à ces nouvelles tâches, le Comité de direction de l'Association de communes (CODIR) a accepté sur quatre ans de porter l'effectif policier de la PEL de 33 à 45 collaborateurs, notamment par l'engagement de 11 aspirants de police qui ont suivi l'Académie de police de Savatan. Grâce à cette volonté politique de pouvoir disposer d'un Corps de police répondant aux critères de la LOPV, efficace et proactif, notre organisation a ainsi pu mettre en place un concept dit de " police de proximité " qui se veut proche des autorités, des citoyens, des commerçants et associations en restant à l'écoute de leurs attentes, ceci dans le respect des bases légales. Aujourd'hui, nous sommes ainsi à même de répondre aux besoins de la population, de proposer des solutions et d'anticiper les éventuels problèmes, l'objectif primordial étant de maintenir un sentiment de sécurité maximum au sein de la population.

En résumé, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une police communale à même d'assurer les missions générales de police (urgence 117), les tâches d'une police de proximité, de prévention, de constat judiciaire, de circulation ainsi que d'une police administrative chargée notamment de la police du commerce et des inhumations.

Au niveau technique, le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major, sous la direction d'une autorité politique : le Comité de direction, composé de 5 membres, issus des municipalités des communes partenaires. Un Conseil intercommunal, comprenant des élus des 4 communes membres, assume les responsabilités d'une autorité législative.

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

## Les Autorités

### Composition du CoDir en 2015

	<p>Gil Reichen Pully - Syndic <b>Président du Comité de direction</b></p>
	<p>Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal <b>Vice pdt du Comité de direction</b></p>
	<p><i>Jusqu'au 30.06.2015</i> Daniel Delaplace Belmont-sur-Lausanne - Conseiller municipal <b>Membre du Comité de direction</b></p>

	<p>Dès le 01.07.2015</p> <p>Gustave Muheim Belmont-sur-Lausanne - Syndic <b>Membre du Comité de direction</b></p>
	<p>Jacques Ochs Savigny - Conseiller municipal <b>Membre du Comité de direction</b></p>
	<p>Martial Lambert Pully - Conseiller municipal <b>Membre du Comité de direction</b></p>

## Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016

Situation au 31.12.2015

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Chaubert	Jean-Philippe	Paudex
Vice-président	Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Secrétaire	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Scrutateur	Freise	Alexandre	Pully
Scrutateur	Stehlin	Roland	Savigny

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Chevallaz	Jean-Marc	Pully
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Hunziker	Ernest	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Reichen	Serge	Paudex - Syndic
Simanis	Viesturs	Savigny
Schranz	Anne	Pully
Souyris	Marie-Alix	Belmont-sur-Lausanne
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny - Syndique
Vacant		Pully



## Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully

## **Résumé des comptes 2015**

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2015	Budget 2015	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	489'911.98	526'093.00	-36'181.02	-6.9%	136.01
Paudex	217'612.28	232'164.00	-14'551.72	-6.3%	146.54
Pully	6'090'066.41	6'721'327.00	-631'260.59	-9.4%	341.93
Savigny	454'838.56	500'797.00	-45'958.44	-9.2%	137.66
<b>Total</b>	<b>7'252'429.23</b>	<b>7'980'381.00</b>	<b>-727'951.77</b>	<b>-9.1%</b>	<b>276.79</b>

## **Statistiques diverses**

### **Radars mobiles Belmont-sur-Lausanne**

	2015	2014
• nombre de contrôles	36	(40)
• nombre de véhicules recensés	11'258	(11'506)
• nombre de véhicules en infraction	866	(968)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	7	(10)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1	(2)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	7,69	(8,41)
- zones 30 km/h (%)	15,04	(11,20)
- routes 50 km/h (%)	6,49	(8,24)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Véhicules en infractions	% de dénoncés (2014)
Arnier, route d'	7	1'028	172	16.73 (9,15)
Burenoz, route du	2	419	35	8.35 (-)
Ecaravez, chemin des	1	55	2	3.63 (-)
La Louche, chemin de	4	424	57	13.44 (25)
Monts-de-Lavaux, route des	21	9'264	594	6.41 (7.30)
Signal, route du	1	27	2	7.40 (-)
Villars, chemin de	1	41	4	9.75 (-)
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>11'258</b>	<b>866</b>	<b>7.69 (8.41)</b>

### Centrale téléphonique – Réception PS

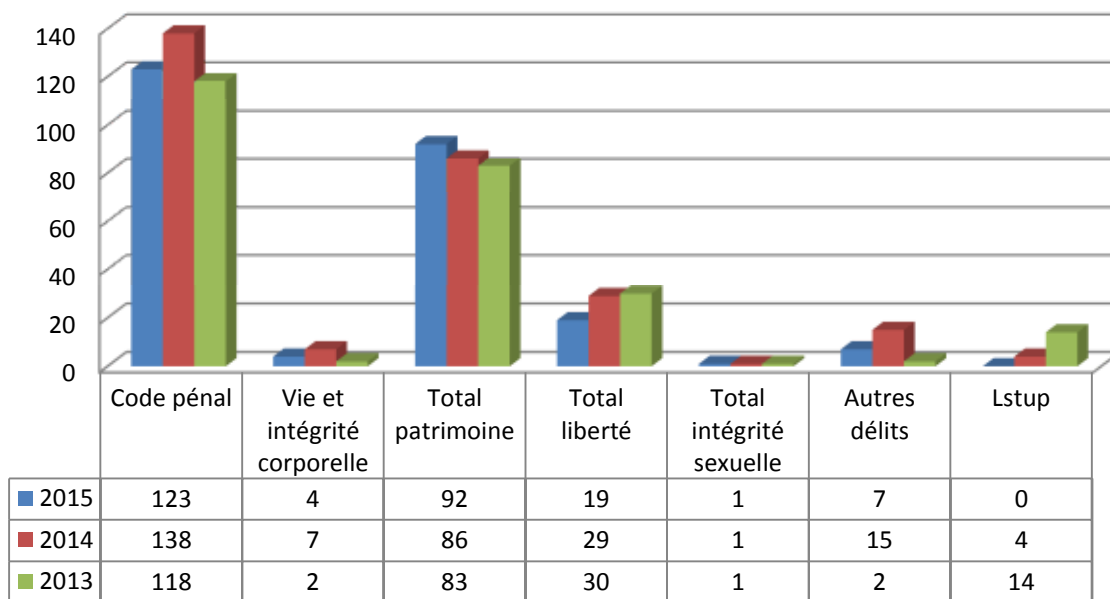
Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur notre territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

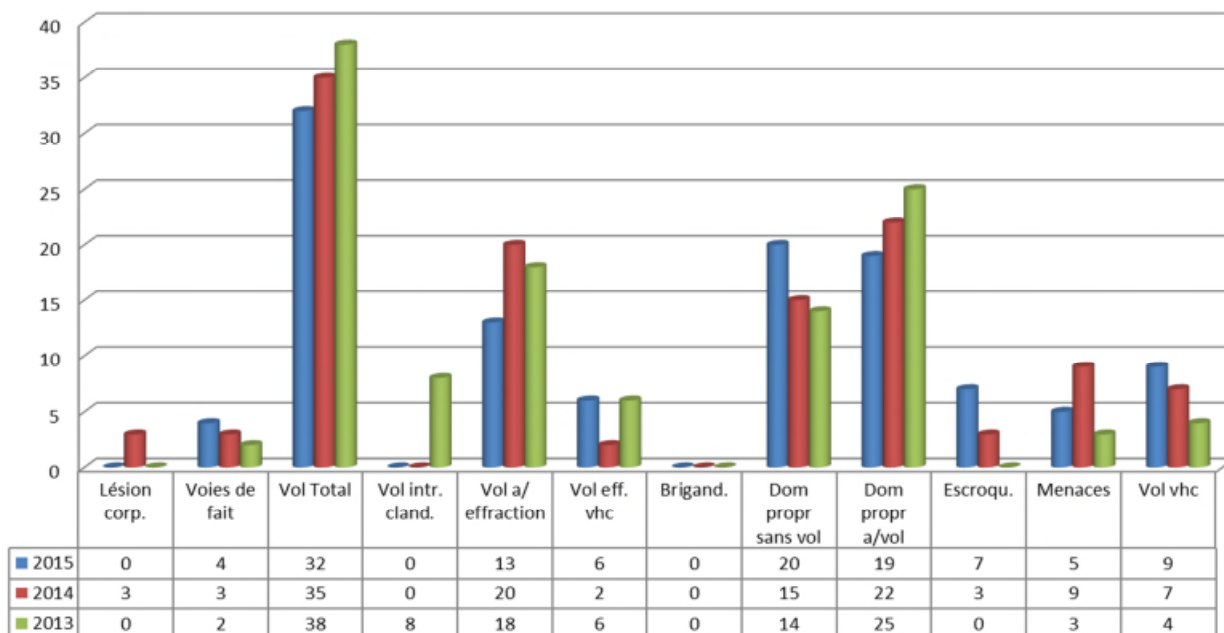
### Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont	Savigny
<b>Rapports de dénonciation à :</b> (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'420 (2014 : 1'042)				
• Préfecture	<b>588</b> (2014 : 660)	391 (458)	50 (91)	20 (23)	127 (88)
• Ministère public / Trib. Mineurs	<b>189</b> (2014 : 309)	122 (240)	19 (27)	6 (12)	42 (30)
<b>Accidents de circulation</b> (avec et sans constat)	<b>282</b> (2014 : 244)	204 (179)	21 (20)	15 (16)	38 (29)
<b>Ivresses au volant</b>	<b>150</b> (2014 :167)	107 (132)	23 (15)	8 (6)	12 (14)
<b>Actions proactives :</b>					
• Présences près des écoles	<b>1'351</b> (2014 : 1'946)	853	197	144	157
• Contrôles circulation	<b>2'947</b> (2014 : 2'818)	2'028	251	240	428
• Patrouilles et actions préventives	<b>24'941</b> 27'049 heures	16047	2'800	2'826	3'268

## Infractions au Code Pénal + Loi stupéfiants Commune de Belmont s/Lsne



## Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



### Amendes d'ordre

	Total	Pully	Paudex	Belmont-	Savigny
<b>Amendes d'ordre (AO)</b> (sans vitesse)	<b>8'913</b> (2014 : 9'451)	7'727	606	341	239

# TAXIS

## **Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

Belmont en fait partie avec onze autres collectivités locales ; cette association occupe 5 collaborateurs/trices (2,95 ETP) et gère notamment les autorisations accordées tant aux compagnies qu'aux exploitants particuliers.

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à 2 reprises en 2015. La commune y est représentée par MM. Gustave Muheim, Syndic, (suppléant) et Daniel Delaplace, Municipal (titulaire jusqu'au 30 juin 2015) ainsi que par M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

### **Principales tâches**

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis,
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis,
- surveiller et corriger les examens topographiques,
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis,
- gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis,
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis,
- enquêter sur les réclamations,
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.,
- préparer les séances de la Commission administrative, du Comité de direction et du Conseil intercommunal de l'Association de communes.

### **Evénements marquants**

La deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis, qui a été adoptée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 7 mai, a fait l'objet de deux recours en date du 20 juillet, l'un du Groupement des taxis indépendants, l'autre de la société Uber. Si le recours du Groupement des taxis indépendants est surprenant, dans la mesure où deux séances d'information ont précédé l'adoption de cette modification partielle de la réglementation, celui de la société Uber s'explique mieux.

En effet, après avoir pris connaissance d'un avis de droit étayé, le Comité de direction a, le 8 juin 2015, décidé d'appliquer le règlement intercommunal sur le service des taxis aux particuliers proposant leurs services contre paiement via des plateformes informatiques, telles qu'Uber.

De plus, et puisque cette concurrence nouvelle faisant fi des règles en vigueur se retrouve dans diverses villes, des contacts ont eu lieu avec le Canton de Genève où la loi sur les taxis est aussi en révision. Quant au Conseil d'Etat vaudois, il est chargé, suite à un postulat, de fixer un cadre général pour les chauffeurs de taxis. Le dépôt de ce postulat a été précédé d'une démarche de l'Association visant à mener une réflexion sur Uber et le marché des taxis en général. Des rencontres ont également eu lieu avec les responsables cantonaux et un représentant de Taxi Services.

Enfin, afin, notamment, de lutter plus efficacement contre les taxis « sauvages », un deuxième policier sera engagé à la Brigade des taxis. Ce policier sera financé pour les  $\frac{3}{4}$  par les communes membres de l'Association et le  $\frac{1}{4}$  restant par une augmentation des taxes et des émoluments perçus auprès des chauffeurs de taxis.

### **Quelques chiffres**

- Conducteurs : 478 (475 en 2014), soit 434 conducteurs réguliers et 44 auxiliaires.
- Courses : 1'274'909 (1'337'286 en 2014), soit une diminution de 6.68%.
- Stations : 46 qui offrent un total de 194 places (idem en 2014).

# TRANSPORTS PUBLICS

## PRÉAMBULE

Deux bonnes nouvelles :

- la ligne 47 voit le nombre de ses courses horaires augmenter ;
- la ligne 66 (La Croix-sur-Lutry / Montbenon via Belmont) est supprimée, au profit d'une nouvelle ligne 67, dont les terminus sont à Val-Vert et au Signal de Grandvaux ; courant 2016, elle ira jusqu'à la gare de Cully.

Une constante :

- la ligne 49 (Belmont / Clergère via le Burennoz) continue sur sa lancée pleine de succès.



Photo "Le Régional"



## EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

### Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
<b>2013</b>	47	391'934	- 2
	*49	81'758	--
<b>2014</b>	47	410'632	+ 5
	49	105'158	+ 29
	**66	5'018	--
	***66	51'788	--
<b>2015</b>	47	411'893	+ 0.3
	49	113'966	+ 8
	**66	4'897	- 2.4
	***66	48'259	- 6.8

\* Ligne 49 créée en décembre 2012

\*\* Ligne 66 : tracé urbain Belmont

\*\*\* Ligne 66 : entier du tracé

## **110.8 millions de voyageurs sur les tl et le LEB**

### **Sur la route**

Les tl ont accueilli 107.1 millions de voyageurs en 2015 sur leur réseau, soit 2.1 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2014 (+2%). L'offre du réseau routier a le plus profité de cette croissance (+1.5 million). La ligne 17 reste la ligne la plus fréquentée avec 6.9 millions de voyageurs (devançant les lignes 1 et 9, transportant respectivement 6.3 et 6.5 millions de voyageurs). Effet de son prolongement entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines en 2014, la ligne 25, très prisée, progresse de 22%.

Le réseau routier régional est en pleine santé (+22% pour la ligne 54 ; +3% pour la ligne 60 et +2.5% pour la ligne 65). Le changement d'horaire a permis d'améliorer l'offre et, notamment, de réorganiser les lignes dans l'Est lausannois (restructuration de la ligne 47, disparition de la 66 au profit d'une nouvelle ligne 67 connectant Cully à Pully).

### **Sur le rail**

Le m1 gagne des voyageurs (12.9 millions, soit +3.4% ou 400'000 passagers supplémentaires), alors que le m2, à la limite de sa capacité aux heures de pointe, augmente plus modérément sa fréquentation (+0.6%) dans l'attente de ses trois nouvelles rames supplémentaires. Les projets d'augmentation de capacité se poursuivent sur les métros : la mise en service des 5 nouvelles rames m1, construites à l'interne des tl, est effective depuis janvier 2015. Trois rames m2 ont été commandées pour une livraison en 2017.

Le LEB a vu sa fréquentation encore augmenter de 10.5% pour atteindre 3.7 millions (en 2014, sa fréquentation augmentait déjà de 7.4%, effet de la cadence 15' sur l'année complète). La ligne, plébiscitée, vit une crise de croissance importante, liée au fort développement démographique du district du Gros-de-Vaud.

Un plan de développement pour transformer le chemin de fer en véritable RER est mis en place conjointement par l'Office fédéral des transports, le Canton de Vaud, La Compagnie du LEB et les tl. Il permettra d'accompagner le succès de la ligne. Jusqu'en 2020, plus de 300 millions de francs d'investissements sont prévus, portant aussi bien sur la sécurisation, la modernisation des infrastructures que sur l'amélioration du matériel roulant et du service à la clientèle. En 2015, l'important chantier permettant la sécurisation du passage à niveau de Cery - Fleur-de-Lys a abouti à la réalisation du viaduc. Grâce au rapprochement opérationnel entre les deux compagnies, de nombreuses synergies se poursuivent.

## **Taux de couverture à 36.8%**

La situation conjoncturelle exceptionnelle au niveau des taux d'intérêts, des prix du carburant et de l'électricité permet aux tl de réaliser un bon exercice 2015, malgré le ralentissement des recettes. Le taux de couverture se maintient à un niveau proche de 2014 (36.8% contre 37% en 2014).

En cinq ans, entre 2010 et 2015, les tl ont ainsi transporté 12 millions de voyageurs supplémentaires, soit +12.6% alors que les indemnités versées par les collectivités publiques à l'entreprise n'ont progressé que de 1.2% - l'évolution de notre situation financière est donc très favorable. Il en va de notre responsabilité économique face aux collectivités qui nous font confiance et investissent pour les transports publics.

## **Manifestations et chantiers**

Parmi les 433 manifestations annoncées, 59 ont demandé des mesures spécifiques de trafic. L'arrivée du Tour de Romandie, le dimanche 3 mai, a fortement perturbé le réseau : sur 29 lignes routières sur lesquelles circulent des bus le dimanche, 21 ont été perturbées par cet événement d'ampleur. Dans l'année, les tl ont dû gérer en moyenne 1 manifestation tous les 2 jours et 4,5 lignes en moyenne ont été perturbées lors de chaque manifestation.

517 chantiers (ou étapes de chantier) ont été traités par l'entreprise. En moyenne, plus de deux nouveaux chantiers ont démarré chaque jour ouvrable sur le réseau tl. Par rapport à 2014, le nombre de jours de chantiers a augmenté de 2.4%.

## **Sécurité : notre priorité**

Les efforts pour réduire les accidents de circulation se sont poursuivis au travers de la formation continue et de l'accompagnement managérial de proximité des conducteurs. Le nombre d'accidents de la circulation (par million de kilomètres) a diminué de l'ordre de 6%.

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle et lui procure un sentiment de sécurité élevé dans les véhicules (89 % en 2015 contre 87 % en 2014). Il en va de même pour le sentiment de sécurité aux arrêts (84 % en 2015 contre 82 % en 2014).

### **Sécurité sur l'avenue d'Echallens**

En termes de sécurité, l'année 2015 a été difficile sur l'avenue d'Echallens, à Lausanne, tronçon où cohabitent de façon souvent dangereuse, le LEB, les bus, le trafic automobile, les cyclistes et piétons. Neuf accidents s'y sont produits durant l'année, dont deux collisions frontales impliquant un train LEB et un bus tl, les 12 février et 4 septembre. Ces accidents ont amené les tl à prendre une mesure d'urgence drastique, dès cette date, en supprimant la desserte de l'arrêt St-Paul par les bus tl de la ligne 9, le décalant de 300 mètres en direction de Chauderon et créant, en complément, la ligne 29, un système de navette rejoignant St-François chaque 30'.

Dans l'attente de la construction du tunnel pour le LEB entre Union-Prilly et Chauderon, dont le dossier d'approbation des plans a été déposé à l'OFT le 6 octobre, les actions sécuritaires ont donc été renforcées en coordination avec la Ville de Lausanne : pose d'obstacles empêchant les tourner à gauche illicites de la part des automobilistes, renforcement des interventions de la Police pour sanctionner le non-respect de la Loi sur la circulation routière. En parallèle, des études ont été entamées afin de créer un nouvel arrêt pour le LEB à St-Paul, en lieu et place de l'arrêt de la ligne 9, qui permettra de rétablir une offre de transports publics pour le quartier et de réduire la vitesse des trains sur l'avenue d'Echallens, qui reste sous haute surveillance par l'ensemble des partenaires (exploitant, Ville de Lausanne, Canton de Vaud).

## **Faciliter la vie à nos voyageurs**

Fourni au travers de différents supports, l'horaire en temps réel rencontre un vif succès. En 2015, plus de 20.3 millions de visites ont été faites sur les différents services web et mobile des tl, ce qui représente + 88% de consultations par rapport à 2014 (Web et solution mobiles confondues). Dans une société toujours plus connectée, l'univers numérique tl se développe dans le but de faciliter l'information à nos voyageurs. De nouvelles solutions en terme de distribution de titre de transport voient le jour. En 2015, le Swisspass a été introduit au niveau national et l'achat du billet par sms est un véritable succès, représentant désormais 20% des ventes de billets.

## **Réalisation du réseau d'Axes Forts**

Les équipes ont poursuivi la préparation des Axes forts (tram et bus à haut niveau de service - BHNS), projet ambitieux porté par le cCanton, soutenu par les communes et appuyé par les tl et s'inscrivant dans le PALM. Le dossier d'approbation des plans de la première étape du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon et du BHNS Prélaz-les-Roses – St-François a été remis à l'OFT qui a accepté le projet le 10 mars 2016, ouvrant ainsi la voie au début de la construction, sous réserve de la levée de toutes les oppositions.

En février 2015, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un plan de développement des métros jusqu'en 2025 qui a accepté 4 projets de décret, permettant l'achat de 3 nouvelles rames pour le m2, la création d'un nouveau tracé de métro entre les stations de Grancy et du Flon (le m2 sera désormais intégralement à double voie et une nouvelle station sera construite au Flon), ainsi que sur la réalisation des études de l'avant-projet de m3 entre le Flon et la Blécherette.

### **Un nouveau métro à construire**

En 2015, les tl et les CFF ont étroitement collaboré autour de l'élaboration du dossier d'approbation des plans du projet de la Gare de Lausanne inscrit au programme de Léman 2030. En effet, le nouveau tube à double voie prévu pour le m2 fait partie intégrante du projet de réaménagement de la Gare de Lausanne. Les acteurs internes amenés à travailler sur le projet ont donc été définis.

Les tl ont poursuivi et accru leur contribution pour ce projet de développement des métros par la mise en place d'une petite équipe de projet.

Une cartographie des mandats d'études et de projet a été réalisée et les pré-études d'exploitation ont donné leurs premiers résultats. Enfin, des variantes de tracé ont été mises au net, les premiers concepts logistiques et les emprises de chantiers établis et les premiers appels d'offre pour les études finalisés.

## **Notre responsabilité sociale, économique et environnementale**

En 2015, les tl comptent un effectif total (tl et LEB) de 1333 collaboratrices et collaborateurs. Le nombre de personnes engagées pour toute l'entreprise s'élève à 177 (encadrement inclus), parmi lesquelles 83 conducteurs pour un effectif total de 643. Tout au long de l'année, 5352 dossiers de candidatures ont été analysés et 695 entretiens ont été menés. 39 apprentis ont suivi leur formation aux tl. La démarche visant à renforcer le bien-être des collaborateurs au travail s'est consolidée, le processus a été amélioré et stabilisé.

Entamée en 2014, les négociations entre l'entreprise et le syndicat SEV autour d'une nouvelle Convention collective de travail (CCT) se sont poursuivies tout au long de 2015 avec des points bloquants qu'il a été difficile de dépasser de part et d'autre. Au travers de la nouvelle CCT, l'entreprise devait construire une seule et même CCT pour les collaborateurs tl et le LEB, mais également renforcer l'attractivité des tl en tenant compte des contraintes économiques et ce, dans le respect des attentes des collectivités publiques. Après plus de 20 mois de discussions, les membres syndiqués des tl et du LEB (38% de l'effectif total) ont refusé les propositions d'évolution amenées par l'entreprise. Ce vote négatif fait suite à l'accord préalable du Conseil d'administration qui s'est largement prononcé en faveur de cette proposition. Dans ce contexte, la CCT d'entreprise n°2 en vigueur a été reconduite selon l'article 58, alinéa 2, pour une durée indéterminée. Les collaborateurs du LEB, passés sous contrat tl lors du rapprochement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ont été transférés sous le régime de la CCT-tl n°2 avec des adaptations afin de ne pas préjudicier leurs conditions de travail.

Enfin, les tl ont honoré leur responsabilité environnementale, ancrant leurs projets dans un développement durable et réduisant leur empreinte énergétique.

## **Notre vision pour 2025**

Le Conseil d'administration a validé, en septembre 2014, notre stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, appelée Vision 2025. Pour ce faire, l'entreprise est partie de différents constats : la mobilité tend à devenir toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront davantage différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales. Vision 2025 a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développera en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par les collectivités publiques.

### **Une offre intégrée**

En 2015, les tl ont défini et développé un programme innovant qui a l'ambition de développer une Solution Multimodale Intégrée pour Lausanne (SMILE). Développé en partenariat avec l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et différents prestataires de services, le projet ciblera, pour une première phase pilote, des étudiants et collaborateurs de l'EHL à qui sera proposée une offre de mobilité intégrant six modes de transports différents dans un abonnement unique : transports publics (Mobilis via tl) ; auto-partage (Mobility) ; vélos en libre-service (PubliBike) ; taxi (Taxi Services) ; location de voitures (Enzo Location) et co-voiturage (e-covoiturage). L'abonnement, d'une durée de 4 mois, sera matérialisé par une carte unique et offrira une application de recherche multimodale intégrée par smartphones. Les tl, intégrateurs de cette solution, seront le point de contact unique pour les clients SMILE, de l'information jusqu'au service clients en passant par la vente. La solution sera proposée aux étudiants et aux collaborateurs EHL dans le premier semestre 2016.



# LAUSANNE REGION

## POINTS FORTS 2015

### Synthèse du rapport d'activités (rapport intégral sur le site internet de l'association)

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales soit : les projets régionaux, les projets d'agglomération et la coordination intercommunale. L'association est composée de trois secteurs répartis selon le schéma ci-dessous. La Ville de Lausanne fait partie des trois secteurs. A fin 2015, les Communes de Jorat-Menthue et de Poliez-Pittet ont démissionné de Lausanne Région.

### Communes membres



#### Secteur Ouest :

Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix

#### Secteur Est :

Lausanne, Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion

#### Secteur Nord :

Lausanne, Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat-Menthue (démission fin 2015), Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet (démission fin 2015), Romanel-sur-Lausanne

### Le législatif et l'exécutif de Lausanne Région

L'Assemblée générale de Lausanne Région s'est réunie à deux reprises en 2015. Parmi les nombreux objets traités, les comptes ont été adoptés, le 25 mars à Cheseaux-sur-Lausanne, et le budget 2016, le 7 octobre à Ecublens.

**Le Bureau de coordination**, exécutif de Lausanne Région, présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont-sur-Lausanne) et accompagné par la secrétaire générale, Mme Patrizia Darbellay, a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région : Agglomération et territoire, Affaires régionales et Promotion économique. Outre les points forts décrits ci-après, le Bureau a notamment :

- accompagné la fermeture du Bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ;
- développé la communication à propos du nouveau Centre sportif de Malley et suivi les votes de ses communes membres ;
- décidé d'octroyer un mandat à l'association SEREC qui apportera son appui dans l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale, demandée par le canton dans le cadre de la LADE ;
- accepté la demande de la commission « Formation et emploi des jeunes » de créer un poste de coordinateur LIFT (détails sous rubrique).

## La communication de Lausanne Région

D'importants efforts ont été déployés pour communiquer sur divers projets, dont :

- le nouveau **Centre sportif de Malley**, au travers de deux soirées qui ont attiré plus de 800 personnes, deux films explicatifs du projet et deux brochures.
- **La journée du Dimanche Sportif** du 4 octobre 2015 a été largement annoncée sur les ondes des radios locales et diffusée dans les journaux (supplément dans le Journal 24 Heures).
- **Deux journées de réflexion sur les thèmes** « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? » (27 mai 2015) et « Ecole, famille, société : Quels liens ? » (18 novembre 2015) ont été relayées dans les journaux communaux. Une interview de Ruth Dreifuss et un reportage de la Télé ont été réalisés lors de la journée du 27 mai.
- **Les comptages 2010-2014** lors d'une conférence de presse en présence de nombreux médias (presse, radio et télévision).
- **Le Prix PERL** dont la cérémonie de remise des prix a été diffusée en direct à La Télé et qui a fait l'objet de divers articles dans la presse.

## AGGLOMERATION ET TERRITOIRE

### Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la « cellule stratégique partenariale », qui regroupe des représentants du canton et des schémas directeurs, est devenue officiellement l'organe technique responsable du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leurs participations financières aux études transversales PALM pour leurs propres communes. En outre, les deux associations seront impliquées dans l'organisation des Conférences d'agglomération. Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage du PALM, par la présence du président et de sa secrétaire générale.



## **MOBILITÉ**

### **Comptages TC et TI 2010-2014**

Depuis 1975, Lausanne Région gère l'entier du processus des comptages quinquennaux du trafic. Ils s'étendent aujourd'hui à l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges.

Exceptionnellement, en raison des travaux prévus dans les villes de Renens et Lausanne, les comptages ont été avancés à 2014 et portent sur quatre ans au lieu de cinq.

En 2014, les entreprises de transports publics ont enregistré plus de 140 mio. de voyageurs sur le périmètre d'étude de l'agglomération. La croissance de la fréquentation générale des transports collectifs (TC) est de +3.2% par année. Le trafic autoroutier est en constante augmentation,

entre +2.5% et +3.5% selon les tronçons, et arrive aujourd'hui à saturation aux heures de pointe. Par contre, le trafic automobile dans les centres n'a pas augmenté, grâce au report modal sur les transports en commun. Pour les communes périphériques, moins bien desservies en transports publics, la voiture reste privilégiée.



## **ECONOMIE ET ENTREPRISES**

### **Le Fonds Capital Développement (FCD)**

Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement, une source de financement aux entreprises, à l'exception de l'hôtellerie et de la restauration. Trois prêts ont été accordés, dont deux déjà remboursés durant l'exercice 2015. Le dernier prêt sera soldé début 2016. Durant l'exercice 2015, un groupe de travail composé d'experts du monde financier, politique et institutionnel s'est réuni pour faire un point de situation et réfléchir à l'avenir du fonds. Depuis sa création, les conditions cadres ont fortement changé en matière d'aides financières. Une palette de nouveaux instruments de soutien ont fait leur apparition (FIT, Innovaud, Venture Capital, etc.). En outre, l'équipe de gestion du FCD n'a ni les ressources, ni les compétences nécessaires en matière de gestion de crédits pour assurer un suivi optimal des dossiers de prêts. Un rapprochement avec une structure existante disposant de ce savoir-faire a été établi avec la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) qui dispose d'un processus professionnel en matière de gestion des demandes et d'octrois de crédits.

### **« StartInnov », journées entrepreneuriales à Renens**

Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, organisée avec l'appui de l'ECAL en novembre 2014, et sur impulsion de l'UniverCité, appuyé par Lausanne Région et Innovaud, une première série de journées « StartInnov » ont été proposées. Ces journées de formation gratuites, courtes et efficaces permettent aux étudiants de différentes Hautes Ecoles de présenter des projets. Ils se familiarisent, au travers d'une simulation de création d'entreprise, au développement de projets, à la mise sur pied d'une équipe, à obtenir un financement et à trouver des investisseurs.

Trois journées StartInnov ont été organisées : le 14 février, le 20 juin et le 21 novembre 2015 pour conclure la 2<sup>ème</sup> semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, avec le soutien du Service cantonal de la promotion économique.

### **Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)**

Depuis 2003, plus de 56 projets ont été récompensés. Des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans le high-tech. Pour les communes membres de Lausanne Région, c'est l'opportunité de souligner l'intérêt que les collectivités publiques portent à l'encouragement de l'entrepreneuriat et au développement économique régional.

## 13<sup>ème</sup> cérémonie de remise des prix PERL

Le 7 mai 2015, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Sept entreprises nominées, désignées parmi 47 candidatures, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. Les 5 entreprises primées se sont partagées un montant total de Fr. 100'000.-.

- 1<sup>er</sup> Prix à KB Medical SA ;
- 2<sup>ème</sup> Prix à Flyability SA ;
- 3<sup>ème</sup> Prix à Nanolive SA ;
- Prix Micro-Entreprise à On My Way SA ;
- Prix «Coup de cœur du Jury» à Tombooks Sàrl.



## ADOLESCENTS

### Journée de réflexion «Ecole, Famille, Société : Quels liens ? »

Le 18 novembre 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne Région a organisé une journée de réflexion pour étudier les liens à resserrer entre les différents partenaires de l'école obligatoire. Le professeur Georges Felouzis a ouvert cette journée par une intéressante conférence à propos des inégalités scolaires. Ensuite les 120 participants se sont répartis dans 5 ateliers à thèmes : conseil d'établissement, migrants, devoirs surveillés, économie, et implication des jeunes dans des projets collectifs. Ces ateliers ont donné l'occasion au large public présent (politiques, professionnels, parents d'élèves) de prendre conscience de l'importance du lien entre les partenaires, et de découvrir quelques outils visant à renforcer ce lien.

## AppApp

La prestation d'appuis scolaires aux apprentis, financée par les associations régionales, est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois. Durant l'année scolaire 2014-2015, Lausanne Région a subventionné 65 groupes, permettant à 263 apprentis d'améliorer leurs résultats scolaires. Durant le premier semestre de l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a soutenu 54 groupes (contre 41 l'année précédente) donnant ainsi la possibilité à 214 apprentis (156 apprentis l'année précédente) de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitent ouvrir 90 cours sur l'année scolaire 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, le département « Affaires régionales » de Lausanne Région a contacté toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise. Ces appuis sont gérés par le Groupe pour l'apprentissage (GPA), composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site [www.formation-apprentis.ch](http://www.formation-apprentis.ch); leur participation financière est fixée à Fr. 5.- par cours.

## Le projet Lift

Les jeunes élèves du niveau secondaire, dès la 9<sup>ème</sup> année HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.) peuvent faire appel aux stages LIFT. Ces derniers facilitent une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en Ville de Lausanne. Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

En 2015, Lausanne Région a créé, sous forme de projet pilote jusqu'à fin 2015, un poste de coordinateur LIFT. Grâce à ce dernier, 5 entreprises et 2 établissements scolaires ont souhaité participer au projet. Les communes, ayant également une vocation d'entreprises formatrices, peuvent s'adresser à Lausanne Région pour prendre des «jeunes LIFT» en stage dans l'un de leurs services, à l'instar de Pully et Ecublens.

## DÉPENDANCES

### Journée de réflexion

Lausanne Région a organisé le 27 mai 2015, au Gymnase Auguste Piccard à Lausanne, la journée de réflexion « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? », basée sur la politique des 4 piliers de la Confédération. De nombreux politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment un message vidéo de Ruth Dreifuss, 2 conférences et 8 ateliers sur chacun des 4 piliers que sont : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis de comprendre l'importance de renforcer la collaboration entre les différents partenaires.



### Fonds de prévention

En 2015, Lausanne Région a financé, via son Fonds de prévention, les actions suivantes :

- organisation d'un spectacle de danse réalisé par des jeunes de Bussigny ;
- organisation de différentes actions de prévention de J-Ouest (groupe de coordination jeunesse de l'Ouest Lausannois), dans le cadre de la semaine nationale alcool ;
- organisation, par Rel'ier, des états généraux du Travail Social de Proximité, en septembre 2015 à Renens ;
- semaine d'actions contre l'homophobie, en novembre 2015 à Renens ;
- réalisation d'un clip traitant des abus sexuels sur des jeunes filles alcoolisées ; ce projet est porté par la Police de Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent y recourir lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

## SPORTS

### Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM pour chacune des 26 communes membres, hors les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly). Un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation est transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement. En 2015, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de participer au déficit d'exploitation 2014-2015 du CIGM, pour un montant total de plus de Fr. 463'000.-.



### Nouveau Centre sportif de Malley

Durant toute l'année 2015, Lausanne Région a été très impliquée dans le projet. A fin février 2015, l'association a tenu son engagement en transmettant aux communes membres le projet de préavis intercommunal pour une participation aux charges de fonctionnement du nouveau centre sportif. Entretemps, la nouvelle est tombée : les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) ont été attribués à Lausanne ! Le défi sera donc de terminer la construction des patinoires à temps pour accueillir cette grande manifestation.

Lausanne Région informera les municipalités et leur conseil respectif sur l'avancement du dossier, un premier exercice ayant déjà eu lieu lors de la réédition et distribution du «Journal d'information du Centre sportif de Malley n°2».



### Dimanche Sportif

La 4<sup>ème</sup> édition de Dimanche Sportif a eu lieu le 4 octobre sur un seul site : le Centre sportif de Malley ! En 2015, les sports de glace et d'eau ont été à l'honneur, accompagnés de tout un éventail de disciplines sportives. Cette magnifique journée a permis à une quinzaine de sociétés sportives de présenter leurs activités. Les familles de la région ont pu assister aux démonstrations et prendre part aux diverses activités, gratuitement, sous l'encadrement des professionnels qui ont participé bénévolement à la manifestation. Plus de 4'000 personnes ont participé à la journée ! Par ailleurs, lors de la partie officielle, les membres des municipalités ont pu assister à la présentation du projet lauréat du nouveau Centre sportif de Malley, attribué au bureau d'architectes « Pont 12 ».

### Le financement de Lausanne Région

Pour 2015, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 7.35 par habitant. Les budgets et les comptes de l'association, validés par le Bureau de coordination, sont détaillés dans le rapport d'activité 2015.



## Conclusion

Comme vous l'aurez constaté, l'année 2015 a été riche et les dossiers, nécessitant une intervention intercommunale, nombreux. L'année 2016 s'annonce tout aussi prolifique.

Début 2016, une migration complète du site **www.lausanneregion.ch** sera nécessaire. La société de développement web ayant cessé ses activités, elle laisse Lausanne Région sans support logistique. Seul point positif, le nouveau site sera mieux adapté aux nouvelles technologies mobiles, smartphones et tablettes.

Lausanne Région poursuivra la communication sur l'avancement du **nouveau Centre sportif de Malley** auprès des communes.

Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du **Prix PERL 2016**, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le **11 mai** a déjà débuté. D'autres réflexions seront poursuivies en 2016, notamment la révision de **la stratégie régionale 2016-2019** ou **l'avenir du Fonds Capital Développement**.

Le dernier semestre de la législature verra la parution de deux études : l'une sur « **Le soutien à la parentalité** » et l'autre « **Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité dans une commune** ».

Dans le courant de l'automne 2016, aura lieu une **Conférence d'Agglomération** élargie aux conseillers communaux des communes du PALM. Cette séance d'information sera présentée dans le cadre de la consultation publique du PALM 2016. Lausanne Région y participera activement en collaboration avec Région Morges et la cellule technique du PALM.

En 2016, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par ses communes membres.



## CONCLUSION DU SYNDIC

Les paroles s'envolent, les écrits restent (Verba volant scripta manent). Les moments consacrés à la rédaction du rapport de gestion amènent inmanquablement la question « les décisions prises furent-elles les bonnes ? ». A lire les textes de mes collègues, et à relire les miens, ils n'amènent que peu de doute sur la bienfaisance de notre engagement au service des Cancoires.

Mais je répète et me répète bien volontiers : sans un Conseil communal ouvert mais exigeant, et sans une « troupe » administrative et technique de qualité, rien ne serait possible. La Municipalité puise son énergie dans le renouvellement permanent des dossiers qui lui sont soumis. « Rien n'est acquis, tout reste à faire ».

Merci à toutes et à tous de votre soutien.



Gustave MUHEIM, Syndic



# COMMUNICATION – BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) - VIGNES - POMPIERS [SDIS] - PROTECTION CIVILE

*Mme Nathalie GREINER-MEYLAN, Municipale*



## PRÉAMBULE

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et suite au départ de M. Daniel Delaplace, les dicastères ont été redistribués.

De l'ancien dicastère de M. Delaplace :

- **Mme Greiner-Meylan** a conservé les « **Vignes** », certains « **Bâtiments communaux** », le « **SDIS** » et la « **Protection civile** ». D'autre part, elle a pris la responsabilité d'un nouveau service « **Communication** » et c'est elle qui se charge du rapport de ces dicastères pour la totalité de l'année 2015 ;
- Mme Dupertuis a repris les dicastères : « Domaines », « Forêts », certains « Bâtiments communaux » ;
- M. Muheim a repris la « Police ».

## COMMUNICATION

*« La chose la plus importante en communication, c'est d'entendre ce qui n'est pas dit ».* Peter Drucker, journaliste, écrivain, professeur (1909-2005).

La Municipalité a souhaité, lors de la prise de fonction de la soussignée, qu'elle reprenne la responsabilité de la publication de « **La Passade** », plaquette d'information de notre commune qui, faute de temps, n'a plus été publiée depuis février 2013. En effet, la parution de toute publication mobilise d'importantes ressources, à commencer par la préparation des différentes rubriques et articles à paraître, de la collecte de l'information, qui nécessite bien souvent de devoir rencontrer les personnes concernées, puis le travail de rédaction qui constitue un énorme investissement en temps.

Le Conseil communal ayant accepté, dans sa séance du 3 décembre 2015, de porter au budget 2016 un montant de Fr. 10'000.- pour la mise en place de ce nouveau dicastère, la soussignée travaille à l'heure de la rédaction de ce rapport, à une version allégée de « La Passade » sous forme d'une newsletter, qui devrait être distribuée en tous ménages courant septembre. Cette newsletter pourrait s'intituler « Belmont en bref » le but étant de relayer à nos habitants les événements et informations importants qui jalonnent la vie de notre commune, ceci sous forme de courts articles, accompagnés de photos et d'illustrations. A suivre donc.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### Préambule

« **Quand le bâtiment va tout va** » clamait, le 5 mai 1850, Martin Nadaud, maçon de son état, élu député à l'Assemblée nationale de Paris, sous-entendant par-là que tout profite de son activité.

Cette législature 2011-2016 aura été synonyme de grandes réalisations pour notre commune : extension du collège, accueil pré et parascolaire (les infrastructures liées au collège et accueil pré et para scolaire font maintenant partie du dicastère de Chantal Dupertuis) rénovation de notre Auberge communale, réhabilitation de la maison Pasche, (patrimoine communal historique), avec la création d'appartements destinés en priorité à nos jeunes et aux personnes à mobilité réduite.

Les investissements consentis ont été importants mais répondent aux besoins de nos habitants, à l'évolution, au développement de notre village. A noter que certaines prestations, tels le concordat HarmoS et la loi sur l'accueil de jour (art. 63a) font partie de ces grands investissements et sont une obligation pour les communes, obligation que votre municipalité et son conseil communal ont anticipé, planifié avec sagesse et discernement.

Nos réalisations, exécutées toujours avec grand professionnalisme, ont pu se concrétiser grâce aux bons offices indispensables et précieux de MM. Dominique Gamboni et Yann Tornare ! La soussignée, tout comme son prédécesseur, travaille en étroite collaboration avec eux et peut compter, s'appuyer sur leurs compétences, leur engagement et ce, en toute confiance et en ayant toujours à l'esprit le bien et mieux-être de nos citoyens.



Illustration de Frédéric Deligne, source Internet

### Bâtiment administratif

#### Cafétéria

En août 2015, Madame Olivia Gaillard, responsable des Ressources humaines de notre administration à 50%, a emménagé dans l'ancienne cafétéria, réaménagée en bureau.

Quant à notre cafétéria, elle a pris ses nouveaux quartiers dans le hall principal, où se situait le sas d'entrée côté collège. Les travaux sont terminés et le budget totalement respecté. Des rideaux épais ont été posés afin de permettre une meilleure isolation thermique et un chauffage d'appoint fonctionne les nuits d'hiver.

### Bâtiment des Services extérieurs

Entretien courant et rafraîchissement de l'appartement.

## **Bâtiment de l'Auberge communale**

Les travaux de transformation sont terminés et les préavis 08/2011 et 02/2012 bouclés avec un solde positif de Fr. 1'863.25 par rapport au budget alloué :

· montant alloué	Fr.	2'000'000.00
· dépenses	Fr.	1'998'136.75
· solde positif	Fr.	1'863.25

Les anciens volets ont finalement dû être changés, des aménagements phoniques au niveau des plafonds de la salle de l'auberge ont été faits et un complément d'avant-toit effectué pour que la terrasse couverte soit à l'abri de la pluie.

Concernant les appartements, nous avons également procédé à des finitions/retouches suite aux transformations, ainsi qu'à quelques travaux de rafraîchissement nécessaires, prévus au budget.

## **Grande Salle**

Rien à signaler, cependant, il nous faudra effectuer prochainement certains travaux d'entretien indispensables, notamment du tassement qui se fait au niveau de la terrasse, les fissures sur les murs de la cuisine, la peinture, vitrification du parquet qui va bientôt « fêter » ses 10 ans; ceci sera mis au budget 2017.

## **Maison Pasche**

Pour mémoire, la réhabilitation de la maison Pasche a été pensée dans la perspective de créer des logements pour les jeunes et les aînés de notre village. Ce sont donc 2 appartements de 2 pièces 1/2 au rez-de-chaussée et 4 appartements de 2 pièces en duplex à l'étage qui ont été réalisés. De par la typologie des appartements construits, notre commune est en mesure de procurer un logement approprié aux familles et personnes se trouvant privées du leur pour des raisons indépendantes de leur volonté, pour autant qu'un logement soit disponible, ainsi qu'à pouvoir répondre au devoir qu'ont les communes à encourager la mise à disposition de logements à loyers modérés par la création d'un système d'aide personnalisée au logement.



Les baux de la Maison Pasche sont à durée limitée, valable 1 année et reconductibles 2 ans, tel que le prévoit le dispositif municipal.

Les loyers en vigueur, bien que non spéculatifs et correspondants au prix du marché, restent tout de même élevés et ce, plus particulièrement pour nos jeunes. La soussignée a donc souhaité revoir le calcul des loyers des 4 appartements du haut – les 2 appartements du bas ayant déjà bénéficié d'une baisse en 2013 au moment de la mise en location - en fonction des dépenses réelles, y compris la part de participation à la chaufferie de la Grande Salle qui n'a pas été prise en compte dans les montants considérés du préavis 06/13, ainsi que du nouveau taux de référence hypothécaire de 1.75% en lieu et place de 2.25%. Les nouveaux chiffres de ces calculs nous ont donc permis d'abaisser les loyers d'env. 8.33%

Il a également été envisagé de changer les baux de certains de ces appartements pour les passer en durée indéterminée, ceci afin de donner plus de stabilité aux locataires et nous éviter ces rotations fréquentes. A ce jour, cependant, on ne dénote pas d'interruption de location ou de mois vacants. A voir donc si la modification du dispositif en vigueur est à considérer lors de la prochaine législature.

Pour conclure, les travaux sont terminés et le budget largement respecté. A noter cependant que nous sommes dans l'attente de la finalisation d'accords préalables pris avec deux propriétaires voisins, à savoir servitude de droit de vue et échange de terrain, avant de pouvoir boucler le préavis.

## Rural du Signal

Rien à signaler.

## Autres bâtiments

### Fontaines

Rien à signaler.

### Refuges

En préambule, nous aimerions avoir une pensée pour notre intendant des refuges, Monsieur Philippe Rouge, décédé le 22 décembre 2015 à l'âge de 41 ans, laissant son épouse et 3 jeunes enfants.

### Refuge des Bas-Monts

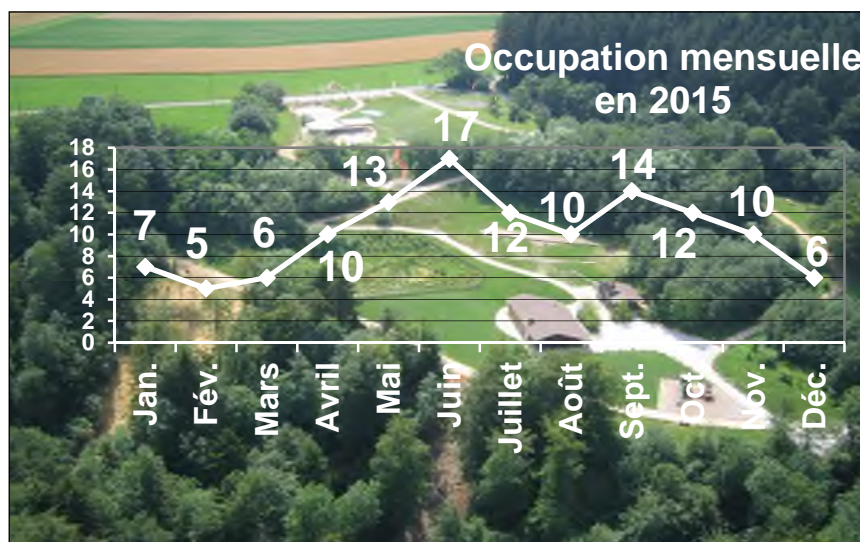
Durant la maladie de M. Philippe Rouge, nous avons pu compter sur le dévouement de l'équipe de conciergerie et de M. Laurent Guérin pour assurer l'intérim, en espérant sincèrement que notre intendant pourrait reprendre son poste lorsque ses traitements seraient terminés. Sa disparition prématurée nous amène à devoir nous résoudre à mettre le poste d'intendant au concours, M. Guérin ne pouvant continuer à assurer l'intérim en plus de son travail quotidien représentant un 100% et ce, malgré l'appui de ses collègues. Que notre personnel remplaçant soit ici chaleureusement remercié.

Outre ses tâches liées aux locations, M. Rouge assurait les travaux d'entretien, le nettoyage et son esprit d'initiative faisait de lui un atout précieux pour améliorer, réparer et prendre soin de nos refuges. A la lecture du tableau des locations 2015 ci-dessous, on constate une nette chute des locations (particulièrement en mai et en août). Avec l'engagement d'un nouvel intendant, nous avons dans nos priorités de repenser l'organisation et revoir les conditions de location, afin d'être au plus près des besoins logistiques et pratiques tant du propriétaire que des locataires. Des travaux d'entretien sont également à prévoir.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Habitants de Belmont	62	63	55	63	66	56	50
Locataires extérieurs	63	77	67	71	83	88	67
Sociétés locales et usage communal	9	5	* 21	11	4	4	5
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>145</b>	<b>153</b>	<b>148</b>	<b>122</b>

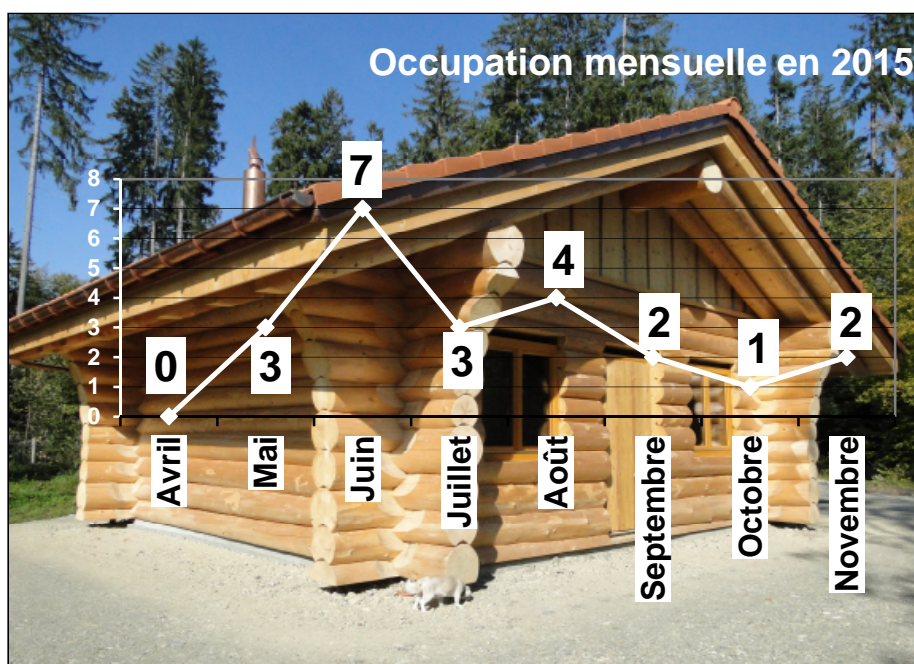
\*y.c.12 jours réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai 2011.



## Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; ci-après, détails des locations par catégorie et par mois.

Catégories	2012	2013	2014	2015
Habitants de Belmont	27	28	32	22
Sociétés et groupements divers Belmont	7	3	1	0
Total	34	31	33	22



## VIGNES

*« Le vin est un professeur du goût, il est le libérateur de l'esprit et l'illuminateur de l'intelligence » (Paul Claudel)*

### Préambule

Belmont peut s'enorgueillir de ses vignes sises aux chemins de la Mouette et du Plan qui font parties des 1<sup>ers</sup> coteaux de Lavaux et sont déjà trentenaires ! Elles sont un patrimoine vaudois, terre des 3 soleils : oui, notre Jean Rosset dont les reflets ardents et généreux réfléchis par le miroir de notre Lac Léman et chauffent ainsi nos murs de pierre qui apportent chaleur et abri, tous les 3 combinés pour mûrir et dorer notre raisin. Et ce malgré les tempêtes, la grêle, le gel, les maladies, caprices que « Dame Nature » fait pleuvoir sur nos vignes et nos campagnes pour nous rappeler ponctuellement, mais de plus en plus souvent, que c'est elle qui commande !



Les années se succèdent et à chacune son lot de défis que notre vigneron-tâcheron Gilbert Fischer et sa fille Valérie, accompagnés de toute leur équipe, relèvent avec compétence et une bonne dose de sérénité et croyez-moi il en faut ! Après les pluies de 2014, Jean Rosset n'a pas lésiné sur les moyens cette année et 2015 fût chaud, très chaud, tout simplement caniculaire !

Si les 3 dernières années ont été petites en récoltes, les prévisions pour 2015, en volume, se situent elles-aussi bien au-dessous de la moyenne. Par contre la qualité s'annonce magnifique : en raison de l'été sec, les baies sont petites et concentrées.



Autrement dit si vous n'avez pas encore du Belmont dans vos caves, à bon entendeur ! Last but not least, notre chasselas « Commune de Belmont Grand Cru » 2015 a obtenu le Label Terravin à la séance de dégustation du 16 mars 2016.

## Productions

### Récapitulation de la production 2015 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt	production max. possible
716	Chasselas	89°	573	1200
302	Pinot noir	98°	241	320
95	Gamaret	102°	96	220
210	Garanoir	103°	168	270

### Pour comparaison, production 2014 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
975	Chasselas	70°	780
421	Pinot noir	93°	323
149	Gamaret	93°	119
181	Garanoir	93°	145

## Comptes

	2014	2015
Charges	Fr. 20'676.50	Fr. 22'796.75
Produits	Fr. 17'115.00	Fr. 20'101.50
Excédent de charges	Fr. 3'561.50	Fr. 2'695.25

# Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

« Le feu a toujours l'initiative sur les pompiers ». Charles de Gaulle – discours 2 octobre 1941



Illustration de Stéphane Dauvin dit Stédo, source Internet

## Préambule de la Municipale

Ci-après, les points importants du rapport annuel 2015 du Commandant Olivier Gay, pour le SDIS Ouest-Lavaux et commentaires additionnels de la Municipale en charge du dicastère.

## Préambule

Notre SDIS s'appuie sur trois casernes réparties sur le territoire qu'il recouvre : Pully à la Clergère, Lutry au ch. des Champs et Belmont-sur-Lausanne à la rte d'Arnier. Le bureau de l'Etat-major est situé au sous-sol du bâtiment administratif de Paudex.

## Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Etat-Major

Commandant	Maj Olivier GAY
Remplaçant du cdt	Cap Yann TORNARE
Chef de l'instruction	Cap Yves SCHLIENGER
Chef matériel	Cap Gilles LASSUEUR
Quartier-Maître	Cap Sébastien BAEHLER
Chef du site de Pully	Cap Sébastien CORNUZ
Chef du site de Lutry	Cap Eric BEZENÇON
Chef du site de Belmont	Cap Yann TORNARE
Secrétaire	François WULLIEMIER

### Le SDIS Ouest-Lavaux en chiffres

Etat-Major	7
Officiers	14
Sous-officiers	42
Appointés et sapeurs	119
Recrues	<u>29</u>
<b>Total effectifs</b>	<b>211</b>

## Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX

Sa composition pour 2015 a été la suivante :

- M. Martial Lambert, Président, Conseiller municipal, Pully
- M. Daniel Delaplace, Conseiller municipal, Belmont (du 01.01.15 au 30.06.15)
- Mme Nathalie Greiner-Meylan, Conseillère municipale, Belmont (dès le 05.07.15)
- M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal, Paudex
- M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, Lutry
- M. Didier Cornuz, Pully
- M. Kilian Duggan, Lutry
- M. Jean-François Farinelli, Paudex
- M. Claude-Alain Moret, Belmont
- Maj Olivier Gay, Lutry
- Cap Yann Tornare, Belmont.

La Commission du feu s'est réunie à 4 reprises pour notamment :

- contrôler les comptes 2014 (1<sup>er</sup> exercice) ;
- examiner le budget 2015 ;
- valider les propositions soumises par l'Etat-Major ;
- présenter l'audit demandé par l'ECA (VIDIS-Vision intégrée défense incendie et secours 2020-2025).

### Etat-Major

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois afin :

- d'organiser et planifier les structures du SDIS ;
- d'assurer la direction et la gestion du corps ;
- d'étudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- d'établir le programme des exercices 2016 ;
- de représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, notamment : rapport des officiers de Lausanne, monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de Police Est-Lavaux, rapport de l'ORPC des régions Pully et Lavaux-Oron, assemblée de la FVSP (Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers) ;
- d'assister aux diverses séances organisées par l'ECA ;

cela représente, pour l'état-major, 1'372 heures de travail administratif.

Il est à rappeler que les heures précitées ne font pas partie des heures d'exercices, ni des heures d'interventions, mais qu'elles correspondent à du travail administratif de gestion, d'organisation et de représentation.

Il est également à relever ici le travail effectué par M. Stéphane Ruby, boursier communal de Belmont et son équipe, en collaboration avec le capitaine Sébastien Baehler, Quartier-Maître, pour assumer toutes les tâches qui sont conférées à la commune boursière, Belmont.

### Exercices 2015

Le programme des exercices 2015 pour les sections DPS, DAP, les porteurs ARI et pour les recrues a été préparé par le responsable de l'instruction, le cap Yves Schlienger.

#### Récapitulatif des exercices

Exercices DAP ( <i>Détachement d'appoint</i> )	7
Exercices DPS ( <i>Détachement 1<sup>er</sup> secours</i> )	81
Exercices ARI ( <i>Appareils respiratoires isolants</i> )	52
Exercices Recrues	7
Cours de cadres Off s-off	3

cela représente : 5'444.75 heures d'exercices effectuées par l'ensemble des pompiers du SDIS Ouest-Lavaux.



Les sections DPS ont pu parfaire leur formation dans le nouveau centre de formation et d'entraînement des sapeurs-pompiers de la Rama à Cugy-Montheron.

Parallèlement à ces différents exercices, il faut également noter :

- la formation continue pour les chauffeurs poids-lourd ;
- la préparation des élèves au permis C1 118 (tous les véhicules poids lourds pompiers) ;
- la préparation des candidats aux divers cours cantonaux ;
- les cours techniques : ECA – AVISP (Association vaudoise des instructeurs sapeurs-pompiers).

## Instruction

Basée sur les directives cantonales de l'ECA et de la FSSP, l'instruction s'est déroulée au niveau des sections. Le thème d'instruction 2015 de l'ECA était le suivant : nouveau règlement de base et action opérationnelle.

## Rapport annuel 2015

Le jeudi 26 mars 2015, a eu lieu à Pully le premier rapport du SDIS Ouest-Lavaux. Cette cérémonie a réuni tous les soldats du feu, les autorités des quatre communes et divers invités, notamment les cadres de l'ECA, les membres des corps de police et de la Protection civile.

Après les allocutions de MM. Martial Lambert, Municipal du feu de Pully et Président de la Commission consultative, Olivier Gay, Commandant du SDIS Ouest-Lavaux, Marc-Olivier Glur (président des JSP) et Daniel Delaplace, Municipal de Belmont, un cocktail d'înatoire a été servi.



## Recrutement

Le 5 novembre 2015 a été organisé, à la Grande Salle de Paudex, le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux. Toutes les personnes nées entre 1975 et 1997, habitant les Communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully ont été invitées par courrier. Une cinquantaine de personnes se sont présentées, dont 23 retenues pour effectuer leur école de recrue.

Un recrutement auprès du personnel communal de Pully et Paudex a également été effectué pour les interventions de jour. 3 employés communaux de la Ville de Pully et 1 de Paudex ont été intéressés à suivre la formation de pompier afin de participer aux interventions de jour.

## Cours cantonal de formation

En 2015, les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 86 personnes, ont suivi 350 jours de cours, représentant 2912 heures de formation cantonale.

## Journée technique des commandants de la région lausannoise

La journée technique a été organisée par l'ECA. Lors de cette journée, différents thèmes (notamment phénomènes thermiques) ont été organisés par le SDIS de la Mèbre (Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Cheseaux).

## Rapport des commandants de la région lausannoise

Il a été organisé par le SDIS de la Mèbre. Les commandants de la région lausannoise se sont réunis sur le site du Mont/Lausanne. Lors de ce rapport, l'Inspecteur régional, maj. Pascal Delessert, et l'Inspecteur SDIS maj. Christian Ménétrety nous ont informés des nouvelles directives de l'ECA.

## Acquisition de matériel et équipement

Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition de matériel pour un montant de Fr. 57'159.10 afin de renouveler l'équipement personnel des membres du SDIS Ouest-Lavaux, le matériel d'instruction et celui d'intervention.

Par ailleurs, un véhicule Mercedes Vito destiné au transport de personnel pour un montant de Fr. 49'650.00 a également été acquis.



## Locaux caserne

Nous avons récupéré le local de lavage des véhicules de la Commune de Pully qui se trouve à côté de la caserne de Pully afin de pouvoir y mettre les nouveaux véhicules mis à dispositions de l'ECA ou achetés par le SDIS Ouest-Lavaux. Nous avons également mis en place, dans la caserne de Lutry, un magasin matériel pour l'ensemble du SDIS Ouest-Lavaux.

## Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers

L'assemblée vaudoise des délégués sapeurs-pompiers a été organisée par le SDIS Oron Jorat le 2 mai 2015. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont été organisés. Le SDIS Ouest-Lavaux a participé brillamment au concours motopompe avec une 7<sup>ème</sup> place, au concours ARI avec une équipe à la 3<sup>ème</sup> place et une équipe à la 4<sup>ème</sup> place. Quatre sapeurs-pompiers ont participé au gymkhana : en cat. d'âge "moins de 30 ans" : Cyril Stuber (3<sup>ème</sup>), Timothé Pirat (18<sup>ème</sup>), tous deux de Belmont.

## Démissions et départs

### Décès

Nous ne pouvons commencer cette rubrique sans avoir une pensée pour le Lt Philippe Rouge, qui nous a quittés le 22 décembre 2015, à l'âge de 41 ans, après une lutte courageuse, digne et sans jamais perdre espoir contre la maladie. La cérémonie de son ensevelissement a eu lieu en l'église de Savigny, le 29 décembre dernier, et fût un moment fort et solennel, très difficile aussi, pour le départ si prématuré d'un homme apprécié, serviable, travailleur acharné et respecté de tous. L'hommage rendu par le corps de nos sapeurs-pompiers et leur engagement à l'occasion de son ensevelissement a beaucoup touché la soussignée : qu'ils en soient chaleureusement remerciés et plus particulièrement notre capitaine, Yann Tornare, qui s'est beaucoup investi dans l'organisation de cette cérémonie.

### Départs

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus recevront un diplôme de la FVSP.

## Interventions

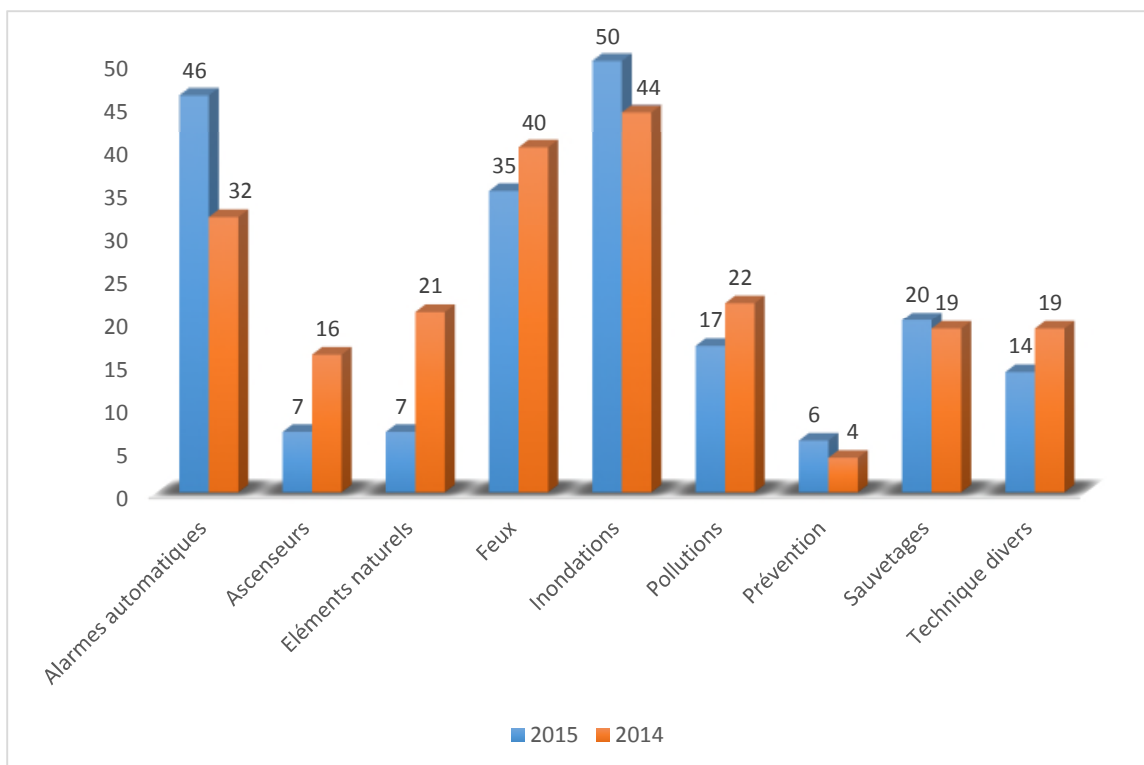
En 2015, le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 202 reprises pour un total de 2'306 heures.



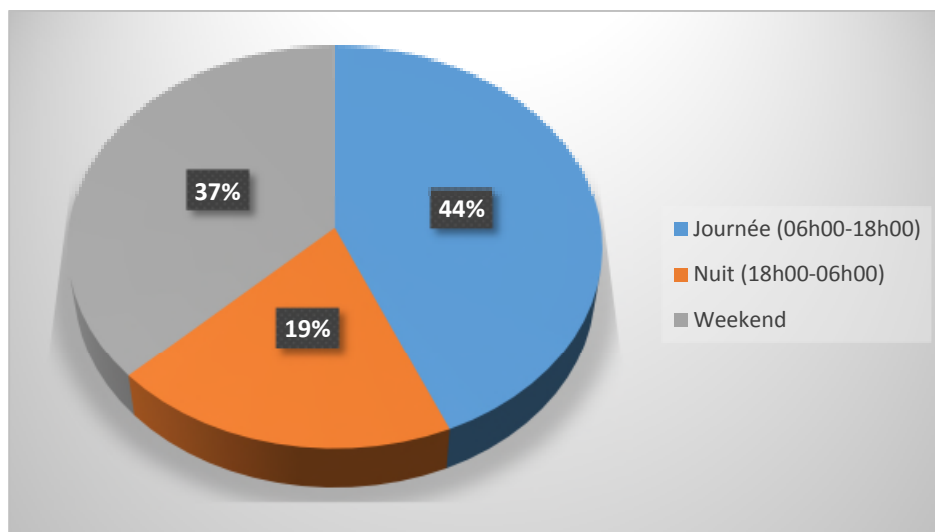
(Paudex à gauche – Rte du Landar à droite)

Ces interventions sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des interventions selon leur type :



### Répartition des interventions dans le temps :



### Activités sportives

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes. Afin que les pompiers puissent se préparer physiquement, deux salles de gymnastique (Pully et Belmont) ont été mises à disposition des membres du SDIS.

Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition des communes afin de garantir la sécurité lors des manifestations suivantes :

- le « 1<sup>er</sup> août » sur les 4 communes ;
- la course « à travers Pully » ;
- le « Marathon de Lausanne » ;
- l'encaissement des entrées lors de la Fête des vendanges de Lutry ;
- l'organisation du parcage lors de manifestations sur les Commune de Paudex et Belmont.

# Protection civile

« *Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse.* » *Nelson Mandela*

## Préambule de la Municipale

Ci-après, extraits du rapport annuel 2015 de Madame Corinne Brandt, Commandante de l'ORPC Lausanne-Est et commentaires de la Municipale en charge du dicastère.



## Introduction

Au cours de sa 18<sup>ème</sup> année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le **Comité Directeur** (CODIR), présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, et composé de MM. Daniel Delaplace, Conseiller municipal à Belmont-sur-Lausanne (jusqu'au 30.06.15) et Gérald Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni pour vérifier les comptes 2014, fixer les priorités du budget 2016, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel. Le Comité Directeur a été modifié en raison du départ de M. Delaplace, membre sortant, par la nomination, en date du 5 juillet 2015, de Mme Nathalie Greiner-Meylan élue en élection complémentaire à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes ; elle est présidée par Mme Claudine Gygi, conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne.

## Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Au niveau de l'administration, un stagiaire pré HES (haute école spécialisée) et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

## La Protection civile vaudoise en intervention

**La protection civile a été sollicitée au maximum de ses capacités**, titre le 24 Heures du jeudi 31 décembre 2015 : *2015 aura été d'une intensité sans précédent. L'année de toutes les premières fois !*

Barre des 5000 unités atteinte pour la première fois par le nombre de jours de service «urgence». Cela représente 12% du total de jours effectués. Le nombre d'interventions (36 cette année) est pourtant resté dans la moyenne; c'est donc la longueur des interventions qui a été exceptionnelle.

La plus longue a duré du 26 février au 3 avril, soit près de quarante jours de mobilisation continue dans le cadre des négociations sur le nucléaire iranien à Montreux puis à Lausanne.

Le nombre de jours de service «urgence» dépasse pour la première fois celui des jours de service à la collectivité (Paléo Festival, Coupe du monde de paracyclisme à Yverdon-les-Bains).

Première alarme d'une Formation d'appui régionale (FAR - le 3<sup>e</sup> degré de personnes à disposition), celle de Lausanne en l'occurrence.

Premier déclenchement du plan canicule cantonal créé il y a dix ans, entraînant notamment l'organisation de visites domiciliaires.

*Mais c'est là où nous trouvons notre véritable raison d'être » constate le colonel Louis-Henri Delarageaz, commandant de la PCi vaudoise.*

La Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) regroupe, dans le Canton de Vaud, 1'500 personnes atteignables par pager, opérationnelles dans l'heure, voire dans l'immédiat pour certains éléments de conduite. Cette formation est le 1<sup>er</sup> échelon d'intervention de la protection civile. La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, entre les partenaires qui sont : la police, le service du feu, le service de la santé publique et les services techniques.

**Une PCi indispensable** : le porte-parole de la Police cantonale vaudoise, Jean-Christophe Sauterel souligne que sans la PCi, le canton ne pourrait tout simplement plus accueillir des événements de grande importance (tels que les engagements ATOME I&II, engagement GRANA, Tour de Romandie, Lausanne Marathon, Téléthon etc.). Les prestations qui sont fournies (transport de personnes, ravitaillement, sécurisation routière...) libèrent des policiers, qui peuvent donc se concentrer sur leur mission première : la sécurité. Soulignant la qualité de cette collaboration, ayant vraiment débuté en 2010 lors de l'organisation du Sommet de la Francophonie à Montreux, le porte-parole se réjouit de la voir se développer.

## Engagements 2015

L'ORPC Lausanne-Est, compagnie renforcée de 247 volontaires actifs, a répondu à 16 engagements, soit en situation d'urgence, soit au profit des partenaires. 427 jours de services, avec 300 participants, ont été réalisés pour répondre aux engagements. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises. L'ORPC Lausanne-Est a répondu à chaque demande cantonale pour tous les engagements en situation d'urgence et maintenu l'entier de la planification des instructions et formations.

Une cellule de piquet, composée de 6 officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

### Février

#### Hotline – Bise noire

- Une Hotline, sous la gestion de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), a été activée au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) de Gollion (exploitée par les ORPC de Lausanne-Est et Morges), afin de renseigner les usagers sur l'état des fermetures des routes. Cette hotline est restée active jusqu'à 12h00, le lundi 9 février, et a reçu plusieurs centaines d'appels.

### Mars

#### Engagement Atome I

- Le sommet concernant le Nucléaire Iranien aura nécessité la mise sur pied d'un dispositif en appui aux forces de police durant 23 jours. Cet engagement concernant de nombreuses ORPC a été coordonné par l'état-major de la Protection civile vaudoise.

### Avril

#### Engagement Atome II

- Engagement identique à Atome I.

#### Engagement GRANA

- Ordre préalable pour l'engagement de la protection civile vaudoise au profit de la Police cantonale vaudoise dans le cadre de l'opération GRANA, visite d'état du Président français François Hollande. Les missions étaient de garantir la disponibilité des FIR et de se tenir prêt à être engagé pour remplir d'autres missions.

## Engagement Daillens

- L'accident ferroviaire survenu, samedi 25 avril, à Daillens, a demandé la mise en place d'un effectif en pré-alarme afin d'appuyer les régions déjà engagées. Une vingtaine de personnes ont ainsi été planifiées afin de venir en renfort en cas de montée en puissance. Fort heureusement, il n'a pas été nécessaire de les engager.

## Mai

### Tour de Romandie

- Pour l'étape finale du « plus grand des petits tours », qui a eu lieu dimanche 3 mai dans la Capitale Olympique, les organisateurs du contre-la-montre ont prévu un circuit des plus spectaculaire. La fin du parcours a vu les meilleurs descendre à plus de 80km/h en direction de Pully. Sur cinq secteurs, plusieurs postes de retenue de circulation et surveillance ont été gérés par 54 miliciens sous les ordres de la Police Est Lausannois.

### Port de Paudex

- Le 2 mai, suite à un glissement de terrain, l'ORPC est engagée pour soutenir la commune dans son appréhension du problème et disposer des sacs de sable pour éviter une érosion plus importante de la zone sinistrée.
- Le 3 mai, un nouvel engagement a lieu sur le même site pour désencombrer le Port des nombreux troncs d'arbre et branches.

### Course « à travers Pully »

- Avec 1700 coureurs, répartis en 20 catégories selon leur âge, la course à pied pulliérane a vécu sa 26<sup>ème</sup> édition. Mission pour la protection civile : retenue de circulation avec 24 postes de surveillance hautement coordonnés sur l'entier des parcours. L'évènement est couvert par l'exploitation d'une cellule de conduite, en collaboration des partenaires SDIS Ouest-Lavaux et Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité.



### Hotline – DGA 3 Lacs

- Les crues du Lac de Neuchâtel ont généré la mise en place d'un dispositif prêt à intervenir au profit de l'EMCC. La Protection civile vaudoise (PCi VD) a été fortement sollicitée afin de mettre en place des mesures préventives et de lutter contre les débordements des cours d'eau. Une hotline tenue par les ORPC de Morges et Lausanne-Est a été ouverte à l'attention de la population pour tout renseignement ou problème liés à la crue sur les lacs de Neuchâtel et Morat.

## Juin

### Inauguration nouveau Port de Paudex

- Mise en place d'un dispositif de sécurité pour guider la population dans le cadre du déroulement de la manifestation.

## Juillet

### Plan Canicule : engagements du 1<sup>er</sup> au 8 juillet puis du 15 au 18 juillet

- Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. Premier déclenchement du plan canicule cantonal créé il y a dix ans, l'ORPC a été mise sur pied pour organiser les visites domiciliaires et exploiter une cellule de conduite permettant aux communes de prendre les décisions au fur et à mesure de l'évolution des événements.
- A Belmont, une personne déshydratée a nécessité une intervention particulière.



## Août

### Hotline – Alpa

- Le Conseil d'Etat a déclenché le plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe), sous la supervision de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) : la sécheresse touche tout un chacun, mais un engagement particulier a été nécessaire, en ce mois d'août, pour le monde agricole. 19 miliciens, planifiés du 4 au 21 août, ont exploité une hotline permettant aux 680 exploitants d'alpages, situés dans le canton, de communiquer leurs demandes en approvisionnement en eau.

## Octobre

### Marathon

- Dimanche 25 octobre 2015, sous les ordres de Police Est Lausannois, 15 postes de surveillance ont mobilisé 30 personnes pour garantir la sécurité des coureurs sur le parcours situé au bord du lac sur la Ville de Pully.

## Décembre

### Engagement Téléthon

- L'édition 2015 de Téléthon a pu compter sur l'engagement des nombreux miliciens de la Protection Civile (PCi) qui se sont portés spontanément volontaires. En partenariat avec le SDIS Ouest-Lavaux, le samedi 5 décembre, ensemble, ils ont apporté leur soutien logistique aux organisateurs pour les aider à mener à bien leurs tâches.

## Instructions

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 30 exercices dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 1030 jours de service, 620 personnes convoquées, et le traitement de 15 dossiers de défaillances et 127 dispenses accordées.

Les cours d'instruction au Centre de compétence de Gollion et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli 35 personnes en formation pour 100 jours de service, soit en perfectionnement ou spécialisation.

## Effectifs

L'effectif, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR), représente le personnel actif, soit 247 personnes (en date du 26.01.2016). 142 dossiers représentent du personnel de réserve formé ou non formé, 213 dossiers représentent du personnel libéré de manière anticipée ou en raison de leur âge, parti à l'étranger, ou déclaré inapte.

Plusieurs formations, dans divers domaines, ont eu lieu, soit :

- formation sur SagaCrisis, système informatisé permettant de gérer l'évènement de fait ponctuel ou permanent entre différentes entités ;
- cours de perfectionnement de cadres appui, télématique, suivi de situation, logistique ;
- formation module ORCA ;
- rapport cantonal pour commandant, logisticien, chef d'office, officier de la protection des biens culturels.

## Technique

Les contrôles du poste de Commandement et des 5 constructions (poste d'attente de la Clergère, Centre Sanitaire protégé de Mallieu, poste d'attente de Pré-Pariset, poste d'attente d'Arnier, la Damataire) et 5 abris publics (Chantemerle, Clergère, Arnier, Ruisset et Grandchamps) ont été effectués selon les principes des bases fédérales. Bien que la région se trouve naturellement moins dotée en personnel de milice avec des professions spécialisées, la section de maintenance est formée au contrôle technique et à l'entretien notamment des groupes électrogènes et des engins.

Le rapport de contrôle final relève que les constructions sont saines et que le personnel affecté est vigilant quant à l'évolution du vieillissement des constructions.

Dans le cadre d'un cours de répétition, nous avons effectué les contrôles périodiques de 20 abris privés sur les Communes de Pully, Belmont et Paudex. En grande partie, ces contrôles concernaient des abris qui n'ont pas pu être contrôlés lors des derniers CPA (Contrôle périodique d'abris) soit par manque de clé ou en raison d'encombrements divers.

Des essais de localisation des abris ont été réalisés avec le système de géodonnées SIGIP (Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont). Suite à la demande du SSCM, les numéros EGID (certificateur fédéral des bâtiments) de chaque abri ont été recensés et enregistrés dans SIGIP. La mise à jour de tous les dossiers d'abris, privés et publics, a permis de réaliser les statistiques de pourcentage des places protégées. Le résultat concernant la couverture régionale des abris de protection, en date du 25 novembre 2015, établi par commune, se chiffre de la manière suivante :

Communes	Nbre places protégées	Habitants au	Couverture en %
Pully	20'860	17'818 (01.10.2015)	117.07%
<b>Belmont</b>	<b>3193</b>	<b>3'554 (31.12.2014)</b>	<b>89.84%</b>
Paudex	1692	1'454 (31.12.2014)	116.37%
Moyenne régionale			107.76%

Sur la base des chiffres annoncés par les Offices de la population de chaque commune, la moyenne de couverture régionale des places protégées est de 107.76 %. Pour chaque abri, le nombre de places protégées est calculé sur le nombre que peut contenir un abri au minimum de sa capacité. Une marge d'environ 5% est possible pour atteindre le maximum de cette capacité.



## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

**« Ne coupe pas les ficelles quand tu pourrais défaire les nœuds ». Proverbe indien**

A l'heure de conclure ce premier rapport de gestion, moins d'une année s'est écoulée depuis ma prise de fonction mais déjà ô combien de nœuds à défaire quotidiennement !

Cette législature 2011-2016 aura été synonyme de grandes réalisations pour notre commune : extension du collège, accueil pré et parascolaire, rénovation de notre Auberge communale, réhabilitation de la Maison Pasche (patrimoine communal historique), avec la création d'appartements destinés en priorité à nos jeunes et aux personnes à mobilité réduite. Viennent s'ajouter à ces projets importants, la fusion des SDIS de Belmont-Pully et Lutry-Paudex, ainsi que la mise en place de la police de proximité avec l'Association Sécurité Est Lausannois. Les investissements consentis ont été importants mais répondent aux besoins de nos habitants et à l'évolution, au développement de notre village, mais sont également, pour certaines, des prestations obligatoires. Fiscalité, péréquation, facture sociale et solidarité intercommunale, aménagement du territoire : le défi majeur sera financier et la vigilance de tous les instants même si le citoyen et son bien ou mieux-être reste notre priorité.

Outre nos vignes qui constituent un patrimoine magnifique pour une commune, je suis également fière d'avoir dans mon dicastère la protection civile ORPC Lausanne-Est, ainsi que le SDIS Ouest-Lavaux. Des hommes et des femmes qui s'engagent au quotidien au service de la collectivité et dont je salue les qualités et l'efficacité. Ce début de nouvelle législature aura pour objectif notamment la régionalisation de notre PCi en 2018, dans le cadre de la réforme prévue par le projet AGILE de passer de 21 à 10 régions. Un grand merci à celles et ceux qui avec nous s'engagent à sa concrétisation.

S'agissant de notre SDIS, il entame sa deuxième année d'exercice depuis sa création et les défis ne manquent pas à l'appel ! Bien que les différentes structures du nouveau corps de défense incendie et secours se consolident, la charge de travail administratif pèse lourd sur notre Cdt, son Quartier-Maître et le secrétaire. C'est pourquoi, sur proposition du Cdt Gay, la commission consultative a accepté de mettre, au budget 2016, le poste d'un(e) secrétaire à 40% afin d'appuyer l'Etat-Major dans sa tâche.

Par ailleurs, il devient nécessaire que la commission consultative se réunisse plus régulièrement ceci afin que ses membres suivent, de près et sans délai, les affaires courantes. Il me semble impératif qu'ils soient mieux intégrés et informés des enjeux et qu'ils aient l'occasion d'échanger sur les décisions qui doivent être prises dans le cadre des activités du SDIS. Par ailleurs, depuis octobre 2013, l'ECA et les représentants du corps préfectoral, des autorités communales et des corps de sapeurs-pompiers ainsi que de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers ont entamé une réflexion commune portant sur l'avenir de l'agglomération lausannoise en matière de défense incendie et secours (VIDIS 20-25). L'objectif de cette réflexion est de s'assurer, à l'horizon 2025, des interventions de qualité identique pour chaque citoyen et des synergies renforcées entre les sapeurs-pompiers professionnels et miliciens.

Enfin, je terminerai par cette citation de Maurice Blondel *"L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare"*. Un grand merci à celles et ceux qui, par leurs compétences et leur engagement au quotidien, font un travail remarquable au profit de la collectivité. Leur appui m'est précieux et me permet de remplir mon mandat au plus près de ses exigences.



Nathalie Greiner-Meylan, Municipale

# ÉCOLES – ŒUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES + BÂTIMENTS COMMUNAUX (*Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège*) - DOMAINES –FORÊTS - TEMPLES ET CULTES

*Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale*



## **PRÉAMBULE**

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et suite au départ de M. Daniel Delaplace, les dicastères ont été redistribués.

Mme Dupertuis a repris les dicastères : « **Domaines** », « **Forêts** », certains « **Bâtiments communaux** » ainsi que les « **Temples et Cultes** ».

## ÉCOLES & PARASCOLAIRE

### **PETIT LEXIQUE**

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie pré-gymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

## PRÉAMBULE

Depuis la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009. Depuis cette date, l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires avaient six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur faisaient encore défaut.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires en arrêtant une nouvelle organisation, la création de deux établissements scolaires a été entérinée par le Conseil d'Etat en septembre 2012, soit :

- un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8 HarmoS,
- un établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 9 à 11 HarmoS.

Les conventions scolaires signées avec la Ville de Pully ont été réactualisées afin de répondre à cette réorganisation. Le règlement du Conseil d'établissement fait également partie de cette réorganisation. Durant l'année 2015, le groupe de travail composé des Municipaux de Pully, Paudex et Belmont, ainsi que des services y relatifs, s'est réuni à de nombreuses reprises. La rédaction de ces documents a nécessité des allers-retours avec le Service des communes et du logement (SCL) pour diverses questions de fond et de forme. Finalement ces deux objets, ayant reçu un préavis favorable du SCL, ont été soumis, par voie de préavis, aux trois communes durant le printemps et l'automne 2015. La convention entrera en vigueur, une fois validée par la Cheffe du département concerné, en principe dès janvier 2016. Quant au Conseil d'établissement, il sera constitué pour la rentrée scolaire 2016-2017.

## ÉCOLES PRIMAIRES

*(Une partie du texte et tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)*

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec cinq doyen(ne)s et forment le Conseil de Direction.

Dès la rentrée scolaire 2014, suite à l'agrandissement du Collège de Belmont, les élèves de 7P et 8P domiciliés dans la commune y sont désormais enclassés.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

## Activités particulières

### La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les spécialistes de la prévention routière ont visité toutes les classes (1P à 8P) de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons) et leur inculquer la prévention en général (incivilités, délits, etc..).

### Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

### Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P).

Ces camps sont financés par les communes, les parents y participent également. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés.

Le 30 juin 2015, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, au réfectoire scolaire, offert à tous les enseignants, aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'établissement.



## Personnel – Effectifs des élèves

### Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Carretero Burgi et Gury	3P	Mmes Hernandez et Lavigne
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P	Mmes Nikolic et Lavigne
1-2P	Mmes Torti et Morf	4P	Mmes Perret et Beutler
1-2P	Mmes Santi et Oberson	4P	Mmes Meyer Kelleher et Carro
		5P	M. Schmeissner
		5P	Mme Monod
		6P	Mmes Nestor Marques et Bertschy
		6P	Mme Hirt
		7P	Mme Pousaz
		7P	Mme Abbet
		8P	Mme Pitollet
		8P	M. Chave

## Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1458 élèves (76 classes dont 3 classes SESAF – DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes					
2013		2014		2015	
17	classes enfantines	18	classes 1-2P	19	classes 1-2P
9	classes de 3P	9	classes 3P	9	classes 3P
9	classes de 4P	9	classes 4P	9	classes 4P
8	classes de 5P	9	classes 5P	9	classes 5P
9	classes de 6P	8	classes 6P	9	classes 6P
8	classes de 7P	9	classes 7P	9	classes 7P
10	classes de 8P	8	classes 8P	9	classes 8P
1	classe développement	2	classes DEP	2	classes DEP
1	classe COES	1	classe COES	1	classe COES
<b>72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>TOTAL</b>

## Répartition géographique des classes

Pour 2015-2016, la répartition est la suivante :

Lieu	Nbre classes		
	2013	2014	2015
Pully	56	53	56
• Annexe Ouest – Principal - Pierre d'Arvel	29	25	25
• Alpes	4	6	7
• Chamblandes	6	6	6
• Mallieu	5	6	6
• Chantemerle (y.c. classe COES)	8	6	8
• Fontanettaz	4	4	4
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Paudex	4	4	4
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>76</b>

## Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	2013		2014		2015	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully seul	56	1062	53	1009	56	1065
Paudex	4	79	4	83	4	79
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>233</b>	<b>16</b>	<b>313</b>	<b>16</b>	<b>314</b>
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>1374</b>	<b>73</b>	<b>1405</b>	<b>76</b>	<b>1458</b>

## PPLS et Service de santé

### Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales ; il est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. La réorganisation du bâtiment a défini un nouveau local pour les PPLS, soit le local qui servait de dépôt aux objets trouvés et la salle contigüe.

## Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en 2<sup>ème</sup> année HarmoS. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). Suite à l'extension du collège, et au vu de l'augmentation des élèves, l'infirmerie scolaire, sise dans l'ancien collège, a retrouvé son affectation première. Ces locaux, faciles d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offrent également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2015, le décompte de ses heures se monte à 25h30 pour diverses prestations et pour un coût de Fr. 4'100.-.

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

### Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2015-2016. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h00 (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2<sup>ème</sup> période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. A la rentrée scolaire 2015-2016, 17 enfants y sont inscrits. La salle des devoirs surveillés se situe dans le local surplombant la nouvelle salle de rythmique.

### Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2015-2016, 116 enfants sont inscrits au réfectoire.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine ultra-moderne utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés Fr. 13.-, inclus une participation pour l'encadrement de Fr. 5.-.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé Fr. 5.-. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 13 enfants inscrits.

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

L'inscription au réfectoire se fait pour l'année scolaire et doit être renouvelée lors de chaque rentrée.

Ci-après, voici l'effectif des enfants inscrits lors de la rentrée scolaire de 2015-2016.

Fréquentation du réfectoire/pique-nique	2013	2014	2015
Lundi	40	59	68 / 1
Mardi	43	68	67 / 2
Jeudi	50	68	85 / 12
Vendredi	48	62	75 / 4

## Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».

Durant l'année 2015, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, a assuré le transport, avec beaucoup de patience ; il a pris sa retraite le 30 septembre 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le service est assuré par M. Chevalley. 47 enfants du primaire et 25 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité, reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

Les élèves de 7<sup>ème</sup> et/ou 8<sup>ème</sup> H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « Galaxy » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal.

Les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt. Le nouveau règlement sur les Transports scolaires est entré en vigueur lors de la rentrée scolaire 2015-2016.

## Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

### « Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.



A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants de la 1<sup>ère</sup> année HarmoS, le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation. Lors de la rentrée scolaire 2015, un nouveau logiciel de gestion et de facturation a été mis en place pour toutes les structures du Réseau, ceci afin de répondre aux directives de la FAJE concernant la liste d'attente centralisée.

Un temps d'adaptation a été nécessaire, ce qui a suscité quelques erreurs de jeunesse. La ténacité des différentes utilisatrices a fait que tout est sous contrôle en cette fin d'année 2015 !

L'UAPE d'Arnier accueille les enfants des degrés 1 et 2 HarmoS. La fréquentation est au maximum pour la période de midi.

L'UAPE des grands, 3 à 6 HarmoS a déménagé dans le nouveau collège. Là aussi, la fréquentation pour la tranche de midi est au maximum.

Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires est proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Pour la rentrée scolaire 2015, nous avons engagé une nouvelle responsable pédagogique, en la personne de Mme Diane de Saugy. L'équipe se compose de 4 éducatrices et de 5 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE.

## Activités 2015

### Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage, coloriage, motif en perles à souder avec le fer à repasser, pâte à sel, Windows color.

### Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophores, colliers, bagues en capsules Nespresso et cartes de vœux, technique des serviettes sur boules pour Noël, animaux en coquilles de noix, mangeoires pour oiseaux en bouteilles de PET.

### Activités physiques

Utilisation de la salle de rythmique pour jeux de balle, corde à sauter, élastique et du terrain de sports pour jeux mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

### Sorties

Pique-nique sur le terrain de sports; places de jeux et promenades dans le quartier; parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

### Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cakes et tartes; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

### En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers, jeux collectifs, jeux de règles, jeux de cartes, loto.

## Fréquentation

Nombre d'enfants				
2011	2012	2013	2014	2015

### Agés

moins de 7 ans	37	40	28	34	51
de 7 à 10 ans	33	38	48	47	42

### Jours/semaine

1 jour/semaine	5	6	5	4	9
2 jours/semaine	17	17	23	18	19
3 jours/semaine	14	8	12	18	15
4 jours/semaine	27	35	29	35	42
5 jours/semaine	7	12	7	6	8



## Taux de fréquentation moyen en %

matin	15.6	20.5	12.1	14.6	<b>21.3</b>
midi	51.75	57	45	50.2	<b>61.5</b>
après-midi	8	6	7	7	<b>9.5</b>
soir	32.75	33.5	34	28.2	<b>36.1</b>

Le mercredi midi, les 2 UAPE et le réfectoire accueillent, en un seul lieu, 11 enfants pour le repas et 5 pour la matinée.

## ÉCOLES SECONDAIRES

*(Une partie du texte et tous les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont)*

L'année scolaire 2015-2016 a débuté le jeudi 20 août 2015, pour les 95 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 24 août à 9h00.

### Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s ils forment le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

### Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 656 élèves, dont 113 de Belmont, répartis en 34 classes dont 2 classes de 9VP situées au Collège des Alpes :

<b>9<sup>ème</sup> degré</b>	9 classes	(5 VG, 4 VP)	165 élèves
<b>10<sup>ème</sup> degré</b>	11 classes	(6 VP, 5 VG)	223 élèves
<b>11<sup>ème</sup> degré</b>	13 classes	(7 VP, 6 VG)	258 élèves
<b>Classe « Ressource »</b>	1 classe		10 élèves

La répartition structurelle des 656 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 41%
- voie pré-gymnasiale (VP) 57%
- classe « Ressource » 2%

Il est à noter que les élèves de 11<sup>ème</sup> année de la voie secondaire pré-gymnasiale de la Commune de Lutry et de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> années de la voie secondaire pré-gymnasiale de Bourg-en-Lavaux sont compris dans le pourcentage VP susmentionné.

Les 656 élèves de l'Établissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 <sup>ème</sup>	4	VP	<b>79</b>	21
	5	VG	<b>86</b>	19
10 <sup>ème</sup>	6	VP	<b>136</b>	23
	5	VG	<b>87</b>	15
11 <sup>ème</sup>	7	VP	<b>160</b>	20
	6	VG	<b>98</b>	15
Développ.	1		<b>10</b>	0

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

## Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

## La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

## Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

**Atelier-chanson** assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (80 participants âgés de 12 à 15 ans)

Ce cours donne la possibilité, à 80 élèves du Collège Arnold Reymond, de présenter un spectacle de chansons, en anglais et en français, choisies et interprétées par eux. Il s'agit d'un cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques et scolaires de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel.

En 2015, 4 concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant des salles combles de 450 personnes.

L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour chansons » pour les classes primaires.

**Atelier Terre** assuré par M. S. Kroug (élèves de 7<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> – 15 participants maximum)

L'Atelier Terre est une initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 11 élèves (6 élèves de 7<sup>ème</sup>, 2 de 8<sup>ème</sup>, 2 de 9<sup>ème</sup> et 1 de 10<sup>ème</sup>), pour l'année 2015-2016, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise et de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully (OCOM et option modelage).

**Atelier Théâtre** assuré par Mmes I. Pospisil et S. Gugler (8 participants)

Ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux représentations publiques ont lieu à la Salle de spectacles de Lutry (mise à disposition pour Fr. 28.00 de l'heure), pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves (13-14 ans) jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations « maison ».

**Cours facultatif de robotique** assuré par M. A. Réglat (élèves de 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> – 20 participants)

Le cours facultatif de robotique propose d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le Collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT, 4 robots EV3, le matériel Lego nécessaire à leur construction, 2 ordinateurs portables Mac Book Pro récents (2014) et un Mac Book qui date de quelques années.

Un groupe a participé à la coupe Roberta à l'EPFL, le 28 mars 2015, et s'est classé 12<sup>ème</sup> au classement général.

M. Réglat ayant quitté l'établissement en juillet 2015, le cours n'a pas été ouvert pour l'année scolaire 2015-2016.

**Programmation internet** assurée par M. G. Guerra (élèves de 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> - 5 participants)

Ce cours a pour but de développer des jeux à l'aide de la plateforme de programmation « Scratch ».

**Cours facultatif "TOP-MODE"** assuré par Mme D. Bach Depommier (élèves de 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> - 14 participantes)

Ce cours accueille actuellement 2 groupes de 7 élèves, issues des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT alors qu'ils ne sont plus au programme. On évalue ce qu'elles savent et elles progressent chacune à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Comme les attentes des élèves sont très diverses, il n'y aura pas de but final de type défilé de mode. Un seul regret : pour le moment, aucun garçon n'a osé pousser la porte.

**Journal "Noir sur blanc"** - Rédacteur en chef : M. B. de Rham (12 participants)

Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Durant l'année scolaire 2015-2016, une douzaine d'élèves participe à l'élaboration du journal de l'école qui paraît 4 fois dans l'année scolaire. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève rédige son/ses article(s) et le/les corrige le cas échéant.

**Sport scolaire facultatif** assuré par Mme N. Bersier (272 participants)

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, cette année, dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires sont payés par la commune, mais remboursés à 80 % par le canton.

Cours organisés en 2015 et nombre de participants :

Natation synchronisée (7 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup> )	32	Athlétisme	24
Natation (7 <sup>ème</sup> e à 8 <sup>ème</sup> )	17	Unihockey (7 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> )	18
Basketball mixte (9 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup> )	30	Skateboard	42
Basketball mixte (7 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> )	25	Parkour *	18
Volleyball	14	Badminton	12
Futsal (8 <sup>ème</sup> à 9 <sup>ème</sup> )	28	Echecs	12

\* Le parkour (abrégié PK) ou art du déplacement (abrégié ADD) est une activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies.

## Divers

### Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les délégués de classes (un délégué et un remplaçant par classe) sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines par volée) et sont encadrés par deux enseignants

MM. Berthoud et de Rham, proposent des animations telles que des journées à thème, un bal pour les élèves de 11<sup>ème</sup> année, et proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement (pour 2015, citons deux exemples parmi d'autres : la pose de séparateurs entre les urinoirs dans les WC garçons, ainsi que la décoration du hall pour Noël).

### Cyberdéfi 2015 ([www.cyberdefi.ch](http://www.cyberdefi.ch))

Le « Cyberdéfi » est un rendez-vous annuel qui s'adresse aux classes de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> année. Réunies dans des salles comprenant des ordinateurs reliés à Internet, les classes tentent de répondre à des défis en tous genres répartis par domaines et par degrés.

Au « Cyberdefi 2015 », 2 classes de Pully (11<sup>ème</sup> année) se sont distinguées, l'une en arrivant 3<sup>ème</sup> de la compétition et l'autre classe a obtenu une très honorable 4<sup>ème</sup> place (sur 32 classes participantes).

## Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9<sup>ème</sup> et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11<sup>ème</sup>. La plupart des classes de 10<sup>ème</sup> ont participé à des échanges linguistiques avec la Suisse allemande et l'Allemagne ou ont organisé un mini-camp sur 3 jours en Suisse.

## Divers

- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances;
- théâtre-forum avec la troupe « les arTpenteurs » pour les élèves de 10<sup>ème</sup> année;
- bal des élèves de 11<sup>ème</sup> année;
- «Festisoupe » dans le cadre de la semaine du goût.

## ETUDES MUSICALES

### Ecole de musique de Pully (EMP)

L'EMP est dirigée par un comité présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. La Municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité. La direction de l'EMP a été assurée par M. Alain Chavallaz jusqu'au 31 décembre. Il quitte l'EMP pour prendre la direction du Conservatoire de Lausanne. La mise au concours du poste a eu lieu en octobre et le comité a retenu la candidature de Mme Anne Bassand qui prendra ses fonctions en janvier 2016.

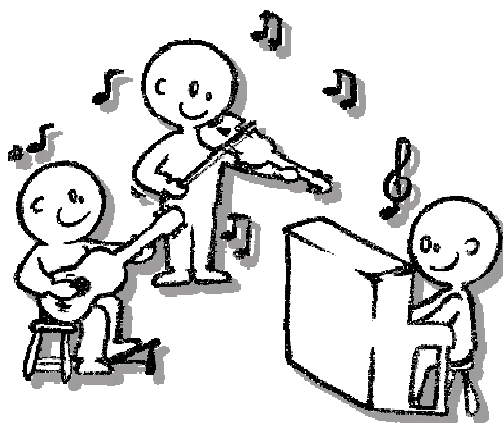
Le Site Internet de l'école : [www.empully.ch](http://www.empully.ch) donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

### Loi sur les écoles de musique

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique (LEM). La constitution de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette Fondation est constituée de 17 membres, dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 délégués par les Autorités communales, soit un par district.

Le montant socle, versé par les communes, passera progressivement de Fr. 4.50 en 2012 à Fr. 9.50 en 2018. Pour 2015, c'est Fr. 7.50 par habitant qui ont été versés. Les montants ainsi collectés seront versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite ([www.multisite.ch](http://www.multisite.ch)) et de ce fait la commune ne leur verse plus de subventions directes.



# ŒUVRES SOCIALES

## Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

## Office régional de placement

Au niveau communal, l'activité pour les demandeurs d'emploi se résume à l'établissement des attestations de résidence pour qu'ils puissent s'inscrire à l'Office régional de placement de Pully. Ces attestations sont remises gratuitement.

## Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En 2015, nous n'avons pas eu de demande de soutien pour des camps scolaires. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la Commission sociale.

## Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées. Il s'agit des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Renens, Romanel-sur-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

Les personnes à mobilité réduite disposent de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Sous l'égide du SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) le bureau de coordination TMRL, sis à Lausanne, est chargé de planifier et de coordonner les transports individuels en faveur des personnes à mobilité réduite.

Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques (pour se rendre chez le médecin ou à un lieu de traitement médical) ;
- à but professionnel ou de formation (ateliers) ;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour (CAT, UAT) ;
- de «loisirs» (courses nécessaires pour les activités liées à la gestion de la vie quotidienne, sociale ou culturelle).

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire.

Une carte de légitimation personnalisée est alors adressée au client donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Par analogie aux personnes qui recourent aux transports en commun, une participation initiale par trajet est demandée au bénéficiaire. A l'exception de quelques communes périphériques, les forfaits maximum reconnus, pour subsidier une course (trajet aller simple de 10 km), peuvent atteindre respectivement Fr. 36.- pour une course avec Taxi-Services et Fr. 54.50 pour une course avec la Fondation THV (Transport Handicap Vaud). Pour Belmont, la participation en 2015 a été de Fr. 1'709.30.

## **AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport, par le Conseil d'Etat, qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

L'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (Régionalisation de l'Action Sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association Régionale d'Action Sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21<sup>ème</sup> année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

## **Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)**

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires qui sont 23 au 31 décembre 2015.

## Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes, est présidé par Mme Lydia Masméjan, Municipale de Pully. La Commune de Belmont fait partie de la Commission de gestion de la RAS.

## ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

*(Une partie du texte et tous les chiffres du chapitre « Accueil de la petite enfance » sont fournis par la Coordinatrice de l'Accueil familial de jour)*

### Structure d'accueil familial de jour

La structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Au 31 décembre, la Structure comptait 28 accueillantes. Il ressort une certaine stabilité du nombre d'accueillantes agréées au fil des années. Nous pouvons supposer que les améliorations des conditions salariales des AMF ont, en partie du moins, contribué à cette stabilité.

Le nombre d'heures facturées, en constante croissance, indique que les AMF accueillent le maximum d'enfants autorisés par leur contrat de travail.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'AMF agréées	34	27	23	27	28
Nombre d'enfants au 31.12.	129	135	132	132	131
Nombre d'heures d'accueil	87'393	92'349	93'838	97'339	105'689

Heures d'accueil des enfants en 2015		AMF agréées en 2015	
Lieu d'accueil	Nbr. d'heures	Lieu de domicile	Nbr. d'AMF
Pully	62'874.85	Pully	17
Paudex	7'424.90	Paudex	2
Lutry, La Croix	19'386.10	Lutry, La Croix	5
Belmont	16'002.80	Belmont	4
<b>Total</b>	<b>105'688.65</b>	<b>Total</b>	<b>28</b>

Au cours de l'année 2015, 185 enfants ont été accueillis, ce nombre comprend les accueils terminés en cours d'année et les dépannages divers. Au 31 décembre, 131 enfants sont accueillis. 138 demandes de parents ont été enregistrées pour un total de 155 enfants. 19 demandes sont toujours en liste d'attente (contre 55 au 31 décembre 2014).

Si, jusqu'en 2014, les demandes en liste d'attente en accueil familial et collectif ne désemplissaient pas, aujourd'hui, force est de constater que les demandes de placement en accueil familial ont drastiquement baissé. Les demandes en accueil collectif quant à elles restent stables.

Le même phénomène a été observé dans d'autres réseaux d'accueil vaudois et s'explique généralement par l'ouverture de nouvelles structures dans leur région.

Pour l'heure, les raisons de la baisse de la demande au sein du réseau PPBL n'est pas connue. Quoiqu'il en soit, au vu de ce constat, il a été décidé de ne plus agréer de nouvelles candidates jusqu'à nouvel avis.

Le taux d'activité des AMF dépendant notamment de la demande de placement des parents, celles-ci sont amenées à évoluer avec des revenus irréguliers. Raison pour laquelle, l'activité d'AMF est une activité professionnelle accessoire qui s'adresse à des candidates bénéficiant d'une stabilité familiale et financière.

## La vie de la structure AFJ

La structure AFJ est composée d'une coordinatrice et d'une collaboratrice administrative à temps partiel, deux postes nécessitant à la fois de bonnes connaissances professionnelles, voire juridiques, ainsi que de solides compétences relationnelles.

La coordinatrice gère le régime des autorisations d'accueil et toutes questions relatives au placement de qualité de l'enfant. En outre, elle apporte aux AMF un soutien éducatif et développe la formation continue de proximité sous forme de : soirées d'analyse de pratique, de Relais-contacts, de cours sur les mesures d'urgences ou encore de séance annuelle d'information.

Cette année, les AMF ont suivi avec grand intérêt des analyses de pratique « pédagogothéâtralogique ». Au travers de jeux de rôle, l'animatrice en charge du cours a fourni, aux AMF, des outils pour mieux comprendre et gérer certaines réactions pulsionnelles des enfants.

En 2015, le cours « mesures d'urgence chez les petits » a malheureusement dû être annulé suite à l'arrêt d'activité de l'animateur ; une nouvelle formule sera proposée en 2016.

De même, les Relais-contacts, espace de rencontre et d'échange d'expériences, n'ont pas eu lieu faute d'espace adapté aux besoins des AMF et des enfants. La coordinatrice cherche assidument des locaux d'accueil afin que les Relais-contacts, puissent se poursuivre.

En parallèle, la structure a proposé aux AMF et aux enfants de nombreuses animations à la fois ludiques et éducatives : visite de la Bibliothèque Médiathèque de Pully, atelier bricolage à TRICréa (magasin de récupération de matériel de bricolage), Fête de Noël.

La collaboratrice assure, quant à elle, le suivi administratif des dossiers (contrats, décomptes mensuels, salaire et facturation); un soutien indispensable à la structure.

## LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

*(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)*

### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».

Les enfants accueillis aux « Moussaillons » viennent exclusivement de familles domiciliées à Belmont. Selon nos disponibilités nous accueillons ponctuellement des enfants du réseau pour un petit pourcentage. La facturation de la prise en charge se fait par la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents hors réseau paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00/jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

Fin juin 2015, la Municipalité a repris et rénové les anciens locaux du jardin d'enfants les « Guignols » afin de pouvoir doubler la capacité d'accueil des « Moussaillons » et répondre au mieux à la forte demande de placement préscolaire.





Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « **Moussillons - Nursery / Trotteurs** », route des Monts-de-Lavaux 49 :
  - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
  - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « **Moussillons – Grands** », route du Burenos 37 :
  - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.



Cependant, la plupart des parents qui avaient besoin d'une place en juillet ou en août ont décalé l'accueil de leurs enfants pour janvier 2016 et trouvé une solution provisoire jusqu'à cette date. Ceci fait que les statistiques d'occupation sont légèrement inférieures.

Si les groupes « Nursery » et « Grands » se remplissent rapidement, il arrive, par contre, que des places libres sur le secteur « Trotteurs » ne puissent être attribuées faute de place chez les « Grands » pour y passer les enfants 6 mois plus tard.

Sur l'ensemble de l'année 2015, le secteur « Nursery » a eu un taux d'occupation de 63.75%, les « Trotteurs » de 76.87% et les « Grands » de 76.30%. De janvier jusqu'aux vacances d'été, nous avons eu un remplissage total de 82.29%. De septembre à décembre, vu que nous avons augmenté notre capacité d'accueil de 22 places supplémentaires, nous avons accueilli progressivement les nouveaux enfants. Nos pourcentages devraient se stabiliser en 2016.

## Statistiques d'occupation

de janvier à juillet 2015 (avant augmentation des places d'accueil)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
Nursery	72.00%	76.00%	76.70%	80.80%	86.80%	90.80%	82.00%	80.73%
Trotteurs	81.43%	82.00%	84.14%	85.93%	73.79%	72.00%	77.71%	79.57%
Grands	89.00%	90.40%	88.50%	89.60%	92.00%	83.40%	73.10%	86.57%
Total	80.81%	82.80%	83.11%	85.44%	84.20%	82.07%	77.60%	82.29%

## août 2015

Les trois semaines d'août, sont traditionnellement moins remplies à cause des adaptations.

	août
Nursery	47.86%
Trotteurs	80.57%
Grands	77.60%
Total	68.68%

de septembre à décembre 2015 (après augmentation des places d'accueil)

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Nursery	38.55%	35.40%	34.95%	43.20%	38.03%
Trotteurs	65.46%	71.71%	74.57%	73.14%	71.22%
Grands	56.85%	57.20%	57.85%	60.10%	58.00%
Total	53.62%	54.77%	55.79%	58.81%	55.75%

## Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».



## Activités

Depuis 5 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'là bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité infantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'là bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants ;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont incluses.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature ;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs ;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages ;
- sorties au marché ;
- différentes fêtes organisées à la garderie : fête de la courge-sorcière en octobre, fête de l'hiver en décembre ;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie ;
- jardin potager ;
- sortie à la bibliothèque.

Les nouveaux locaux des « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller tous les jeudis après-midi. Le projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

## « Les Guignols »

Le jardin d'enfants privé « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a fermé ses portes fin juin 2015. Des travaux de rénovation et de mise en conformité ont été réalisés durant l'été et ont permis l'extension du CVE les « Moussaillons ».

Il est à noter que Mme Kuhn et son collaborateur ont été engagés pour compléter l'équipe éducative des « Moussaillons ».

## ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

### Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » (Club des Aînés) et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

## Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2015, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

## Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

Durant les réunions de l'année, les responsables bénévoles du comité ont relaté les points forts et fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des activités de l'association, à savoir :

- la gestion des trois écoles maternelles à Pully et à Paudex;
- les ateliers de théâtre et d'expression corporelle;
- les braderies en avril (Paudex) et en novembre (Pully);
- la mise à jour du fichier des membres;
- le baby-sitting;
- l'aide pour remplir les déclarations d'impôts;
- l'aide aux membres de la Ludothèque de Pully pour la mise sur pied d'une journée jeux des Familles à Belmont.

Le service baby-sitting est à la recherche de jeunes qui, après avoir suivi les cours Croix-Rouge, pourraient se mettre à disposition des parents qui désireraient s'absenter pour quelques heures ou pour une soirée durant la semaine ou le week-end en laissant leur(s) enfant(s) à la charge d'une personne de confiance. Les personnes intéressées peuvent prendre contact par courriel à l'adresse [babysitting@aef-ppb.ch](mailto:babysitting@aef-ppb.ch).

L'Association possède un site internet : [www.aef-ppb.ch](http://www.aef-ppb.ch), sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la présidente de l'Association.

## Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.



## Doyens

La traditionnelle Aubade du 1<sup>er</sup> janvier animée par notre société de musique « L'Avenir » renforcée par « La Lyre de Lavaux » de Cully, a accueilli notre doyenne, Mme Liliane Weber et M. Jean-Pierre Martin, le doyen ; ce dernier nous a malheureusement quitté au mois de mars 2015. Notre nouveau doyen est M. Giovanni Zanchi, beau-père de votre collègue Christian Stutz.

## Nonagénaires

Le 17 mars, une délégation municipale a accueilli, au carnotzet communal, Monsieur Innocent Gabella en compagnie de sa famille, afin de célébrer ses 90 ans.

Le 8 avril, cette même délégation a été reçue chez Mme Maud Rinsoz, par une fin de journée presque estivale, afin de partager un apéritif à l'occasion de ses 90 ans.



# AFFAIRES CULTURELLES

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2015 :

### Janvier

- L'Aubade du 1<sup>er</sup> janvier a eu lieu à la Grande Salle, suivie d'une collation offerte aux participants.



### Février

- Séance de coordination avec les Sociétés locales.



### Mars

- Les soirées de la Société de musique « L'Avenir ».
- Assemblée générale de la Société de développement.
- Assemblée générale de la Société de musique « L'Avenir ».
- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement.

### Avril

- Assemblée générale du Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel ».
- Troc de Printemps.

### Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement.
- Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré ».
- Spectacle de la Société de théâtre « La Grappe ».
- Giron des musiques de Lavaux à Puidoux.



### Juin

- Marché villageois.
- Concert de « La Clé des Chants ».
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir » sur la place du village.

## Juillet

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances ».



## Août

- La Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement, s'est déroulée à la Grande Salle.

## Octobre

- Assemblée générale de « La Clé des Chants »
- Troc d'automne.

## Novembre

- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir ».
- Soirée du tir de clôture.



## Décembre

- Les « Fenêtres de l'Avent » proposées par la Société de développement.
- De nombreux enfants sont partis, dans la nuit, à la rencontre du Saint-Nicolas, invité par la Société de développement.
- Le Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont, et la venue toujours très attendue du « Bon Enfant ».

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

## CARTE « CULTISSIME »

Dans le cadre du budget 2015, votre conseil a accepté un montant de Fr. 4'150.- permettant de financer la carte « Cultissime » facilitant l'accès aux jeunes de 18 à 25 ans aux arts de la scène ainsi qu'aux musées.

Vendue pour Fr. 25.-, elle permet d'acquérir des billets à prix réduits pour des spectacles ainsi que des accès à différents musées. La participation de la commune est en fonction de l'utilisation de cette carte. L'opération a été lancée au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et force est de constater que l'art n'est pas l'activité favorite des jeunes, car nous n'avons vendu aucune carte au 31 décembre 2015.

# BÂTIMENTS COMMUNAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, j'ai repris la gestion des bâtiments suivants : le Temple, l'Espace Cancoires, les nouveaux locaux du Centre de vie enfantine à la rte du Burenoz, l'UAPE et le Collège.

## Préambule

L'année 2015 n'a pas connu de chantier « pharaonique » ; quelques rénovations et de l'entretien toujours parfaitement gérés par M. Gamboni.

## Salle de gymnastique et terrain de sports

Les luminaires de la salle de gymnastique ont été changés durant la pause estivale.

Le terrain de sport a retrouvé sa verdure après quelques tentatives infructueuses, ceci pour le plaisir des footballeurs en herbe et des écoliers.

## Collège

Quelques armoires, sur mesure, ont été posées dans le couloir qui assure la liaison entre l'ancien et le nouveau collège, ceci afin de mettre sous clé le chariot contenant les ordinateurs nécessaires aux classes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> ainsi que le matériel des classes spéciales (sciences, musique, etc...).

Les dernières finitions concernant la liaison Internet ont été achevées, ceci permettant aux enseignants de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, mais aussi à l'UAPE de travailler de façon optimale.

Les alentours du bâtiment scolaire et de la salle de gymnastique ont été équipés de poubelles pour un montant de Fr. 14'000.- ; chère la propreté...mais apparemment efficace !

Enfin, le cylindre d'accès au parking des enseignants a été remplacé, ceci à moindre frais. En effet, tout le matériel (cylindre et clés) a pu être récupéré auprès du service du feu (SDIS) Arnier 80.



## Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

### Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49

Il a été procédé à l'agrandissement d'une salle de sieste existante afin d'absorber l'augmentation d'effectif du groupe des Trotteurs (voir préavis N° 05/2015).

### Locaux à la rte du Burenoz 37

Des travaux de rénovation et de mise en conformité ont été réalisés au Burenoz, ceci afin de permettre l'ouverture de l'extension des « Moussaillons ». Ceux-ci ont débuté le 7 juillet pour s'achever le 28 août. Un grand merci à M. Gamboni pour la maîtrise de ce dossier, ainsi qu'au personnel communal (concierges et services extérieurs) largement sollicités pour mener cette tâche à bien (voir préavis N° 05/2015).

# DOMAINES & TERRAINS

## Glissement de terrain

Suite au glissement de terrain, sur la parcelle privée 156, quelques travaux ont été effectués et les frais pris en charge par le Service cantonal des eaux, dans le cadre de travaux dans le lit de la Paudèze. Cependant nous sommes toujours en négociation avec le propriétaire afin de déterminer la meilleure option pour sécuriser totalement cet endroit. Le coût de ces travaux se répartit comme suit : 60% pour le canton, 20% pour la commune et 20% à charge du propriétaire.

# FORÊTS

Le 12 novembre, par une magnifique journée, la traditionnelle séance de martelage a eu lieu en forêt. Elle a mis à contribution M. Stéphane Ruby, Boursier communal, M. Bernard Burri, coordinateur administratif, Rémy, un jeune dans le cadre de la journée « Oser les métiers » et la soussignée.

Ces travaux de marquage donnent l'occasion à notre garde forestier, M. Sébastien Roch, d'informer la Municipalité sur l'état des forêts communales et de lui présenter des propositions quant à l'exploitation du bois.



## Exploitation des bois

Martelage 2015 Belmont-sur-Lausanne								
Division	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
4	Les Gottes	Mise en lumière	4	4.3	107	133.8	111	138.1

(sylves : m<sup>3</sup> sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Dans le but de continuer, d'une part la fourniture de plaquettes (dont le 80% vient des forêts de Belmont) pour le collège d'Arnier et, d'autre part, l'entretien des forêts communales de protection, nous avons procédé au martelage d'une coupe en amont de la route de la Louche, à la suite de celle de l'année précédente.

Cette forêt, riche en essences diverses telles que chênes, cerisiers, châtaigniers et hêtres, avec une diversité d'âges et de formes, en fait une magnifique forêt. Le martelage contribuera, nous l'espérons, à conserver cette riche diversité.

Malgré les pluies abondantes du mois de mai, et la sécheresse estivale, nous n'avons pas eu à exploiter d'arbres renversés ou secs.

## Produits

### Résineux :

Bois de service : 8.00 m<sup>3</sup>

### Feuillus :

Bois de service : 13.16 m<sup>3</sup>

Bois énergie : 178.50 m<sup>3</sup>

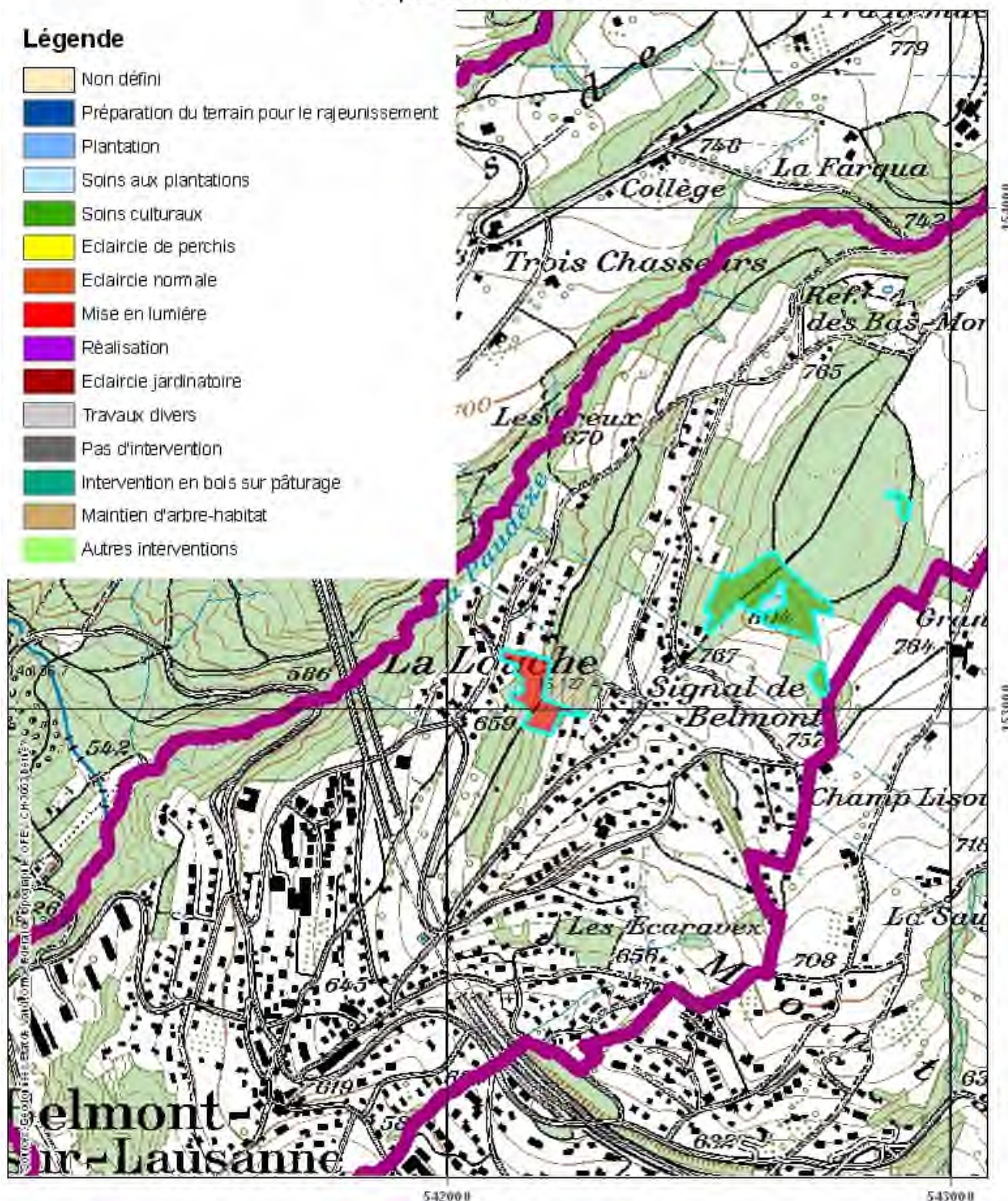
**Total feuillus :** **191.66 m<sup>3</sup>**

**Total produits (résineux/feuillus) :** **199.66 m<sup>3</sup>**

## Exploitations 2015

### Légende

- Non défini
- Préparation du terrain pour le rajeunissement
- Plantation
- Soins aux plantations
- Soins culturaux
- Eclaircie de perchis
- Eclaircie normale
- Mise en lumière
- Réalisation
- Eclaircie jardinatoire
- Travaux divers
- Pas d'intervention
- Intervention en bois sur pâturage
- Maintien d'arbre-habitat
- Autres interventions



### Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les divers petits travaux d'évacuation des eaux ainsi que le fauchage des bords de route.

Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 10'122.- (Fr. 10'935.20 en 2014).

### Subventions cantonales

Soins aux jeunes peuplements : Fr. 5'110.00

Soins aux forêts protectrices : Fr. 7'393.90



# TEMPLES ET CULTES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, j'ai également les « Temples et Cultes » ; je remercie ma collègue, Mme Catherine Schiesser, pour les informations remises s'agissant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## PRÉAMBULE

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

## TEMPLE DE ST-MARTIN

Nous n'avons pas encore trouvé un système esthétique et fiable pour l'ouverture régulée de la porte latérale. Afin de permettre aux visiteurs un moment de recueillement, le temple a été ouvert tous les jeudis de juillet et août avec des offices de prières le matin, à midi et le soir. Cette permanence a été assurée par les pasteurs Lipp et Corbaz, ainsi que quelques bénévoles. Les travaux de réfection du chauffage sont terminés avec un dépassement de budget de Fr. 186.85. D'autre part, le moteur d'une des cloches a été changé. Lors de différents offices au temple, il a été remarqué un manque de sécurité à la sortie latérale ainsi que sur l'esplanade. Des travaux seront entrepris au printemps 2016.



## PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

### Convention

La convention, du 13 avril 2004, régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »).

Tous les autres frais, tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions, sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

### Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche est vice-président. Mme L. Rappaz, secrétaire, ayant démissionné, l'Assemblée est à la recherche d'un(e) remplaçant(e). La Commission de gestion est composée de Mme M.-Ch. Janin, ainsi que MM. Ch. Marrel et J.-D. Spitteler, domicilié à Poliez-le-Grand, au bénéfice d'une dérogation de domicile.

Le Conseil paroissial est composé, de Mme F. Christinat, présidente, secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président, et M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont M. et Mmes Isabelle Laurent, Andrée Moinat, Nicole Wydler, Prune Aguet et Marc-Olivier Demaurex.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Benjamin Corbaz, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

Une des rencontres annuelles, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a eu lieu le 11 novembre 2015 à Lutry. Lors de ces réunions informelles, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte; les comptes sont également présentés en mars et le budget en novembre.

## Organisation interne

Les pasteurs Lipp et Corbaz se partagent le poste dit « des hauts », à raison de 50% chacun pour la paroisse Belmont-Lutry, avec un autre mi-temps chacun pour la région Lavaux. Le dimanche 16 août a eu lieu le culte « d'au revoir » du pasteur Corbaz qui va prendre un poste à la paroisse de Savigny-Forel. Pour le remplacer, Mme Viviane Socquet Capt, rentrée des Cévennes où elle officiait, a pris ses fonctions en décembre.

Les moniteurs pour le culte de l'enfance sont Mmes Eveline Musy, Corinne Wolf et M. Patrick Marguerat pour Lutry. Pour Belmont, le pasteur Lipp supervise trois nouvelles mamans dans ce rôle : Mmes Margaret Baer, Annick Décoppet et Fabienne Pré.

## Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent toujours le poste d'organiste, ceci à l'entière satisfaction de nos paroissiens.

## Animations

Depuis 2013, le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts et c'est ainsi que dimanche 28 juin 2015, les membres de la paroisse s'y sont réunis en famille. Le culte du jour était présidé par les pasteurs Jean-Baptiste Lipp et Claire-Dominique Rapin. Le « Hot Pepper Band » a animé le culte de morceaux de jazz bien enlevés et le culte de l'enfance a offert une jolie prestation, sous la supervision de leurs moniteurs et dont le thème était l' « Histoire de Pierre et de Corneille ». Pour la première fois, des baptêmes ont été célébrés au cours de cette réunion par lesquels Céline, Emmeline et Jules ont été accueillis au sein de l'Eglise.

## Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, titulaire du Temple de Pully, en est la présidente et M. J.-Cl. Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp en est le répondant spirituel.

Plusieurs concerts ont eu lieu en 2015 dans notre Temple de Belmont, au refuge des Bas-Monts, ainsi qu'au Temple du Prieuré à Pully.

## PAROISSE CATHOLIQUE

### Eglise Saint-Nicolas de Flüe



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Emmanuel French.

M. l'Abbé Nicolas-Pierre Maillat est le responsable de cette église et M. Célestin Kabundi Kabengele le seconde.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2015 se monte à Fr. 17'327.80 (Fr. 13'026.30 en 2014). Les paroissiens de Belmont sont au nombre de 1'301.

Courant 2016, un préavis sera présenté concernant notre participation aux différents travaux de rénovation et d'assainissement intérieur de l'église. Le financement en sera assuré par la provision de Fr. 200'000.- inscrite au compte bilan : 9282.20.00.

## PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Pour 2015, la somme de Fr. 409.85 a été versée, soit identique à celle de 2014.



## COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Notre participation pour 2015 se monte à Fr. 352.70.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Cette année 2015 a été aussi intense que la précédente.

- les dernières finitions pour le collège, car il y a toujours quelque chose à faire... ;
- la finalisation de la Convention intercommunale scolaire et le règlement du Conseil d'établissement ;
- l'extension de l'accueil préscolaire avec l'ouverture des Moussaillons « Grands » au Burenoz ;
- la réorganisation de l'accueil parascolaire avec un nouveau logiciel informatique, davantage d'enfants à accueillir et l'engagement d'une nouvelle responsable pédagogique ;
- la reprise, en juillet, de nouvelles tâches telles que les domaines et quelques bâtiments, les forêts, les temples et cultes ;
- ainsi que les séances diverses et variées relatives à mes autres charges, dont ma participation aux différentes manifestations organisées par les Sociétés locales.

Pour conclure, je remercie chaleureusement tout le personnel en charge de l'accueil pré et parascolaire pour leur travail et leur engagement dans une activité qui n'est pas toujours simple. Je remercie également le personnel administratif et les services extérieurs qui sont toujours disponibles pour répondre à mes demandes.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

# SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

*M. Philippe MICHELET, Municipal*



## **PRÉAMBULE**

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et suite au départ de M. Daniel Delaplace, les dicastères ont été redistribués mais aucun changement dans celui de M. Michelet.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

### **SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ**

Les activités courantes sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordements de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;
- la participation au service de piquet intercommunal.



A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

### **Alimentation électrique de la commune**

Il n'y a pas eu de grosse rupture d'approvisionnement à déplorer. Toutefois 6 interventions sur notre réseau du service de piquet intercommunal sont à relever :

- 4 concernaient des pannes ou du remplacement de matériel défectueux ;
- 1 concernait une question administrative (oubli de changement d'adresse ! ) ;
- 1 concernait une fausse alarme.

## Eclairage public

Dans le cadre des travaux de la RC 773, l'éclairage sera modernisé. Basé sur le plan directeur, les autres routes et chemins feront l'objet d'une étude qui débouchera sur une plus grande cohérence de l'éclairage ainsi qu'une efficacité accrue.

## Vélos électriques

Depuis 2009, la Municipalité apporte une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont.

Les demandes satisfaites ont été les suivantes :

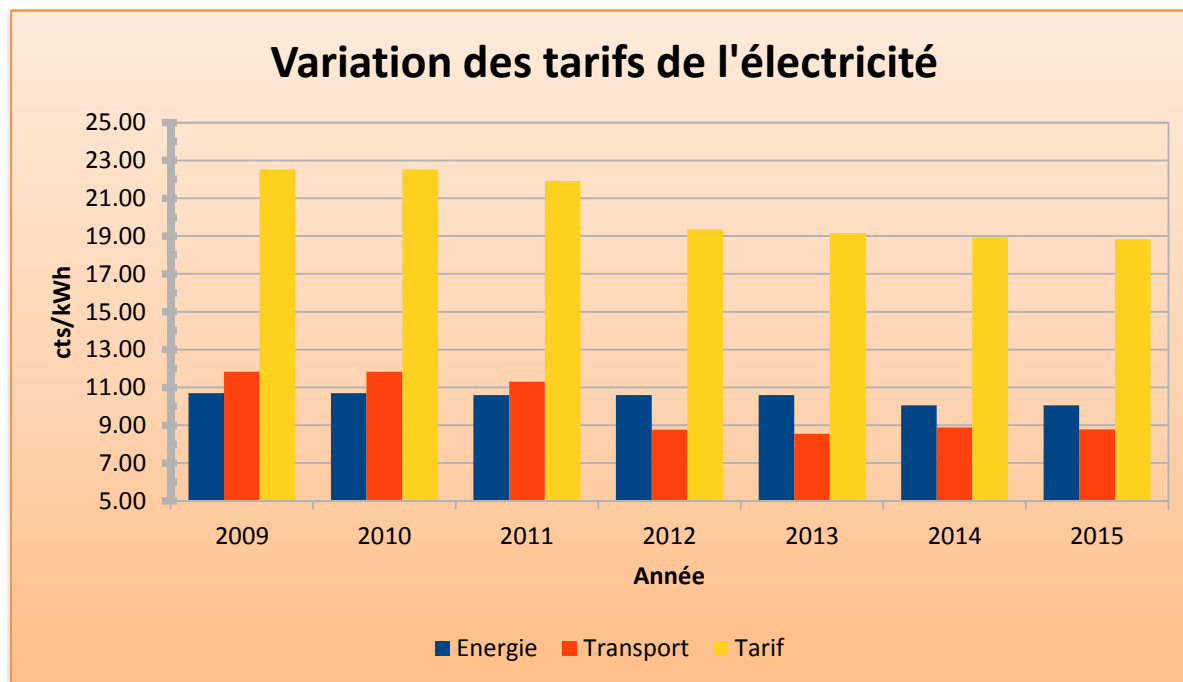
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires	14	11	10	17	19	12	15

Depuis le lancement de cette action, l'intérêt manifesté au début n'a pas fléchi et ce sont actuellement 98 résidents qui en ont profité.

## Tarifs SI 2015

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :

cts/kWh	2012	2013	2014	2015
Energie	10.60	10.60	10.06	10.06
Transport	8.76	8.55	8.88	8.78
<b>Tarif</b>	<b>19.36</b>	<b>19.15</b>	<b>18.94</b>	<b>18.84</b>



Si le prix de la fourniture de l'énergie subit une légère baisse, le tarif de l'acheminement est maîtrisé malgré une hausse du timbre amont (réseaux régional et national). Au final, le tarif intégré (total) baisse légèrement.

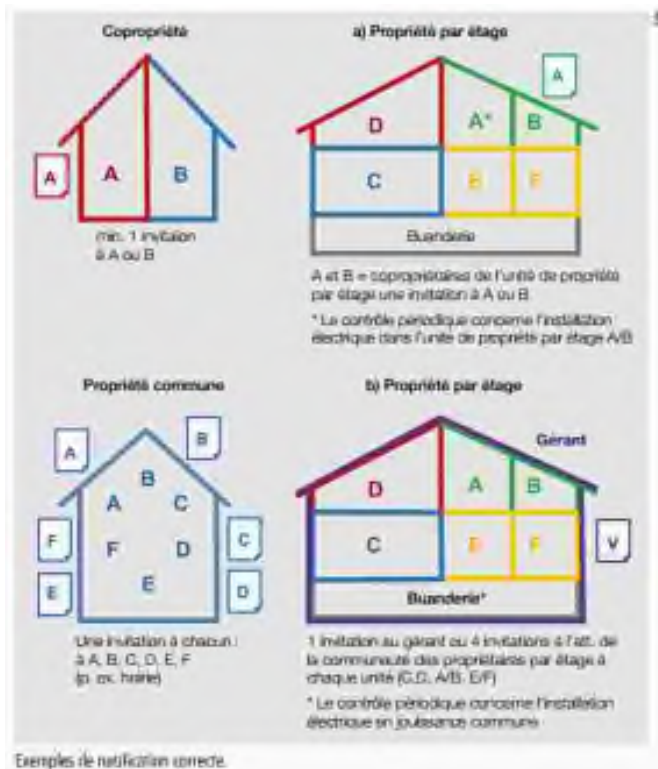
## OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

### Destinataire des avis de contrôle

Selon l'art. 36, en relation avec l'annexe de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT ; RS 734.27), les installations électriques doivent être contrôlées périodiquement.

L'exploitant de réseau invite au contrôle périodique le propriétaire de l'installation électrique à contrôler et à lui présenter le rapport de sécurité correspondant. Si le propriétaire ne réagit pas à l'invitation ni aux deux rappels, l'exploitant de réseau en confie l'exécution à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI. La responsabilité de ce contrôle incombe au propriétaire du bâtiment dans lequel se trouvent les installations électriques à contrôler ou au représentant désigné par lui.

Mais il n'est pas toujours évident de savoir qui est le propriétaire d'une habitation. Dans bien des cas, il n'y en a pas qu'un seul. C'est pourquoi, pour que l'invitation soit correctement notifiée, l'exploitant de réseau doit d'abord déterminer les régimes de propriété. Le schéma ci-contre explicite les destinataires.



### Contrôle périodique

En 2015, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 429 installations (Pully 354 - Paudex 50 - Belmont 25).

Au 31 décembre 2015, 453 installations (Pully 392 - Paudex 24 - Belmont 37), soit 3.1% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 388 cas ont été clôturés lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2015 (841 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2015).

Une minorité d'entre eux (4) concerne des cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 4 - Paudex 0 - Belmont 0).

126 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 113 - Paudex 4 - Belmont 9). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2016, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

### Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)

Un nombre important d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (252 cas au total : Pully 186 - Paudex 47 - Belmont 19).

### Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 34 contrôles en 2015.

## Romande Energie Commerce - REC SA

### Conférence des partenaires

Les deux conférences annuelles des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu le 29 juin à Lavey-les-Bains et le 10 décembre à Romanel-sur-Lausanne.

Les principaux points à relever, de l'activité 2015, sont les suivants :

### Contrat de gestion déléguée

Ce contrat, entièrement revu, regroupe l'ensemble des fluides et/ou services. REC a souhaité maintenir des prix attractifs pour ses actionnaires-clients, tout en proposant une offre souple (prestations de base, optionnelles et spécifiques). Elle s'engage en outre à garantir un niveau de qualité de service (Service Level Agreement) et encourra une pénalité en cas de non-atteinte de cet objectif.

### Tarifs de reprise de l'énergie des auto-producteurs

De nouveaux tarifs de reprise de l'énergie produite sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet :

- les installations dont la puissance est inférieure à 10 kVA (kilovoltampère) et mises en service avant le 30 juin 2015, sont soumises au tarif « Prix d'achat = Prix de vente » jusqu'à l'ouverture totale du marché, ou au maximum jusqu'au 31 décembre 2019. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'énergie injectée sera reprise au tarif en vigueur, émis par les organismes compétents ;
- les installations dont la puissance est supérieure à 10 kVA, déjà en service avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, et ne bénéficiant pas d'un tarif FFS - financement des frais supplémentaires -, se verront appliquer les nouveaux tarifs. Les tarifs FFS (15 et 16 ct/kWh) sont garantis jusqu'en 2035 pour l'hydro électrique, et 2025 pour toutes les autres sources de production, conformément à la directive de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) sur le financement des surcoûts ;
- en cas d'extension d'installations d'une puissance inférieure à 10 kVA, mises en service avant le 30 juin 2015, et d'extension d'installations d'une puissance supérieure à 10 kVA, mises en service avant le 31 décembre 2015, la totalité de la production injectée dans le réseau sera rémunérée au tarif en vigueur à la date de l'extension.

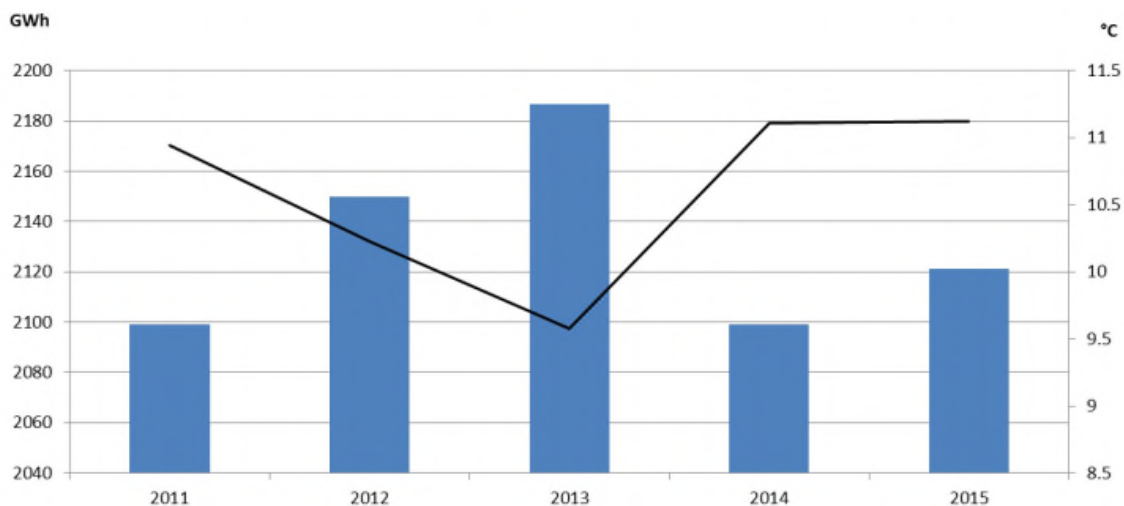
### Volumes commercialisés : impacts climatiques et structurels

Il est à noter qu'au niveau vente d'électricité, les volumes sont en baisse. Nous avons tenté d'en connaître la cause, mais après analyse, nous ne sommes pas en mesure de démontrer que cette diminution est due à l'efficacité énergétique que nous promovons.

Néanmoins, nous avons pu constater que la corrélation est de 1 entre la température et les volumes de consommation.

### Effet températures saisonnières

Consommation Romande Energie (■) et température moyenne suisse (—)





## Terre d'Ici et Contrat Energies Libres

### a) Rétrospective 2015

8'800 clients ont opté pour « Terre/Via Romande », lors du lancement des Contrats Energies Libres (CEL), qui a eu lieu en 2014.

Depuis, le positionnement de l'offre aux clients de REC s'est renforcé avec « Terre d'Ici », le produit le plus engageant, la communication du marquage de l'électricité et son amélioration grâce aux CEL, une campagne de promotion de « Terre d'Ici » et de « Terre Romande ». Du fait de cette nouvelle prestation, l'offre « monocarrésolaire » a été retirée.

M. Trousseau souligne que « Terre d'Ici » a remporté un vif succès, car le solaire est très porteur et il semble que la possibilité offerte de choisir la région de provenance de son énergie y ait beaucoup contribué.

### b) Point de situation

Sur le marché des ménages, près de 2'000 clients ont opté pour « Terre d'Ici » et environ 5'000 ont fait la demande d'une qualité supérieure.

58% des produits fournis sont d'origine renouvelable (seulement 5% sans garantie d'origine) et 40% des contrats prolongés l'ont été avec les CEL ou les garanties d'origine. Quant aux communes, 9% ont choisi « Via Romande » pour leurs installations.

### c) Evolutions

Nous allons poursuivre dans la même voie, avec une adaptation tarifaire des CEL pour les entreprises et collectivités, le renforcement de la crédibilité et de la tangibilisation des offres ainsi que l'amélioration de la valeur ajoutée.

En ce qui concerne les communes, elles auront la possibilité de passer de la gamme « Terre » à la gamme « Via », tout en bénéficiant de baisses de prix substantielles.

Nous allons poursuivre la vulgarisation de la démarche et renforcer le lien entre ouvrage de production et consommation d'électricité (par ex. en mettant en œuvre une carte interactive promouvant les ouvrages de production utilisés pour composer les produits).

De plus, nous travaillerons sur les prestations d'efficacité énergétique, en valorisant la réduction de la consommation et en récompensant nos clients qui vont dans cette direction.

## Ouverture totale du marché de l'énergie

Un projet a été mis en place afin de préparer l'ouverture du marché, dont la date demeure encore incertaine. Le Conseil Fédéral n'a pas encore adopté le projet de loi (juin 2015) et l'ouverture du marché ne se fera pas en 2018, comme c'était prévu. Néanmoins, Romande Energie doit être prête « au bon moment ».

A cette fin et en prenant comme hypothèses que le projet de loi sera accepté par les chambres à fin 2016, que le référendum n'aboutira pas et que l'ouverture du marché aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons déjà travaillé sur :

- les processus : enchaînement des tâches ;
- les outils informatiques (pricing [tarification] des offres, CRM [gestion relation client – Customer Relationship Management] et veille juridique, soit ce qui se passe au niveau fédéral) ;
- l'élaboration d'un rétro-planning.

## Mobilité électrique

Romande Energie a intégré MOVE, le plus grand réseau de recharge public intelligent de Suisse, lancé par le Groupe E.

MOVE est composé de différents acteurs. Pour sa part, Romande Energie agit en tant que vendeur (vente et installation de bornes), exploitant (investit et facture l'utilisation kWh), fournisseur d'électricité (alimente), fournisseur de cartes (procure les cartes d'accès MOVE qui peuvent être rechargées, la facture étant envoyée après 6 mois).

A ce jour, le nombre de véhicules électriques dans le Canton de Vaud est de 150, et de 4'000 en Suisse. Pour 2020, le Touring Club Suisse prévoit 10'000 véhicules immatriculés, soit 3'000 immatriculations par an.

Romande Energie a décidé de s'impliquer dans ce domaine, d'une part suite à des demandes émanant de clients et communes, d'autre part parce que ce projet correspond à leurs trois valeurs, soit ouverture, responsabilité, innovation, et conforte en outre leur positionnement d'énergéticien.

REC a l'exclusivité de la commercialisation des bornes MOVE sur le Canton de Vaud et le Bas-Valais et commercialise aussi les cartes d'accès à ce réseau, valables sur toute la Suisse.

Quant aux services, ils sont centralisés par MOVE (accès, service client, données de facturation,...).

Ce partenariat a été annoncé lors du 6<sup>ème</sup> Congrès de l'électromobilité qui s'est tenu à Berne le 8 décembre. S'ensuivra une campagne de communication, tant sur leur Site Internet et les réseaux sociaux, qu'auprès de leurs clients particuliers via leur Newsletter ainsi que des communes et entreprises en marketing direct.

### **Activités récurrentes et spécifiques**

Parmi les activités récurrentes et spécifiques, il est à relever principalement :

- des séances bilatérales périodiques de coordination;
- des séances sur des objets techniques;
- une coordination lors d'événements touchant plusieurs GRD de REC.

### **Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont**

En 2015, le piquet « eau » ainsi que le piquet « électricité », mis en place par les trois communes, ont à nouveau parfaitement fonctionné.

La gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

### **Mini-hydraulique sur la Paudèze**

Les étapes suivantes ont été réalisées:

- mise à jour des dossiers selon les remarques des services cantonaux ;
- contacts avec les associations environnementales ;
- finalisation des dossiers pour mise à l'enquête publique pour la demande de concession et approbation des autorités cantonales ;
- dépôt de la demande de concession au début 2016.



*La Paudèze - photo "Le Régional"*

## **SERVICE DES EAUX**

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

## Détection de fuite

L'écoute du réseau 2 fois par année permettait de détecter, avec retard, d'éventuelles fuites.

Sur proposition de la société avec laquelle nous travaillons pour cette écoute, nous avons équipé les vannes d'un "micro" permanent. L'entreprise procède, tous les mois, à un relevé radio des écoutes. Cette fréquence nous permettra d'intervenir plus rapidement en cas de détection d'une fuite.

Le coût de cette nouvelle prestation est similaire à la pratique précédente.

## Travaux suite à détection de fuite

Des fuites sur le réseau communal, ou sur des raccordements privés, ont nécessité 8 interventions.

Les fuites au ch. de Villars ont nécessité un changement urgent de la conduite, suivi d'un préavis au Conseil communal pour pouvoir procéder au changement du solde de la conduite, jusqu'au carrefour Villars/Signal. Interrompus pendant l'hiver, les travaux reprendront au début 2016.

## Incident d'approvisionnement

Dimanche 19 avril, dès la fin de l'après-midi, la moitié inférieure du village a progressivement été privée d'eau. Comme toujours dans ce genre de problème l'effet « domino » se manifeste parfaitement. La cause initiale est à rechercher à la station de pompage de la Mouette. La fosse de pompage, alimentée par le Lac de Bret et le Pays d'Enhaut, ayant un niveau d'eau trop bas, a eu pour conséquence d'arrêter le pompage et de déclencher une alarme sur le piquet d'intervention.

Le second effet s'est produit au niveau du réservoir de Chatruffe. L'alimentation depuis la station de pompage étant interrompue, l'apport doit se faire depuis la Métraude. La vanne permettant l'alimentation depuis le réservoir de la Métraude ne s'est pas ouverte, par la faute d'un électro-aimant qui s'est avéré défectueux.

Le troisième effet est l'alarme de niveau bas dans le réservoir de Chatruffe qui a été envoyée sur le piquet d'intervention mais qui n'est jamais arrivée sur le téléphone. Finalement, c'est l'ouverture manuelle de la vanne d'alimentation, depuis la Métraude, qui a permis d'approvisionner à nouveau le réservoir de Chatruffe et de réalimenter la partie inférieure du village.

Les mesures correctrices suite à cette cascade de défaillances sont en cours d'analyse et de mise en œuvre.

## SIGIP

La mise à jour des données fait l'objet d'une actualisation incluse dans le flux ordinaire des activités. La recherche d'une nouvelle application métier pour la gestion des réseaux d'eau a débouché sur l'option d'un projet "opensource". Le choix s'est porté sur un module développé au SIGE (Service intercommunal de gestion).

Les Villes de Lausanne et Morges sont également intéressées à son utilisation. Les tests se sont avérés concluants et la mise en exploitation est prévue pour 2016.

# TRAVAUX PUBLICS

## Travaux finis ou en phase de finition

Les postes de collecte des déchets suivants ont fait l'objet de travaux :

- Parking d'Arnier : derniers aménagements.
- Route du Signal : création d'un couvert en bois, fermé sur trois faces.
- Chemin des Ecaravez : fixation de la charpente du couvert en bois contre le mur de soutènement existant.
- Chemin du Courtillet : finition de la place permettant le dépôt des déchets encombrants.
- Chemin des Dailles : création de l'éco-point.

Les préavis liés à ces objets seront clos en 2016.

## **Débouché chemin du Pâquis/route des Monts de Lavaux**

Le revêtement, présentant une forte déformation, a été remplacé afin de sécuriser ce débouché.

## **Entretien réseau routier**

Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous ont conduits à procéder aux travaux d'entretien suivants :

- réparation de trous et déformations, reflachage de zones fendues et dégradées, ainsi que colmatage de fissures ;
- réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

# **ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT**

## **VOIRIE**

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales ;
- entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'écopoint du parking d'Arnier qui ressemble, certains lundis matin, à une décharge sauvage ;
- participation aux manifestations villageoises.

## **Tailles des haies**

Les haies bordant la rue des Corbaz, la route de la Louche, la route du Signal, le chemin du Crau au fer, le sentier de l'Epine, la route du Burenoz, l'accès au refuge des Bas-Monts, le chemin du Jordillet, le chemin des Gottes et le chemin du Blessoney, ont été élaguées mécaniquement.

## **Interventions sur collecteurs**

Le collecteur EC de la route d'Arnier a fait l'objet d'un contrôle caméra, ce qui a permis de relever la présence de calcaire. Ce collecteur a été nettoyé.

Une inspection a été effectuée sur le collecteur EU du secteur Combe-Louche ainsi que sur le collecteur en eaux mélangées de la route des Monts-de-Lavaux. Ces contrôles ont été réalisés en vue des futurs travaux d'assainissement de ce secteur.

## **Déneigement**

nombre	2012	2013	2014	<b>2015</b>
• interventions	23	39	15	44
• heures	560	1'148	202	507

## **GEDREL SA**

### **Centre de compactage de Malley**

L'un des compacteurs est utilisé, depuis le mois de mars, pour le transfert des déchets végétaux de la Ville de Lausanne.

Une analyse de l'air, en lien avec les particules fines, a été effectuée en juin. Les résultats sont dans les normes fixées par la SUVA. La qualité de l'air est suivie régulièrement.

## **Concept harmonisé de gestion des déchets**

Pour 2015, le niveau des taxes nettes encaissées est identique à celui de la fin 2014. Une stabilité est constatée dans les taxes par rapport aux tonnages. Il est toutefois encore trop tôt pour tirer des conclusions.

## **Campagne de sensibilisation**

Un stand "responsables.ch" a été mis à disposition des communes, avec pour objectif d'approcher le consommateur pour le mettre devant ses responsabilités.

### **Animations scolaires :**

- celles-ci rencontrent toujours autant de succès auprès des jeunes et des écoles.

## **COSEDEC**

L'exercice 2015 peut être qualifié de bon. COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) a emménagé dans de nouveaux locaux. Grâce à la bonne situation financière de la coopérative et au soutien de la Loterie Romande, les investissements seront couverts, sans faire appel à l'emprunt.

### **Formation d'adultes**

Un cours a été donné, en octobre, sur le thème des déchets électriques et électroniques, destiné aux agents de déchèterie. De nouvelles formations, consacrées respectivement au littering [*fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues*], aux déchets verts et aux déchets inertes, sont programmées pour le printemps.

## **TRIDEL**

En 2006, 180 millions ont été empruntés, avec comme objectif de les amortir sur 15 ans. En 2016, Tridel fêtera ses 10 ans d'exploitation et 120 millions ont déjà été remboursés. L'objectif est de maintenir la planification fixée au départ, soit le remboursement de la dette en 2022.

Le tarif de traitement a pu être gardé au minimum, grâce notamment à l'importation de déchets de l'étranger et à l'énergie électrique produite qui est considérée comme énergie renouvelable. Dès lors, les recettes ont été plus élevées que prévues. En termes de charge de pollution, tous les objectifs sont tenus.

L'équilibre financier de Tridel dépend du tonnage des déchets. Les déchets brûlés en 2015 arrivent au-dessus des prévisions budgétaires. Ceci est dû au fait que les transporteurs privés de « déchet industriel banal » (DIB) viennent beaucoup plus souvent à Tridel. De plus, les possibilités de livraison par train permettent d'obtenir des déchets d'autres usines, lorsque celles-ci rencontrent des problèmes (révision par exemple).

La seule incertitude pour le futur est le coût de l'acheminement par le rail. En effet, la pression liée à « CFF cargo » est énorme. Les coûts d'utilisation pour les gares privées sont en augmentation.

## **DÉCHETS URBAINS**

### **Dénonciations**

5 dénonciations en Commission de police ont été établies, en 2015, pour infraction au Règlement communal sur la gestion des déchets ; soit 4 de moins qu'en 2014.

D'autre part, 7 lettres d'avertissement ont été envoyées à des personnes domiciliées hors de Belmont pour des dépôts sur nos éco-points.

## Evolution de la récolte des déchets

Désignation	2013	2014	Variation 2013-2014	2015	Variation 2014-2015
PET (kg)	15'210	15'170	-0.26%	13'240	-12.72%
Compost (kg)	496'870	528'010	6.27%	462'536	-12.40%
Verre (kg)	143'540	138'880	-3.25%	146'180	5.26%
Papier (kg)	282'120	284'870	0.97%	298'605	4.82%
Métaux (kg)	16'440	10'500	-36.13%	24'450	132.86%
Ordures ménagères (kg)	753'780	513'420	-31.89%	509'840	-0.70%
Déchets encombrants (kg)	132'280	120'650	-8.79%	124'810	3.45%
Déchets de voirie (kg)				46'810	
<b>TOTAUX</b>	<b>1'840'240</b>	<b>1'611'500</b>	<b>-12.43%</b>	<b>1'626'471</b>	<b>0.93%</b>
Incinérables	886'060	634'070	-28.44%	681'460	7.47%
Recyclables	954'180	977'430	2.44%	945'011	-3.32%

Si les variations 2013-2014 présentaient une forte évolution à la baisse des ordures ménagères et une augmentation du compost, nous devons constater un renversement de tendance en 2015. Les ordures ménagères stagnent, par contre le compost subit un recul important alors que le verre et le papier progressent.

## Comparaison annuelle (kg/hab.)

Désignation	Vaud 2014	Belmont 2014	Variation VD 2014 / Belmont 2014	Belmont 2015	Variation VD 2014 / Belmont 2015
PET (kg)		4.27		3.64	
Compost (kg)	106	148.57	40.16%	127.21	20.01%
Verre (kg)	45	39.08	-13.16%	40.20	-10.66%
Papier (kg)	81	80.15	-1.04%	82.12	1.39%
Métaux (kg)	12	2.95	-75.38%	6.72	-43.96%
Ordures ménagères (kg)	152	144.46	-4.96%	140.22	-7.75%
Déchets encombrants (kg)	28	33.95	21.24%	34.33	22.59%
Déchets de voirie (kg)	9			12.87	43.04%
<b>TOTAUX</b>	<b>433</b>	<b>453.43</b>	<b>4.72%</b>	<b>447.32</b>	<b>3.31%</b>
Incinérables	180	178.41	-0.88%	187.42	4.12%
Recyclables	244	275.02	12.71%	259.90	6.52%

## Taux de recyclage

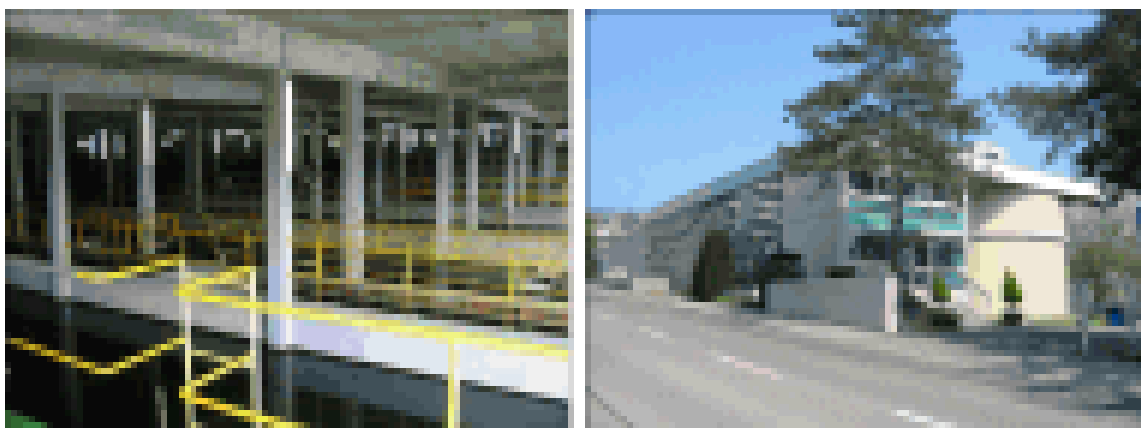
	VD 2014	Belmont 2014	<b>Belmont 2015</b>
Incinérables	41.57%	39.35%	41.90%
Recyclables	56.35%	60.65%	58.10%

Si en 2014, le taux de recyclage dépassait 60 %, il s'agissait de ne pas chanter victoire trop vite. Le fléchissement constaté en 2015 nous rappelle qu'il faudra quelques années pour valider une tendance dans le comportement du citoyen-consommateur.

## ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

### Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.



Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

<b>Commune</b>	2008	2009	2010	2011	2012	2013	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Belmont	3'441	3'504	3'650	3'543	3'693	3'740	<b>3'769</b>	<b>3'842</b>
Paudex	1'656	1'822	1'806	1'818	1'821	1'871	<b>1'893</b>	<b>1'925</b>
Pully	17'634	17'852	18'302	18'423	18'960	18'729	<b>18'844</b>	<b>19'254</b>
<b>Totaux</b>	<b>22'731</b>	<b>23'324</b>	<b>23'758</b>	<b>23'784</b>	<b>24'474</b>	<b>24'340</b>	<b>24'506</b>	<b>25'021</b>

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables.

### Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2015, peuvent être cités :

- remplacement de la spirale et du moteur réducteur d'une vis de transport de boue ;
- remplacement de la pompe de recirculation des boues du digesteur primaire ;
- remplacement des stators et rotors de la pompe des boues ;
- vidange et nettoyage des bassins de traitements primaires ;
- travaux de réhabilitation du digesteur primaire ;
- travaux de mise en conformité des installations électriques.

Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service, laquelle était encore effective à la fin de l'année 2015.

### Données statistiques (extrait)

	2013		2014		2015	
Eaux traitées (m <sup>3</sup> )	2'530'090		2'289'806		2'204'343	
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> )	6'932		6'273		6'039	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	251'862	42 %	257'805	44 %	389'775	61 %
Production d'électricité (kWh)	347'801	58 %	326'204	55 %	246'106	39 %
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	5'739	1.65 %	6'225	1.07 %	648	0 %
Electricité totale consommée (kWh)	599'663		584'009		635'881	
Biogaz total produit (m <sup>3</sup> )	211'339		208'696		147'586	
Biogaz utilisé par le groupe (m <sup>3</sup> )	207'326	98 %	197'940	95 %	141'880	96 %
Gaz de ville acheté (m <sup>3</sup> )	6'272		1'174		16'616	

### Remarque sur la production d'énergie électrique

Avec une production de plus de 147'586 m<sup>3</sup> de biogaz, le couplage chaleur force (ci-après CCF) a fonctionné durant 4'436 heures, ce qui correspond à une moyenne journalière de 12 heures. Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service. De ce fait, la quantité de gaz produite par digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, a diminué en 2015. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner.

### Traitement des boues

Les boues et le sable collectés à la STEP de Pully en 2015 ont été évacués en majorité vers celle de Vidy. Cependant, quelques transports de boues ont été acheminés vers SAIDF (Posieux/Hauterive) lors de travaux de maintenance du four de la STEP de Vidy.

Avec une moyenne de 32.19 % de matière sèche sur l'année, la centrifugeuse répond toujours à nos attentes.



## Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2015 : 1 chef d'exploitation, 2 ouvriers d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

## Charges financières (en Fr.)

	2012	2013	2014	2015
Montant total des dépenses	1'132'449.16	1'009'358.90	1'054'126.38	<b>1'141'668.06</b>
Montant total des recettes	154'307.00	53'421.67	111'034.16	<b>74'059.22</b>
Montant net à répartir	978'142.16	955'937.23	943'092.22	<b>1'067'608.84</b>

## Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
72.46	62.00	48.46	53.33	50.02	42.76	45.03	43.12	39.97	39.27	38.48	<b>42.67</b>

La part à charge de BELMONT pour 2015 est de Fr. 163'932.- (budget Fr. 167'056.-).

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

### les moins :

- certaines parties d'études réalisées en interne ;
- report du remplacement de matériel courant ;
- moins de travaux que prévus sur les bâtiments ;
- évacuation des déchets de traitement moins importante que prévue.

### les plus :

- prestations du personnel de la DTSI pour études de réhabilitation de la STEP ;
- consommation d'eau, de gaz et d'électricité plus importante que prévue suite aux travaux de réhabilitation du digesteur primaire ;
- travaux d'entretien sur les machines plus importants que prévu.

## Projets en cours

Aucune décision n'a encore été prise à propos de l'avenir de la STEP de Pully ; son abandon au profit d'un raccordement sur la STEP de Vidy restant une option ouverte. Les études plus approfondies menées sur le plan financier semblent confirmer, toutefois, qu'un maintien de la STEP serait la solution la plus avantageuse.

Des précisions émanant de la confédération et du canton semblent en outre confirmer que dans les deux cas - réhabilitation de la STEP ou raccordement à la STEP de Vidy - nous pourrions prétendre aux nouvelles subventions fédérales et cantonales prévues pour le traitement des micro-polluants et de l'azote dans les eaux usées.

## Collecteurs

Pas de travaux lourds en 2015; seuls quelques petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

# ESPACES VERTS

## **Travaux d'entretien**

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

## **Plantes exotiques envahissantes**

**Solidage géant (*Solidago gigantea*) et Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)**

Éradication de solidages repérées conformément aux directives du canton.



Image : source Wikipédia

## **SOCOSEV**

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale s'est tenue le 24 juin à Morrens.

En 2014, la Commune de Morrens avait proposé un aménagement de la Place de l'Orme avec éclairage des arbres. L'opposition de la part des habitants de cette commune a conduit à l'abandon de ce projet. L'assemblée a accepté que cette subvention soit maintenue pour le remplacement d'une barrière en mélèze destinée à la sécurisation du site, sur un tronçon. Le solde ayant une fonction esthétique qui ne répond pas aux critères de la SOCOSEV ne sera pas subventionné. Au final la subvention s'élève à Fr. 28'482.-.

La Commune de Renens a présenté une demande pour le compte du Chantier 2 de Malley "Take Off". Celle-ci prévoit le déplacement et la réinstallation de cinq jardins, créés à l'occasion de Lausanne Jardins 2014, à Malley Centre. L'assemblée a accepté de subventionner, pour un montant maximum de Fr. 30'000.-, cette opération commune de Renens et Prilly.

Pour mémoire, notre commune a bénéficié des subventions suivantes :

- en 1992, Fr. 10'000.-, pour la création d'un cheminement piétonnier dans le site de Champ-Chamot ;
- en 2001, Fr. 40'000.-, pour la création d'un étang sur la zone de détente et d'agrément des Bas-Monts.



Image : source Commune de Belmont

## CONCLUSION DU MUNICIPAL

Un rapport de gestion est forcément sélectif et met en exergue quelques points saillants et reflète l'évolution de quelques points forts au fil des années. Si toutes les années n'ont pas des activités spectaculaires ou marquantes, il s'agit de ne pas occulter la somme de travail nécessaire pour accomplir les tâches quotidiennes. Je dois rendre hommage au personnel qui tous les jours vaque consciencieusement à son travail au profit de la collectivité



Philippe MICHELET, Municipal

# AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

**Mme Catherine SCHIESSER, Municipale**



## PRÉAMBULE

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015**, et suite au départ de M. Daniel Delaplace, les dicastères ont été redistribués. Mme Dupertuis a repris le dicastère : « **Temples et Cultes** ».

Le fonctionnement du Service technique, de ses acteurs et de leurs différentes tâches étaient détaillés dans le rapport de gestion 2011, début de la présente législature. Cette démarche sera reconduite dans le rapport de gestion 2016.

## SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est fort de l'équivalent de 4 ETP et notre apprentie, pour l'année 2015-2016, est Mlle Pauline Crespo de Matos.

En octobre, le taux d'occupation de nos deux secrétaires à temps partiel (40% et 60%) a été relevé respectivement à 45% et 63%. Cette hausse permet de compenser les nombreuses heures supplémentaires occasionnées par le remplacement de l'une par l'autre pendant leurs vacances respectives, sans que leurs horaires actuels ne soient modifiés.

Année après année, le nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis est comptabilisé et se résume comme suit :

Décomptes	2012	2013	2014	2015
Téléphones *	2743	2945	2799	<b>2353</b>
Guichets	724	826	749	<b>796</b>
Courriers, aménagement et gestion du territoire	580	543	438	<b>** 1457</b>
Courriers, services extérieurs et travaux	369	113	256	<b>*** 388</b>
Courriers police administrative	22	112	34	<b>43</b>
Correspondance par courriel *	2219	2136	2173	<b>2252</b>

\* Les courriels envoyés par les collaborateurs du Service technique depuis leur adresse personnelle ainsi que tous les appels reçus sur leurs lignes directes ne sont pas comptabilisés.

\*\* dont 957 lettres circulaires envoyées aux propriétaires des parcelles touchées par des dangers naturels

\*\*\* dont 195 lettres circulaires envoyées aux invités de la séance d'information de l'OFROU sur l'A9, tunnels de Belmont.

# POLICE DES CONSTRUCTIONS

M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée accompagnent toujours de façon active, les propriétaires et leurs mandataires pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

123 (166 en 2014) objets ont été traités au cours de l'année, soit 53 (119 en 2014) par la délégation municipale des constructions (DMC) et 70 directement en séance de municipalité (47 en 2014) ; ceci lorsque le nombre et/ou la teneur ne requiert pas une discussion spéciale (teinte, construction de minime importance, etc.) ou s'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme qui est directement présentée à la Municipalité.

12 enquêtes publiques (15 en 2014) ont eu lieu concernant les éléments suivants :

- 3 pour des nouvelles constructions (15 logements) dont une pour la démolition et reconstruction d'un bâtiment d'un logement ;
- 2 pour des agrandissements et/ou transformations ;
- 2 pour des aménagements extérieurs, piscine, mur de soutènement, etc. ;
- 1 pour des travaux communaux (modérateur de trafic au chemin de Villars) ;
- 1 pour la démolition d'une maisonnette ;
- 1 pour la construction d'un garage ;
- 1 pour la modification d'une antenne de téléphonie ;
- 1 enquête complémentaire pour l'adjonction de 28 logements dans le PQ « En Arnier II ».

29 permis de construire (36 en 2014) ont été délivrés, y compris 17 permis 72d (19 en 2014) pour des objets de minime importance, dont 2 pour le remplacement du système de chauffage. La modification de la loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer un permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/ photovoltaïques). 33 permis d'habiter/d'utiliser (46 en 2014 dont 12 partiels pour le PQ « En Arnier ») ont été délivrés.



Chantier PQ Arnier II

## Statistiques des logements

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée. Les logements qui en remplacent des anciens sont compris dans ce tableau.

Route, rue et chemin (voir détails explicatifs sous le tableau)	N° du permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements ...			
			autorisés (année du permis)	autorisés en 2015	en construction en 2015	terminés en 2015
Signal	08/12	Avril 2012	1		1	1
Pralets	27/13	Nov. 2013	3		3	
Blessoney	31/13	Projet abandonné, permis de construire annulé				
PQ Signal (ex auberge)	04/14	Mai 2014	7		7	
PQ Arnier 2	09/14 20/15	Juin 2015 Juin 2015	28	28	28	
Louche	11/14	Juin 2014	1		1	1
Grand Clos <sup>1</sup>	12/14		3			
Pertuis	30/14	Avril 2015	1		1	
Pralets	18/15			9		
Grand Clos	23/15			2		
Epine <sup>2</sup>	24/15			4		
<b>Total</b>			<b>44</b>	<b>43</b>	<b>69</b>	<b>2</b>

<sup>1</sup> Permis délivré en mai 2014 après levée d'oppositions. Recours des opposants auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) rejeté en juillet 2015. La construction peut donc commencer.

<sup>2</sup> Permis délivré en octobre 2015 après levée d'oppositions. Recours des opposants auprès de la CDAP toujours en cours. Par conséquent, la construction ne peut pas commencer.

## Facturation

### Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Pour 2015, le montant total net des taxes facturées pour les permis délivrés s'élève à Fr. 20'377.30 (Fr. 36'137.15 en 2014).

### Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

La séance d'ouverture de chantier, qui précède obligatoirement le début des travaux de construction, permet de s'assurer que les taxes d'introduction ont été payées avant le démarrage du chantier.

En 2015, le montant total des taxes d'introduction d'eau et de raccordement aux égouts, calculées sur les coûts de construction annoncés, est de Fr. 268'421.40 (Fr. 92'739.50 en 2014), dont Fr. 246'264.00 pour le seul quartier « En Arnier II ». Des taxes pour un montant de Fr. 29'392.80 ont été remboursées car le projet a été abandonné avant le commencement des travaux ainsi qu'une somme de Fr. 1'142.35 pour la différence entre l'acompte perçu et le décompte final, moins élevé.

Fin 2010, l'entrée en vigueur du nouveau règlement a modifié le mode de perception de la taxe de raccordement pour l'électricité. La taxe est basée sur un forfait de Fr. 6'150.00 pour un nouveau raccordement et de Fr. 95.00 par ampère. En cas de transformation ou d'agrandissement, seuls les ampères supplémentaires éventuels sont facturés. Cette taxe a rapporté Fr. 76'491.00 durant 2015 (Fr. 24'364.80 en 2014) dont Fr. 73'926.00 pour le seul quartier « En Arnier II ». Une taxe de Fr. 13'105.80 a été remboursée car le projet a été abandonné avant le commencement des travaux.

## ***Cour de droit administratif et public (CDAP)***

Nous consultons régulièrement notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, pour les aspects juridiques de nos dossiers, pour lui confier la défense de nos intérêts ou pour approuver nos courriers avant envoi.

En 2014, un projet à l'enquête publique avait fait l'objet d'une opposition que la Municipalité avait levée puis elle avait délivré le permis de construire. Les opposants avaient fait recours contre cette décision auprès de la CDAP. Début 2015, une visite a eu lieu avec cette instance, Me Bovay, les propriétaires et les opposants sur le site de la future démolition et reconstruction d'un bâtiment de 3 logements. Ces deux derniers n'ayant pas pu s'entendre et signer un accord, c'est le jugement de la CDAP qui a tranché en faveur de notre décision. Les opposants n'ont pas usé de leur droit de recours auprès du Tribunal fédéral.

Mais à nouveau, une construction à l'enquête publique a fait l'objet d'oppositions. La Municipalité les a levées car, à son avis, non fondées, et elle a délivré le permis de construire. La séance de « conciliation » entre une délégation municipale, les opposants, l'architecte et le propriétaire a fait « chou blanc » et les opposants ont fait recours contre la décision prise. Une rencontre avec la CDAP et les différents protagonistes aura lieu sur place, début 2016, afin qu'elle puisse appréhender la situation in situ.

## ***Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)***

Notre surveillant de la sécurité des chantiers, M. Gamboni, suit annuellement les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Tous les échafaudages sont contrôlés par M. Gamboni, après montage. Il fait part de ses remarques éventuelles directement au monteur, afin que les défauts (tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc.) soient corrigés immédiatement.

Les entreprises font rapidement le nécessaire pour se mettre en conformité car les conséquences peuvent être financièrement lourdes, entre autres par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA, dès lors que le Service technique est habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2015.



## ***Service de contrôle des citernes***

En 2007, la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) ont été modifiées. Depuis, les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être contrôlées par une entreprise spécialisée. La Municipalité continue à rappeler aux propriétaires leur obligation décennale de révision, cela au titre de service public.

Tout changement de citerne ou de mode de chauffage doit être annoncé à la commune afin qu'elle puisse tenir son registre à jour.

La commune reste responsable des citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source), de même que les réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite qui doivent être contrôlés tous les 2 ans.

Les citernes enterrées à simple paroi, reconnues non-conformes, devaient être supprimées ou assainies jusqu'au le 31 décembre 2014. A fin 2015, il reste encore deux propriétaires qui ne se sont pas mis en conformité. Ils doivent rapidement envoyer à la Direction générale de l'environnement (DGE) preuve que les travaux ont été commandés à un spécialiste agréé par ce service, ce qui leur évitera d'être poursuivis pénalement, ce « délit » devant maintenant être dénoncé.

Des entreprises spécialisées contrôlent les citernes à gaz. Afin d'en garantir un accès immédiat en cas de sinistre, un cylindre KESO contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne doit être installé afin de pouvoir couper très rapidement l'arrivée du gaz.

### **Service de ramonage**

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est toujours au bénéfice de la convention passée avec les Communes de Belmont, Paudex et Pully et s'occupe du bon fonctionnement des cheminées de notre commune.

### **Energies renouvelables**

Le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Dès cette date, et pour toute nouvelle construction, les énergies renouvelables ou une isolation supplémentaire doivent couvrir un minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage.

Adoptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil, la révision de la loi sur l'énergie de 2006 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et son règlement d'application le 1<sup>er</sup> février 2015. Dès lors que la majorité de notre territoire est en zone de villas, la principale modification réside dans l'exigence des parts d'énergies renouvelables. L'exigence pour l'eau chaude sanitaire est restée à 30%. Par contre, cette proportion a doublé pour le chauffage et passe à 40% et une part additionnelle est exigée pour la production d'électricité (20%).



Les agrandissements et/ou transformations qui représentent moins de 50 m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique (SRE) ou moins de 20% de la SRE du bâtiment existant sont dispensés de cette exigence. La SRE correspond à la surface brute d'étage (prise à l'extérieur des murs de l'habitation) utilisée par les occupants du bâtiment à l'exclusion des parties non chauffées telles que les garages, les locaux techniques (buanderie, chaufferie, etc.), les combles et sous-sols non habitables. Par contre, toutes les parties nouvelles de la construction doivent être exécutées de façon à respecter la loi sur l'énergie.

Tous travaux doivent être soumis à la Municipalité mais l'art 68a LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) dispose que des installations solaires suffisamment adaptées aux toits ne nécessitent pas d'autorisation. Elles peuvent être aménagées également sans autorisation sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixtes, pour autant que dans ces deux cas, elles ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Depuis 2013, toute démarche écologique volontaire pour des constructions existantes est soutenue par la commune. La nouvelle valeur ECA, base de calcul des taxes de raccordement, est réduite d'un montant de Fr. 3'000.00 (valeur moyenne) par m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

Pour les nouvelles constructions, le propriétaire ne peut bénéficier de cet abattement que sur la part de la production des panneaux qui dépasse le minimum exigé par la loi sur l'énergie.

En 2015, 2 permis de construire (4 en 2014) ont été délivrés pour le changement du système de chauffage (1 pour une pompe à chaleur à sondes géothermiques et 1 pour des pellets) et une pompe à chaleur air/eau a été installée pour le chauffage de l'eau d'une piscine. Ces travaux ont été autorisés sans enquête publique, sous forme de permis de construire de minime importance.



Lors de modifications d'éléments de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture...), le Service technique attire l'attention des propriétaires sur la nécessité de faire un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment, afin de choisir les bons matériaux permettant à terme d'être en conformité avec la loi sur l'énergie.

### **Commission de salubrité**

La Commission de salubrité n'a pas été mandatée durant 2014.

### **Carte des dangers naturels**

Les derniers travaux pour l'établissement des cartes des dangers naturels pour le lot N° 5, auquel est rattachée notre commune, se sont terminés en 2014 et la commune les a reçues en septembre 2015.

Le coût total des travaux pour ce lot s'élève à Fr. 376'168.00 dont Fr. 31'292.00 pour notre commune, subventionné à 50% par la Confédération et le 50% restant, subventionné à 43% par le Canton et l'ECA. Par conséquent, notre participation de 7% représente un montant de Fr. 2'190.00.

Pour information, Belmont est la 46ème commune du canton la plus touchée par les dangers naturels, sur les 276 souffrant d'un ou de ces aléas.

Puis nous avons publié une annonce dans la FAO et le Régional pour avertir toute la population que les cartes des dangers naturels étaient consultables au Service technique communal et envoyé un courrier nominatif à tous les propriétaires dont la parcelle est touchée par l'un ou l'autre des dangers répertoriés, à savoir :

- dangers géologiques chutes de pierres et blocs;
- dangers géologiques glissements profonds permanents et glissements superficiels spontanés ;
- dangers hydrologiques.

La carte des dangers indique en couleurs, les zones de risque variant de « danger nul » à « danger élevé » avec 3 états intermédiaires (résiduel, faible et moyen).



*Extrait de la carte des dangers naturels*

Il reste maintenant aux communes à transcrire ces cartes dans leur plan général d'affectation (PGA). Si les services cantonaux en charge du contrôle des PGA ont décidé que tous les renseignements doivent apparaître sur un même support (zones d'affectation, de verdure, forêts, dangers naturels, etc.), leur transcription graphique pose encore beaucoup de problèmes car le plan devient illisible. Les solutions proposées pour notre PGA n'ont pas été validées et malheureusement, les instances cantonales ne semblent pas capables de donner des instructions claires afin que les communes puissent accéder à leurs exigences.

Les rapports de gestion 2013 et 2014 mentionnaient des travaux relativement simples à exécuter pour modifier le degré de danger pour les accidents hydrologiques sur une zone construite. Après étude plus poussée, la solution envisagée augmentait les dégâts à l'aval de l'ouvrage préconisé. Par conséquent, un crédit d'étude pour la sécurisation du Flonzel, tronçon supérieur (PA 03/2015) afin de rechercher une autre solution a été présenté et accepté par le conseil communal. Un préavis pour les travaux d'exécution sera présenté en 2016.

## URBANISME

Deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée, épaulent la Municipalité dans cette fonction :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal ;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU) composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La Municipalité les consulte quand elle en ressent le besoin et les informe régulièrement des projets urbanistiques de notre commune.

### **Commission consultative d'urbanisme - CCU**

2 rencontres ont eu lieu en 2015. Le 10 mars, une 1<sup>ère</sup> partie a réuni la CCU et la CCAR pour la présentation de deux dossiers en cours d'étude par le SDEL (schéma directeur de l'est) concernant la « Stratégie de développement de Corsy – La Conversion » et l' « Etude stratégique d'évolution du paysage ». Puis la séance s'est poursuivie avec la CCU au cours de laquelle, des informations ont été données sur :

- l'avancement du PGA après réception de l'avis des services ;
- le PQ « Arnier II » quant à la modification du nombre d'appartements et des dérogations sur l'enveloppe extérieure ;
- le projet « Solmontbel 2 SA » sur la parcelle 351 (ex Musée Deutsch).

Le 30 avril, un projet d'aménagement du bâtiment central (galette) de la dernière construction du PQ Burenos-Malavaux a été présenté à la CCU, pour lequel un préavis vous sera présenté en 2016.

### **Commission municipale d'urbanisme – CMU**

Pour rappel, la CMU est composée de 3 membres : M. Rodolphe Lüscher, architecte, M. Jean-Marc Vallotton, urbaniste et M. Luc-Etienne Rossier, géomètre.

Une demande de modification du PQ « En Arnier » par le propriétaire de la parcelle 351 (ex Deutsch) avait déjà fait l'objet d'une rencontre le 30 octobre 2013. Deux ans après, en novembre 2015, et pour le même projet, une nouvelle séance de présentation par l'architecte a eu lieu.

Si l'intérêt de construire des logements sur cette parcelle est indéniable pour la Municipalité, reste à trouver la manière. Le projet présenté ne donne aucune information sur la viabilité du projet, le maintien ou non de l'ancien Musée Deutsch et les bâtiments projetés nous semblent trop imposants, trop hauts et pour l'un d'entre eux, trop près de la route des Monts-de-Lavaux.

## **Plans de quartiers légalisés**

### **Secteur PQ « Arnier II »**

#### **Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »**

Le propriétaire ayant changé, le projet, déjà au bénéfice d'un permis de construire, a évolué. Le nombre d'appartements a doublé, des éléments de l'enveloppe extérieure ont été modifiés, le système de chauffage a changé et c'est dorénavant un bâtiment Minergie. Les modifications apportées au 1<sup>er</sup> projet permettent à ces bâtiments de se rapprocher de l'idée première d'avoir des façades « animées » et non un bloc monolithique. Ce nouveau projet a été mis à l'enquête publique du 7 février au 8 mars 2015 et la construction de ces bâtiments qui comporteront 56 appartements a commencé en avril 2015.

### **Secteur « Musée »**

#### **Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA**

Une présentation à la Municipalité du projet modifié a eu lieu, en novembre 2015. Si l'intérêt de construire des logements sur cette parcelle est indéniable pour la Municipalité, car idéalement situé aux abords des infrastructures de mobilité douce, reste à trouver la manière.

Le projet présenté ne donne aucune information sur la viabilité du projet et les bâtiments projetés sont, de l'avis de la Municipalité, trop imposants, trop hauts et pour l'un d'entre eux, trop près de la route des Monts-de-Lavaux. D'autre part, aussi longtemps que le propriétaire n'aura pas décidé s'il maintient le musée en activité ou non, il sera difficile à la Municipalité de se positionner sur le projet.

Enfin, il semble que la surface habitable projetée pourrait ne pas être acceptée car le taux de croissance des communes, aussi dans le périmètre compact, sera limité par le nouveau plan directeur cantonal (PDcant).

### **Plan de quartier du Signal**

Les travaux pour la transformation et l'agrandissement de l'ancienne Auberge du Signal ont du mal à avancer. Une modification du projet a été présentée afin de transformer des appartements de 5.5 pièces en deux appartements de 2 et 3.5 pièces, ceci à chaque étage. Cette modification est la résultante de l'évolution du marché immobilier.

L'éco-point à l'usage des habitants du plan de quartier du Signal, de la route du Signal et du chemin de Villars a été mis en fonction début septembre et donne entière satisfaction.

### **PPA La Coulette**

Les documents complémentaires, demandés par le SDT dans leur courrier du 4 décembre 2014, portant sur une étude d'impact sur l'environnement et un bilan des surfaces d'assolement lui ont été adressés et des contacts directs ont eu lieu entre les services cantonaux et le mandataire du propriétaire.

Un dossier complété et modifié a été envoyé au SDT pour examen préalable en octobre 2015 et le rapport de synthèse des différents services du SDT aurait dû nous parvenir à mi-janvier 2016. Informés que ce délai ne pourrait être respecté, à l'heure actuelle, nous sommes toujours dans l'attente de ce document.

### **Plan de quartier Burenoz – Malavaux**

Ce plan de quartier de 1970 a fait l'objet de différentes modifications, en 1971, 1984 et la dernière en 2003, permettant la construction des deux derniers bâtiments connus sous le nom d'Auteuil et Longchamp.

Entre ces deux derniers immeubles, une partie, appelé la « Galette » était prévue pour la réalisation de locaux communs liés aux besoins des habitants des 2 constructions adjacentes (locaux de jeux, piscine, fitness, etc.) et pouvant également être utilisés pour les autres bâtiments du quartier.

Dans un premier temps, la Municipalité avait requis un droit d'emption dans le but de pouvoir y installer quelques classes enfantines, entre autres pour les enfants du quartier. Les années passant, différentes lois et dispositions ont fait que tous les niveaux de la scolarité primaire devaient se trouver sur le même site et la décision de construire un nouveau collège lui a fait abandonner ce droit. Depuis, le propriétaire a imaginé des affectations à ces surfaces mais n'a trouvé aucune piste digne d'intérêt pour le quartier.

En avril 2015, le propriétaire s'est approché de la Municipalité pour une entrée en matière quant à une modification de l'affectation de ces surfaces. Un local commun proportionné aux besoins du quartier est prévu sur la galette et les étages inférieurs sont dévolus à la création de 7 nouveaux logements de 2 pièces, en duplex. Le nombre de places de parc étant suffisant, cette dernière a accepté la proposition et par conséquent, le propriétaire a pu engager la procédure adéquate. A l'heure actuelle, la proposition de modification d'affectation est en consultation auprès des services cantonaux et nous sommes dans l'attente de leur synthèse, pour laquelle 13 services cantonaux différents doivent étudier le projet et donner leur avis. Un préavis sera présenté au Conseil communal courant 2016.



*Au centre, la « Galette »*

## ***Gestion et aménagement du territoire***

### **Plan général d'affectation (PGA)**

**Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00**

**Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de Fr. 180'000.00**

Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu pas venir notre PGA à l'horizon ? Ben non, il semblerait que plus on approche du but, plus il s'éloigne...

En 2014, toutes les communes ont dû établir le bilan des réserves en zone à bâtir en équivalent habitants (50 m<sup>2</sup> de surface habitable/habitant), appelé MADR (méthode automatique de dimensionnement des réserves) afin que le canton puisse évaluer l'ensemble des possibilités constructives sur le territoire cantonal et ainsi vérifier la conformité du projet de territoire cantonal aux nouvelles exigences fédérales pour réduire au maximum la période transitoire instaurée par la LAT.

Pour Belmont, ce bilan validé par le SDT en février 2015 démontrait que nous n'aurions pas à dézoner des parcelles actuellement en zone à bâtir pour les remettre en zone agricole (m<sup>2</sup> pour m<sup>2</sup>) bien que notre potentiel de croissance en habitants fût en deçà du taux requis pour le territoire hors périmètre compact (pour rappel 1% par année entre 2009 et 2023 = 15%, basé sur le nombre d'habitants au 31 décembre 2008).

Quant à la partie de notre territoire inclus dans le périmètre compact (en dessous de l'autoroute), elle n'avait aucun taux maximum de croissance puisque le but était justement de densifier cette zone.

En mai 2015, et afin de permettre aux communes une certaine marge de manœuvre et à une vingtaine d'entre elles de ne pas devoir dézoner, Mme de Quattro a proposé de prolonger la période de calcul de 7 ans, soit jusqu'en 2030, ce qui équivaut à un potentiel de croissance total de 22%. Grâce à ce potentiel supplémentaire, notre facteur de croissance passe de 1,90 à 1,30 (maximum 1). Ce qui signifie que nous avons toujours trop de parcelles légalisées en zone à bâtir et que malheureusement, dû à de nouvelles directives, nous serons certainement confrontés à un dézoning.

En octobre, toutes les communes ont reçu un fascicule expliquant les lignes directrices pour le redimensionnement des zones à bâtir dont les trois étapes principales sont :

1. se doter d'une vision à 15 ans pour l'aménagement du territoire ;
2. effectuer les dézonages les plus évidents, généralement à l'extérieur du territoire urbanisé ;
3. traiter le potentiel à l'intérieur du territoire urbanisé.

Au niveau cantonal, la mise en œuvre de la LAT requiert une 4<sup>ème</sup> adaptation du plan directeur et c'est à cette occasion que les communes, à l'intérieur des périmètres compacts, ont appris que contrairement à ce qui leur avait été dit, la densification dans ces secteurs devra aussi être limitée.

La seule information que nous ayons à ce jour est que le taux de croissance, à l'intérieur du PALM est de 1,8 % par année, pour l'ensemble des 26 communes le constituant. Aussi longtemps qu'elle ne saura pas quel taux de croissance sera attribué à notre commune, la Municipalité suspendra, une fois de plus, les travaux du PGA car il ne sert à rien d'avancer dans ce projet si c'est pour remettre périodiquement l'ouvrage sur le métier et recommencer à zéro toute notre réflexion et nos calculs.

Un premier préavis N° 9/2003 de Fr. 189'000.00 intitulé « Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions » a été entièrement dépensé et au 31.12.2014 présentait un déficit de Fr. 11'736.45. C'est pourquoi une demande de crédit complémentaire de Fr. 180'000.00 a été présenté au Conseil communal par le préavis N° 02/2015.

Afin de simplifier l'examen des comptes, ce deuxième crédit a été comptabilisé sur le même compte que le premier. Au 31.12.2015, le solde disponible du compte de bilan n° 9149.00 est de Fr. 120'969.60.

### **Futur Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »**

Ce dossier n'a pas avancé d'un iota durant 2015 car il est bloqué par l'obligation de compenser, pendant la période transitoire, chaque m<sup>2</sup> de la parcelle, par une surface équivalente à soustraire à une zone à bâtir légalisée.

La prochaine mise en vigueur du nouveau PDCant abrogera cette disposition et nous pourrons alors reprendre ce dossier et vous présenter un préavis.

### **Plan de classement des arbres**

Aucune demande d'abattage d'arbre classé ne nous est parvenue en 2015.

Le plan et son règlement restent en vigueur jusqu'à l'introduction du nouveau Plan général d'affectation (PGA).

### **PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)**

Depuis 2015, le PALM est dirigé par une cellule opérationnelle cantonale (CO) et par une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs, grâce à une dotation supplémentaire en personnel.

En mai, le Conseil d'Etat a signé les accords sur les prestations des projets d'agglomération du PALM 2<sup>ème</sup> génération qui définissent les modalités de mise en œuvre des projets ainsi que les protocoles additionnels qui établissent l'engagement de toutes les parties concernées.

Tous ces documents ont été envoyés à la Confédération et pour rappel, son co-financement pour les coûts liés aux mesures de mobilité est de 30 à 40% (environ 235 mios).

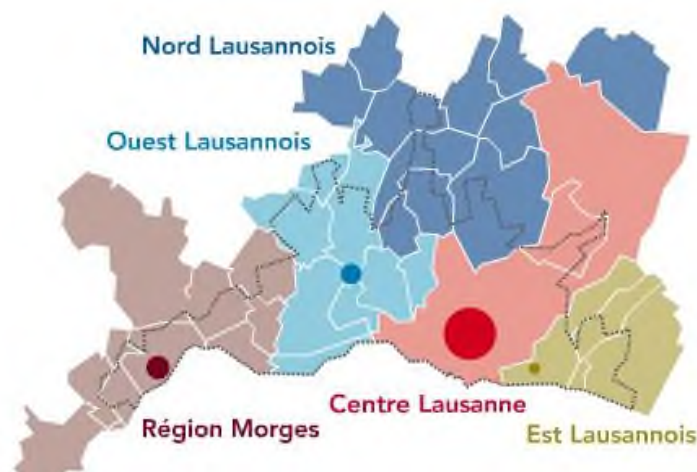
Le protocole additionnel du PALM pour la période 2015-2018 engage notre commune à mettre en œuvre la mesure pour la mobilité douce sur la route des Monts-de-Lavaux (RC773).

En juin 2015, les communes ont dû informer le PALM sur l'état d'avancement de leurs différents projets d'urbanisation (PPA, PQ, etc.) afin que ce potentiel d'accueil de population puisse être pris en compte par le canton dans ses réflexions pour la réalisation du PALM 2016, afin qu'il soit en adéquation avec la LAT.

Belmont a répertorié 3 projets « Rue des Corbaz », « Rueyres 2 » et la modification du PQ « En Arnier » (parcelle 351).

La version du PALM 2016 doit être déposée auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial) le 31 décembre 2016.

La participation financière aux coûts du PALM est de Fr. 3'909.40 en 2015 (Fr. 7'567.04 en 2014).



### **SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)**

Les communes composant le SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Lausanne pour sa partie Est) se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année.

Un rappel des 6 chantiers définis dans le SDEL :

- **Transports publics** : la première partie des travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne N°7 à Chailly sont terminés. Suite à une enquête en 2014 et à différentes demandes, les tl ont proposé une modification des lignes de bus nos 47 et 66 car la première bénéficie d'une augmentation de fréquentation (+6%) alors que la 2<sup>ème</sup> d'une baisse (-22%). La ligne n° 47 voit son tracé se poursuivre du Blessoney jusqu'au Landar et la ligne régionale n° 66 disparaître au profit de la n° 67 qui reliera Val-Vert à Cully-Gare avec des véhicules de petite capacité. L'allongement du tracé de la ligne n° 47 et l'augmentation de la fréquence accroît la participation financière des 3 communes du SDEL touchées par la ligne (Pully, Belmont, Lutry) de près de Fr. 1'000'000.00 dont environ Fr. 175'000.00 à charge de Belmont. Ces modifications sont entrées en vigueur le 13 décembre 2015. Quant à NOTRE ligne n° 49, elle a toujours autant de succès et c'est un exemple au niveau de son taux de fréquentation par rapport à d'autres lignes similaires de la région.
- **Stationnement** : après collecte de toutes les données (lieu, régime, etc.) sur les places de parc des communes du SDEL, ce dossier est toujours pendant car on attend le résultat de l'étude du stationnement à l'échelle du PALM avant de décider s'il est vraiment nécessaire d'en faire une à l'échelle du SDEL.
- Mobilités douces : RAS
- **Centre-ville de Pully** : au vu de la levée de bouclier lors de la présentation de son Masterplan, la Municipalité de Pully a décidé de mettre en place une démarche participative. Cinq étapes sont planifiées, la première propose une réflexion sur le centre-ville dans son ensemble et les quatre suivantes se concentreront sur différents secteurs du centre-ville.
- Requalification RC 777 Rives du Lac : RAS
- **Corsy/La Conversion** : suite à la reprise de ce mandat, le bureau Urbaplan a remis un nouveau document sur la stratégie de développement proposant deux scénarii d'urbanisation. En parallèle, le bureau Chryste et Gyax a élaboré un dossier relatif à la mobilité tenant compte de l'entier de l'urbanisation prévue et la grande question pour ce chantier est ; peut-on et faut-il supprimer la bretelle autoroutière ? Question posée à l'OFROU, sa réponse est qu'à ce stade de l'étude, une décision sur la suppression de la bretelle serait prématurée.

## Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

Cette étude est l'une des deux études obligatoires pour que notre document technique devienne un schéma directeur. Elle a été adjugée au bureau Verzone Woods Architectes Sàrl en mai 2014.

En janvier 2015, le diagnostic paysager (phase 1 de l'étude) présenté au SDEL définit 4 secteurs : rives de lac, Lavaux, périmètre compact d'agglomération et campagne périurbaine. Une synthèse des forces, faiblesses, menaces et opportunités de ces différents secteurs a été établie pour servir de base à la suite de l'étude.

En avril, ce sont les orientations stratégiques (spatiales et de mise en œuvre) qui ont été présentées. Le terme orientations spatiales recouvre :

- les espaces ouverts de détente ou de loisirs en garantissant leur accès et en renforçant leur caractère structurant en termes de paysage, d'accueil et de dynamiques naturelles ;
- le tissu bâti en promouvant un développement urbanistique attrayant et de qualité et en renforçant la diversité des identités locales ;
- les vues et relations en les mettant en valeur et en améliorant les transitions physiques entre paysage local et grand paysage.

Quant aux orientations de mise en œuvre, il s'agit du volet financier, de la gestion des aménagements paysagers et de la sensibilisation des habitants du SDEL au maintien et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Suite à cette deuxième phase de l'étude, des fiches d'intervention ont été présentées mais n'ont pas rencontré l'assentiment des communes du SDEL car jugées trop contraignantes.

Il a alors été décidé d'élaborer un concept de valorisation paysagère se composant de 10 balades thématiques d'orientation générale Est-Ouest et de leur feuille de route ainsi qu'un guide des bonnes pratiques à l'usage des communes.



## Communication

Début 2016, il est prévu de publier un rapport d'activités pour les années 2014 et 2015, début 2015, et le site Internet du SDEL a été mis en ligne le 21 décembre 2015 à l'adresse <http://www.est-lausannois.ch/>. Ce nouveau site vous renseigne désormais sur le développement du territoire de l'Est lausannois et vous y trouverez toutes les informations relatives aux projets d'aménagement, aux stratégies de développement, ainsi qu'à l'actualité concernant ce territoire. Vous pouvez aussi vous abonner à la Newsletter, éditée deux fois par année.

La participation financière 2015 de Belmont au SDEL se monte à Fr. 24'553.85 (Fr. 35'031.00 en 2014). Cette baisse est principalement due au fait que le choix d'un assistant (stagiaire-urbaniste à 80%) pour notre cheffe de projet a duré plus longtemps que prévu alors que son salaire avait été budgété sur l'année complète.

## PDR (Plan Directeur Régional)

18 communes composent le territoire du district de Lavaux-Oron, objet du PDR. Le Comité de pilotage et le groupe technique sont présidés par notre préfet.

Le COPIL est composé de membres du Conseil d'Etat et de toutes les communes (Mme C. Schiesser pour Belmont). Quant au groupe technique élargi, ce sont les représentants des communes (M. D. Gamboni pour Belmont), le SDT, le SM (Service de la mobilité), le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) et le SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature).

Après la résiliation du 1<sup>er</sup> mandat, le SDT a conduit les travaux du PDR jusqu'à ce qu'un nouvel appel d'offres débouche sur l'attribution d'un mandat au bureau Plarel, équipe pluridisciplinaire apte à pouvoir étudier les aspects de l'urbanisme, de la mobilité, du paysage de l'économie, du tourisme et de l'agriculture.

Le COPIL n'a pas été engagé en 2015 et aucun frais n'a été facturé aux communes (Fr. 2'613.00 en 2014).

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Le PQ « En Arnier II » est enfin sur les rails avec le début de la construction de 56 logements. La prochaine arrivée des locataires amènera une bouffée d'air frais... enfin de rentrées fiscales additionnelles qui feront du bien à notre bourse communale, et ce n'est pas notre ministre des finances qui nous dira le contraire.

Et notre PGA, me direz-vous, voilà un travail de longue haleine et fastidieux. Parfois, je me demande si j'en verrai le bout avant d'être en âge de la retraite. Mais restons positifs, il y a bien un moment où nous aurons la possibilité de le déposer au SDT avant que nos instances supérieures ne trouvent une nouvelle obligation à y faire figurer.

Cette année encore, j'ai eu grand plaisir à travailler avec mes collègues de la Municipalité et tous nos collaborateurs. Que ces derniers reçoivent ici un grand **MERCI** pour le travail, parfois ingrat, qu'ils effectuent jour après jour pour que notre commune garde son charme, son calme et son attractivité et ainsi participe au bien-être de nos concitoyens.



Catherine SCHIESSER, Municipale



# CONCLUSIONS 2015

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :  
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015;  
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2015, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2015 » est jointe au préavis sur les comptes

